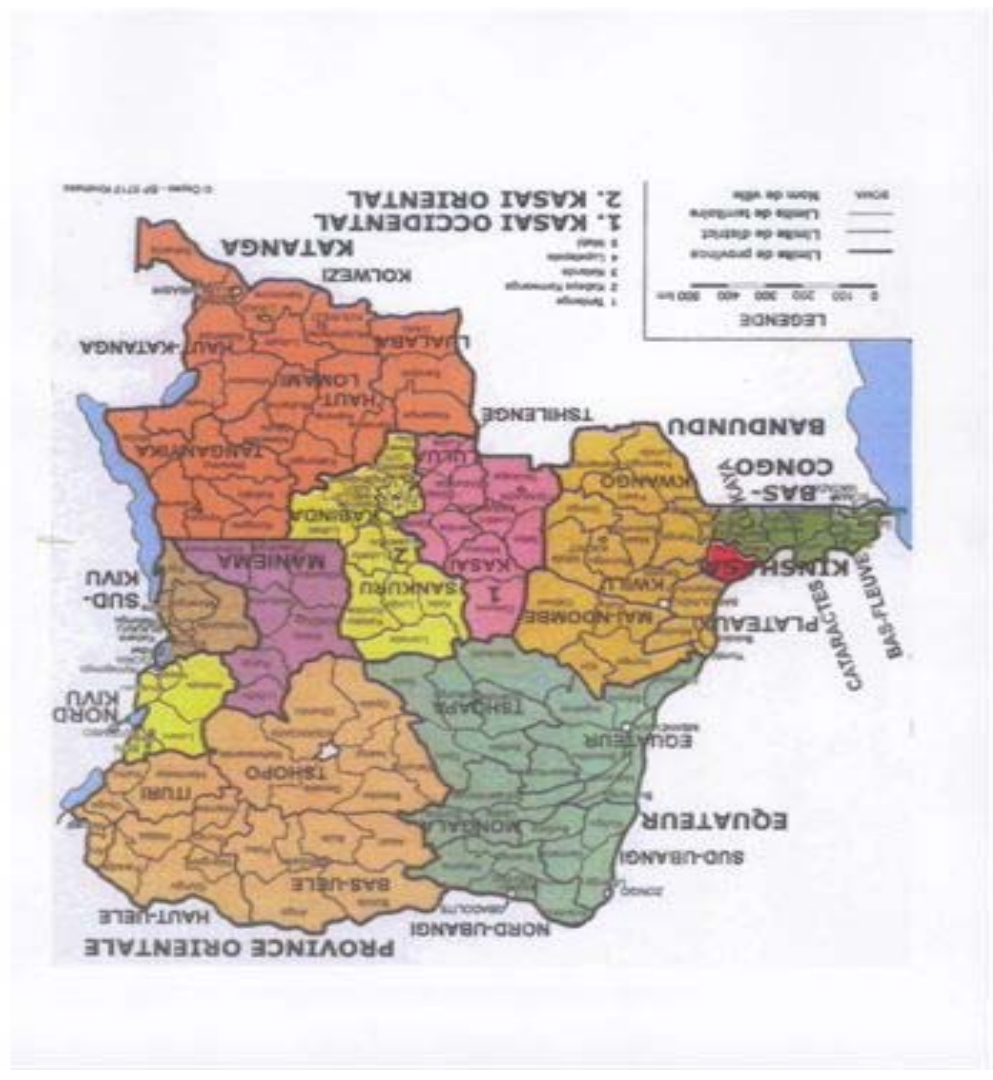




DOCUMENT PRINCIPAL

PLAN DETAILLE DU DOCUMENT DU PNSA/RDC

RESUME EXECUTIF	i
I. INTRODUCTION	1
II. CONTEXTE	2
Cadre général.....	2
Cadre sectoriel	4
Cadre institutionnel et Décentralisation	7
III. ETAT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE.....	9
Situation alimentaire	9
Situation nutritionnelle	11
Résultats et impacts du PSSA et des autres programmes de sécurité alimentaire.....	13
Contraintes, potentialités et défis liés à la sécurité alimentaire	16
IV. LE PROGRAMME NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE (PNSA)	18
Justification du programme par rapport à la sécurité alimentaire	18
Objectifs	20
Approche et conception du programme	20
Axes stratégiques d'intervention	21
Bénéficiaires	22
Localisation	22
Contenu du programme.....	23
Sous- programme I : Intensification de la production des cultures vivrières d'une manière compatible avec les ressources naturelles de base	24
Composante 1.1: Amélioration de la productivité des cultures vivrières.....	25
Composante 1.2: Valorisation des ressources naturelles de base.....	28
Composante 1.3: Mécanisation /motorisation agricole et technologies appropriées	30
Sous-Programme II: Diversification des sources d'alimentation et de revenus	32
Composante 2.1: Développement de l'élevage à cycle court en milieu rural	32
Composante 2.2: Développement des Pêches et de l'aquaculture	37
Composante 2.3: Promotion et Développement de l'agroforesterie et de l'arboriculture fruitière	40
Sous-Programme III: Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine	42
Composante 3.1: Maraîchage en zones urbaines et périurbaines	42
Composante 3.2: Production animale en milieu urbain et périurbain	44
Composante 3.3: Promotion et développement de la pisciculture moderne.....	45
Sous-Programme IV: Réduction des pertes et Valorisation des produits agricoles.....	46
Composante 4.1: Stockage et Conservation des produits agricoles	46
Composante 4.2: Transformation des produits agricoles	48
Composante 4.3: Appui à la promotion et au développement de la qualité	51
Composante 4.4: Commercialisation des produits agricoles.....	52
Sous-Programme V: Gestion de la vulnérabilité alimentaire.....	54
Composante 5.1: Prévention et Gestion des Crises Alimentaires	54
Composante 5.2: Amélioration de l'état nutritionnel des populations.....	59
Composante 5.3: Approvisionnement en eau potable et hygiène environnementale	62

Sous-Programme VI: Renforcement Institutionnel	64
Composante 6.1: Renforcement des capacités des producteurs agroalimentaires.....	64
Composante 6.2 : Renforcement des capacités d'appui conseil	65
Composante 6.3: Renforcement des capacités du Ministère de l'Agriculture	66
Composante 6.4: Mesures d'accompagnement du PNSA.....	69
Composante 6.5: Mise en œuvre du PNSA et arrangements institutionnels.....	71
V. COUTS ESTIMATIFS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME	74
Coût du programme	74
Financement du programme	74
VI. COMMUNICATION, INFORMATION ET SUIVI/ EVALUATION DU PNSA	75
Production des rapports et exécution de différentes revues.	75
Suivi et évaluation.....	76
VII. RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION	79
VIII. REFORMES DE POLITIQUE ET MESURES PREALABLES	80
Mesures incitatives.....	80
Mesures de soutien pour un environnement favorable.....	80
IX. IMPACT ET DURABILITE DU PROGRAMME	82
X. CONCLUSION.....	82
XI. ANNEXES	83
Annexe 1 : DONNEES SOCIO DEMOGRAPHIQUES (Base année 2008).....	83
Annexe 2 : ZONES A FORTES POTENTIALITES	83
Annexe 3 : PRESENTATION SYNOPTIQUE DU PROGRAMME NATIONAL DE SECURITE	
ALIMENTAIRE DE LA RDC	83
Annexe 4 : CADRE LOGIQUE DU PNSA.....	83
Annexe 5 : Bilan alimentaire	83
Annexe 6 : Evolution des productions vivrières et des besoins en semences.....	83
Evolution des produits de la pêche et de l'aquaculture	83
Evolution des géniteurs animaux	83
Annexe 7 : Cartographie des zones en insécurité alimentaire selon l'IPC	83
Annexe 8 : Liste des programmes d'investissement.....	83
SIGLES ET ABREVIATIONS	84
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	86

RESUME EXECUTIF

Située au cœur de l'Afrique, la République Démocratique du Congo (RDC) est un vaste pays qui s'étend sur plus de 2,3 millions de Km². Sa population est de 65,2 millions d'habitants en 2008.

La RDC possède un important potentiel de ressources naturelles et minérales. Son économie est fortement tournée vers l'exportation des produits miniers. L'agriculture reste la principale activité en milieu rural mais souffre d'une insuffisance voire absence de mécanisation.

Bien que le pays dispose d'énormes potentialités agricoles, les populations demeurent largement exposées aux risques d'insécurité alimentaire. Les conditions de vie restent très précaires pour le plus grand nombre et se dégradent particulièrement en milieu rural et dans les zones d'insécurité où les populations, souvent en fuite, perdent leurs moyens d'existence et subissent périodiquement des abus de la part des éléments armés.

Par ailleurs, l'accroissement démographique (3,3% par an en moyenne avec comme fait nouveau une population urbaine représentant 34% de la population totale), les différents régimes fonciers, le détournement des propriétés terriennes et l'appauvrissement des sols dus à l'exploitation non durable des terres provoquent des tensions souvent exacerbées par des polarisations ethniques qui entretiennent des situations conflictuelles.

Les causes de l'insécurité alimentaire en RDC sont :

- **Conjoncturelles** : Dans la partie Est du pays, elles sont dues principalement aux conflits armés qui ont généré une insécurité permanente (tueries, pillages, violences sexuelles, racket), des déplacements de populations, des pertes de moyens de production, les calamités naturelles, l'inaccessibilité aux infrastructures socio-économiques de base (marchés, centre de santé, éducation, etc.) ;
- surtout **Structurelles** marquées par le déficit d'infrastructures socio-économiques de base (voies de desserte, marchés, transport, etc.), la faible fertilité des terres, les traditions et les habitudes alimentaires, la pression démographique poussant les populations à pratiquer l'agriculture sur des terres marginales (cas des provinces du Nord et Sud Kivu), les tracasseries diverses qui ruinent les initiatives privées, la formation et l'encadrement défaillant, le budget national insuffisant pour l'agriculture, l'accès au micro crédit inadapté et insuffisant pour les activités agricoles, la recherche insuffisante, la natalité galopante.

La persistance de ces causes a entraîné un état de pauvreté généralisée de la population et des problèmes généraux de développement rural. De telles conditions exacerbées plus tard par des facteurs socioculturels dus à la diversité ethnique du pays ont conduit à des groupes aux moyens d'existence sociale complexes, dont certains sont extrêmement fragiles et vulnérables à l'insécurité alimentaire. Dans ce contexte, les aspects genre, composition de ménages en termes d'âge, ratio de dépendants par rapport au chef de ménage sont autant de facteurs à considérer dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Pour apporter une solution à ces différents blocages, le Gouvernement a élaboré et adopté en 2003, le Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP- I). En 2006, le Gouvernement a élaboré et adopté également le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) de première génération. Ce document a été mis en œuvre à travers le Programme d'Actions Prioritaires (PAP). Parallèlement à ces efforts, le Gouvernement a fait : (i) réaliser une étude du secteur agricole qui a démarré en 2008 et s'achèvera en décembre 2010 avec le soutien de la BAD ; (ii) élaborer une note de politique agricole et du développement rural en 2009 ; et (iii) élaborer le code agricole¹ traduit en « Loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole ». Pour le Gouvernement, le Programme National de Sécurité Alimentaire qui fait l'objet du présent rapport de formulation, répond au souci de l'atteinte des objectifs fixés par le Sommet Mondial de l'Alimentation et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en particulier l'objectif N°1 en matière de lutte contre la pauvreté et la malnutrition. En plus l'objectif prioritaire du PNSA est d'offrir un des cadres de mise en œuvre du deuxième pilier du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) qui porte sur la consolidation des Secteurs Porteurs de la Croissance.

L'objectif global du PNSA vise à contribuer de façon durable à lutter contre l'insécurité alimentaire et à améliorer les conditions de vie des populations par l'augmentation des productions et des revenus des ménages.

Les objectifs spécifiques du Programme devant permettre l'atteinte de cet objectif global sont :

- Accroître les volumes des productions agricoles grâce à l'amélioration de la productivité, de la diversification des productions et la sécurisation des systèmes de production ;
- Valoriser les produits végétaux, halieutiques, animaux et forestiers non ligneux par l'amélioration des techniques de stockage, de conservation et de transformation ;
- Améliorer l'accès aux denrées alimentaires et l'état nutritionnel et sanitaire des populations ;
- Renforcer les capacités des structures d'appui aux producteurs ;
- Améliorer les capacités des ménages à aborder toutes les dimensions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en leur sein et dans la communauté.

*Le PNSA a l'ambition de constituer un cadre **de mise en cohérence et d'intégration des actions** qui seront menées par les différents Ministères techniques en vue de la pleine réalisation des quatre dimensions principales de la sécurité alimentaire² : **la disponibilité physique des aliments, l'accessibilité économique et physique des aliments, l'utilisation des aliments et la stabilité des trois autres dimensions dans le temps.***

Le PNSA, au vu de son caractère multidimensionnel, est formulé sur une base participative, en associant, à tous les stades du processus de son élaboration, toutes les parties prenantes. Il est prévu en principe pour s'étendre sur une période de 10 ans et couvrir l'ensemble du territoire ; mais en se situant dans le contexte particulier de la RDC (pays en situation de post-conflit et en quête d'un nouvel élan), les actions viseront surtout dans la

¹ Ce code a déjà été adopté au niveau du Sénat. Il est en seconde lecture à l'Assemblée Nationale.

² Document Introduction aux concepts de la sécurité alimentaire FAO 2008 publié par le Programme CE-FAO « Sécurité alimentaire l'information pour l'action »

première phase de 5 ans de son exécution à relancer la production agricole dans les zones à fortes potentialités tout en développant un filet d'actions complémentaires de sécurité alimentaire en fonction des besoins dans toutes les localités en insécurité alimentaire selon la cartographie du Cadre Intégré des Phases de la Sécurité Alimentaire en annexe VII (en tenant compte du climat sécuritaire ambiant) afin de soulager les populations en général et les groupes vulnérables en particulier.

Les principaux bénéficiaires du programme sont :

1. les petits producteurs, particulièrement ceux dont les moyens d'existence relèvent essentiellement des activités agricoles et rurales,
2. la population vulnérable vivant pour la plupart dans des conditions d'existence fragile,
3. la population urbaine et périurbaine, particulièrement celles sous-employées, non –employées ou engagées dans des activités économiques informelles,
4. les organisations professionnelles agricoles et les organisations de producteurs,
5. les institutions publiques (services agricoles et ruraux)
6. les ONG partenaires

Le PNSA comprend 3 axes stratégiques d'intervention, déclinés en 6 sous-programmes, 21 composantes et 59 volets/résultats, qui visent à répondre aux contraintes identifiées lors des concertations provinciales et à atteindre les objectifs du programme.

Il s'agit des axes suivants :

- Axe stratégique N°1 :** Amélioration de la productivité et accroissement des productions
- Axe stratégique N°2 :** Amélioration de l'état nutritionnel de la population et suivi/ gestion de la vulnérabilité
- Axe stratégique N°3 :** Renforcement institutionnel

Et, des sous-programmes qui suivent :

- Sous-programme 1 :** Intensification durable de la production des cultures vivrières
- Sous-programme 2 :** Diversification des sources d'alimentation et de revenus
- Sous-programme 3 :** Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine
- Sous-programme 4 :** Réduction des pertes et Valorisation des produits agricoles
- Sous-programme 5 :** Gestion de la vulnérabilité alimentaire
- Sous-programme 6 :** Renforcement institutionnel

Chaque sous-programme comprend : le contexte et la justification, les volets/résultats, les actions à mener et le coût.

Globalement, les résultats attendus de la mise en œuvre du programme sont :

- l'atteinte d'un niveau de productions vivrières d'environ: 26 862 715 tonnes pour le manioc ; 2 176 481 tonnes pour le maïs ; 594 923 tonnes pour le riz ; 694 644 tonnes pour l'arachide ; 209 597 tonnes pour le haricot ; 106 127 tonnes pour le niébé et 29 253 tonnes pour le soja.

- La réhabilitation de 10 000 hectares d'anciens périmètres hydro agricoles avec une attention particulière aux périmètres rizicoles et l'aménagement de 25 700 hectares de nouveaux périmètres hydro agricoles;
- l'installation et l'encadrement de 2988 exploitations avicoles, 3264 exploitations ovines, 3087 exploitations caprines, 3216 exploitations porcines. La production en viande sera de : 1 573 696 tonnes ; celle des œufs de consommation sera de 163 254 tonnes avec un poids moyen de 60 grammes l'œuf. La production halieutique atteindra 419 098 tonnes. Le programme permettra également de produire 109.428.125 plants d'essences diverses pour l'agroforesterie et 18.750.000 plants d'arbres fruitiers pour l'arboriculture fruitière.
- l'installation de 237 magasins de stockage et de 215 entrepôts ;
- l'aménagement/réhabilitation de 25 abattoirs/entrepôts adaptés à la conservation des denrées alimentaires d'origine animale et la construction de 125 fumoirs. De même, 15 infrastructures de transformation et de conservation des produits halieutiques seront installées ;
- la réhabilitation de 4700 kms de pistes principales et de desserte rurale ainsi que 611 kms de cours d'eau de desserte agricole. De même, l'entretien de 3881 kms de pistes principales et de desserte rurale ainsi que 611 kms de cours d'eau de desserte agricole sera assuré ; 61 brigades de cantonniers seront formés et équipés ;
- l'aménagement de 6 675 sources, 5 340 puits avec pompe manuelle et 25 adductions gravitaires-réseau 3 km pour l'alimentation en eau potable.

Le coût global des actions du programme sur 5 ans est évalué à 945 435 336 \$EU, y compris les imprévus physiques et financiers.

Les tableaux ci-après décrivent de manière synthétique les sous-programmes, leurs composantes, les résultats attendus, les actions et les coûts respectifs.

SOUS-PROGRAMME 1 : Intensification durable de la production des cultures vivrières

Sous programme 1	Intensification durable de la production des cultures vivrières	
Composante 1.1.	Amélioration de la productivité des cultures vivrières	
Contexte et justification	Le manioc, le maïs, le riz, l'arachide, le haricot et la banane constituent les cultures vivrières les plus essentielles de la RD Congo. Le manioc est la première culture vivrière de la RDC. Il compte pour 80% de la production vivrière et occupe une place importante dans le régime alimentaire des Congolais. Le maïs est la principale céréale produite en RDC. Le riz est cultivé principalement dans les provinces de l'Equateur, Orientale, Maniema et le Kasaï Oriental. Les autres cultures vivrières importantes sont l'arachide, le haricot et la banane. Toutes ces cultures ont des niveaux de productivité très en deçà des potentialités. Elles ont connu toutes des baisses importantes de production liées à la faible utilisation des semences de qualité, d'intrants et de pratiques culturales améliorées, la sensibilité de certaines variétés aux maladies. L'intensification de la production passera par l'utilisation raisonnée des intrants modernes et une amélioration des pratiques culturales. Cela suppose l'organisation de la production et de la distribution des semences et de matériel végétal plus performants, l'appui au secteur privé dans la prise en main de l'approvisionnement et de la distribution des fertilisants, produits phytosanitaires et outillages agricoles. Cet appui porterait sur la mise en œuvre de mesures incitatives d'ordre douanier et fiscal, la facilitation de l'accès au crédit et l'organisation et le renforcement des capacités des intervenants.	
Volets	Production et distribution de semences, boutures et rejets	Approvisionnement et distribution des intrants connexes
Résultats attendus	L'accès aux semences, boutures et rejets des variétés améliorées est assuré.	L'approvisionnement et la distribution des intrants connexes sont organisés.
Actions :	Evaluer à la fin de chaque campagne agricole les besoins en semences, boutures et rejets améliorés pour la campagne suivante Organiser et structurer les agris multiplicateurs identifiés au préalable Appuyer la recherche pour la sélection variétale participative et de qualité des semences de pré base Produire et distribuer les semences, boutures et rejets améliorés de base et certifiés Mettre en place un fonds d'appui pour la promotion d'une filière semencière	Appuyer la protection raisonnée des cultures et des récoltes Evaluer les besoins en engrais, pesticides et outillages Organiser le système d'approvisionnement et de distribution des intrants Renforcer les capacités des différents acteurs. Aider le secteur privé dans le montage des dossiers de demande de financement Appuyer la réhabilitation et la construction des magasins et autres entrepôts de stockage et de distribution
Bénéficiaires	Le programme est concentré dans les bassins de production. Les producteurs et leurs organisations constitueront les groupes cibles. Quant aux bénéficiaires, outre les producteurs, ils sont constitués des populations de l'ensemble du territoire, des ONG et autres privés, des structures de recherche, d'appui et de vulgarisation.	
Mise en œuvre	La mise en œuvre exige un partenariat fort impliquant la recherche, les institutions étatiques d'encadrement, et le réseau des opérateurs semenciers comportant les ONGs et autres opérateurs privés ainsi que les producteurs et leurs organisations. Le dispositif de la recherche (centres et stations) permettra de produire et de former les agris multiplicateurs à la production des semences, des boutures et des rejets de qualité. Ces agris multiplicateurs seront formés et appuyés sur la mise en place de parcelles de production de semences, des boutures et des rejets. Un appui particulier sera accordé aux agris multiplicateurs dans le domaine de stockage, du contrôle de la qualité et de la certification La stabilité macroéconomique est pour le moment propice à l'importation des engrais chimiques. Il sera question d'identifier les opérateurs capables d'importer et des structures disposées à approvisionner les utilisateurs.	

Sous programme 1	Intensification durable de la production des cultures vivrières	
Composante 1.2.	Valorisation des ressources naturelles de base	
Contexte et justification	La RDC regorge d'importantes ressources en terres irrigables, en eaux de surface et des bas-fonds qui restent encore peu utilisés pour la production agricole. Le pays a connu quelques essais d'irrigation, au profit des petits exploitants agricoles, dans certains sites comme la plaine de la Ruzizi (Sud-Kivu), la vallée de la Luala (Bas-Congo), le Pool Malebo (Kinshasa), le site de Loma (Bas-Congo). La plupart de ces ouvrages sont tombés en désuétude, soit par abandon, soit suite aux pillages. Certains ouvrages résistent encore aujourd'hui, de même que l'irrigation informelle soutient encore le secteur. En effet, au fil des années, les petits exploitants, forts des résultats des cultures des bas-fonds, se sont mis à provoquer des crues dans les terrains non inondables grâce à des barrages érigés sur les parcours des ruisseaux qui ont servi à irriguer les cultures maraîchères (feuilles) par arrosage manuel, les légumineuses (haricots) ainsi que les céréales (riz). La valorisation des bas-fonds et des terres inondables permet des rendements plus élevés, la protection de l'environnement et la sédentarisation des paysans exploitants et la potentialisation des sites. Il s'agira dans le volet « aménagement et gestion des périmètres hydro-agricoles » d'assurer une maîtrise de l'eau en réhabilitant ou en aménageant des périmètres hydro agricoles et en organisant leur exploitation à travers la mise en place de comités de gestion. La valeur de la terre du point de vue économique, son aptitude à produire dépend de beaucoup de facteurs dont la fertilité, la situation géographique, l'aménagement et la superficie. Cependant les ressources naturelles qui constituent la base des systèmes de production subissent, d'année en année, sous l'influence des aléas climatiques et de la croissance de la population humaine et animale, une pression sans cesse continue liée à la surexploitation, notamment dans les régions montagneuses (Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu), au Bas-Congo, dans l'hinterland minier et les zones périurbaines. Cette pression avec la réduction de l'espace cultivable, engendre une dégradation de la fertilité des terres, et la mise en culture de terres marginales, avec comme conséquence, des atteintes fortes à l'environnement, la réduction des rendements et de la production et une plus grande paupérisation des populations. Le volet « gestion de la fertilité des terres » s'efforcera de renverser cette tendance.	
Volets	Aménagement et gestion des périmètres hydro-agricoles	Gestion de la fertilité des terres
Résultats attendus	L'aménagement et la mise en valeur des bas-fonds et plaines inondables sélectionnés sont assurés	La gestion de la fertilité des terres est améliorée
Actions :	Identifier les sites aménageables Déterminer le montant du bail ou de l'accès à la propriété terrienne, évaluer la tendance actuelle liée aux conflits et aux goulots d'étranglement et qui empêchent la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle Concevoir, planifier et réhabiliter les anciens périmètres hydro agricoles Concevoir, planifier et réaliser les nouveaux périmètres hydro agricoles Mettre en place les comités de gestion des sites aménagés Elaborer des fiches techniques et modules de formation sur les techniques d'exploitation et la gestion des aménagements Former les agro riziculteurs aux techniques d'aménagement, d'exploitation et de gestion des bas-fonds Développer et vulgariser les techniques simples de lutte antiérosive, de protection des berges et de lutte contre l'ensablement. Développer et vulgariser la technique de rizipisciculture. Vulgariser la méthode de lutte contre les prédateurs et les maladies	Créer et/ou renforcer le fonctionnement des structures nationales de concertation sur la gestion de la fertilité des terres Créer un environnement favorable par la mise en œuvre des réformes juridiques et réglementaires Renforcer le service de la recherche pédologique au niveau des dispositifs nationaux de recherche agricole à travers l'appui à la recherche développement et le transfert de technologies en matière de gestion de la fertilité des terres Appuyer les organisations de producteurs agricoles et les organisations professionnelles agricoles Appuyer l'installation d'auxiliaires privés d'intensification agricole Organiser le suivi- évaluation du plan national de gestion de la fertilité des terres
Bénéficiaires	Le programme est concentré dans les bassins de production. Les producteurs et leurs organisations constitueront les groupes cibles ; à cette catégorie s'ajoutent les ONG, autres privés et les structures d'encadrement.	
Mise en œuvre	La mise en œuvre permettra la réhabilitation de 10 000 hectares d'anciens périmètres hydro agricoles avec une attention particulière aux périmètres rizicoles et l'aménagement de 25 700 hectares de nouveaux périmètres hydro agricoles. La priorité reste pour les aménagements à faible coût facilement maîtrisable par les bénéficiaires. La gestion des sites aménagés doit être assurée par les populations bénéficiaires avec l'appui des structures d'encadrement (services étatiques, ONG). L'introduction des techniques d'aménagement et des techniques d'exploitation simples et peu coûteuses, notamment de lutte antiérosive, de protection des berges, permet d'assurer une prise en charge rapide par les associations à travers la formation. S'agissant de la gestion de la fertilité des terres, la mise en œuvre sera basée d'abord sur les producteurs pris individuellement ou à travers leurs organisations de base. La sensibilisation et l'information des populations, le choix raisonné des sites et des exploitations pilotes, la mise en place des parcelles de démonstrations en milieu rural et l'organisation de visites inter-paysannes permettront non seulement de les convaincre sur les résultats concrets, mais aussi de garantir l'appropriation des innovations et savoir-faire et, par ces derniers, de prendre en compte leurs préoccupations et, par voie de conséquence, d'aboutir à des innovations aisément reproductibles et durables.	

Sous programme 1	Intensification durable de la production des cultures vivrières		
Composante 1.3.	Mécanisation/ motorisation agricole et technologies appropriées		
Contexte et justification	L'économie de la RDC repose essentiellement sur le secteur rural, qui occupe près de 70% de la population active et contribue en moyenne pour 40% du PIB. Les surfaces cultivables sont estimées à plus ou moins 80 millions d'hectares dont moins de 10 millions d'hectares seulement sont exploitées, avec des moyens rudimentaires. La préservation des ressources naturelles et l'accroissement des revenus des paysans, imposent de rechercher davantage la croissance de la production par l'intensification. Cela nécessite un équipement adéquat des producteurs Ainsi, devant cet impératif d'accroissement des superficies à cultiver et d'exécution d'opérations post-récolte, le pays est appelé à recourir à des technologies plus appropriées notamment la mécanisation agricole combinée à la traction animale et la motorisation, en lieu et place des moyens manuels actuellement en usage chez la majorité des exploitants agricoles. Aujourd'hui tout le monde est unanime pour reconnaître que le degré de la mécanisation reste en deçà des potentialités du pays en matière de production agricole. Il s'agira de conduire une mécanisation agricole cohérente et accessible aux paysans, surtout les plus démunis, notamment les femmes rurales. Cependant, il faut toujours avoir à l'esprit que la mécanisation à elle seule n'augmente pas les rendements et ne contribue pas à l'intensification agricole.		
Volets	Traction animale	Motorisation agricole	Technologies appropriées
Résultats attendus	La promotion de la traction animale est appuyée	Le développement de la motorisation agricole est assuré	Des technologies appropriées à la production agricole, aux opérations post-récolte, à la conservation et à la transformation des produits agricoles sont testées, adaptées et diffusées.
Actions :	Développer la fabrication locale de l'outillage Organiser les producteurs pour leur faciliter l'accès aux outils de traction animale et aux intrants vétérinaires Organiser des séances de dressage des animaux destinés à la culture attelée Mettre en place un fonds de roulement pour faciliter l'acquisition et la gestion des bœufs de trait Promouvoir l'installation d'un noyau d'élevage bovin pour la culture attelée Renforcer les structures publiques et privées (centres de dressage) de la traction animale	Organiser les producteurs pour leur faciliter l'accès à la motorisation Renforcer les structures de l'Etat en matière de motorisation Favoriser l'organisation des opérateurs économiques privés Appuyer l'installation et l'entretien des motopompes pour l'irrigation	Mettre en place une structure publique d'étude et d'adaptation de technologies appropriées pour la production, les opérations post-récoltes, la transformation et la conservation des productions agricoles Organiser des rencontres périodiques entre les producteurs, les artisans et le secteur privé pour faciliter l'adoption et la mise en application des technologies appropriées Faciliter l'incubation des PME et la promotion de l'emploi et de l'auto-emploi en milieu rural et périurbain
Bénéficiaires	Les principaux bénéficiaires seront les producteurs et leurs organisations, le secteur privé, les structures d'appui et de recherche.		
Mise en œuvre	Il est à noter que dans le cadre de la mise en œuvre de cette composante, une synergie et une complémentarité doivent être recherchées avec les autres composantes ayant les productions animale, halieutique et forestière dans leurs activités. La formation sera assurée par les prestataires ayant des compétences avérées dans le dressage des animaux, la fabrication de l'outillage et de l'attelage. Pour la traction bovine on retiendra : les provinces du Katanga, du Bandundu, les deux Kasai et l'arrière-pays de la ville de Kinshasa comme provinces pilotes. Les pouvoirs publics devront faire en sorte que le secteur privé commercial s'intéresse au développement de la mécanisation agricole, qui pourrait présenter de bonnes opportunités d'affaires.		

Coût total par sous-programme

SOUS-PROGRAMME 1 : Intensification durable de la production des cultures vivrières : 243 314 975 \$US

Composante 1.1. : **Amélioration de la productivité des cultures vivrières : 14 056 920 \$US**

Composante 1.2. : **Valorisation des ressources naturelles de base : 215 785 150 \$US**

Composante 1.3. : **Mécanisation/ motorisation agricole et technologies appropriées : 13 472 905 \$US**

SOUS-PROGRAMME 2 : Diversification des sources d'alimentation et des revenus

Sous programme 2	Diversification des sources d'alimentation et de revenus			
Composante 2.1.	Développement de l'élevage à cycle court en milieu rural			
Contexte et justification	La production de protéines d'origine animale est très faible par rapport aux besoins. Les statistiques malgré leur manque de fiabilité estiment la consommation congolaise à moins de 15 kg par habitant et par an. Le petit élevage peut jouer un rôle éminemment positif dans l'accroissement de l'offre en protéines animales et la diversification des revenus des ménages et surtout celles des franges (familles) et les groupes les plus vulnérables (femmes et jeunes) en raison des faibles coûts d'investissements et de la prolificité des espèces élevées. La composante va porter son intérêt sur l'aviculture villageoise améliorée, l'élevage des petits ruminants, des porcs et celui non conventionnel se rapportant aux aulacodes pour les diverses raisons qui suivent : La volaille est partout élevée dans le pays. Elle a comme avantages la rapidité de son cycle biologique, son métabolisme élevé et le faible coût de production par rapport aux viandes rouges. L'aviculture représente la meilleure activité pour produire une grande quantité de protéines animales. Les principales contraintes sont en milieu traditionnel, les performances génétiques réduites des sujets locaux, l'absence d'habitat et d'alimentation améliorés et l'exposition aux maladies et, en particulier de celle de Newcastle qui décime périodiquement les élevages. L'élevage semi-intensif reste tributaire des circuits d'importation de sujets améliorés, des difficultés d'accès aux intrants, aliments et produits vétérinaires. L'élevage de petits ruminants et des porcs est pratiqué dans presque toutes les régions de la RDC dans les mêmes conditions et contraintes que l'aviculture traditionnelle, avec une faible productivité. L'élevage des aulacodes (agoutis) se trouve encore au stade embryonnaire et se pratique dans le pays de façon artisanale. C'est une nouvelle activité très intéressante. Elle contribue à la protection de l'environnement en limitant dans une certaine mesure le braconnage et en diminuant la pression anthropique sur la faune sauvage. La composante cherchera à améliorer l'élevage des espèces à cycle court, par une amélioration de la race, de l'habitat avec des matériaux locaux, de l'alimentation (biomasse, sous-produits agricoles et sous-produits agro-industriels disponibles à proximité), de l'hygiène, de la prévention et du traitement des maladies.			
Volets	Aviculture	Elevage des petits ruminants	Elevage des porcs	Elevage non conventionnel
Résultats attendus	La situation de l'aviculture villageoise est améliorée	Le développement de l'élevage des petits ruminants est appuyé	Le développement de l'élevage des porcs est appuyé	Le développement de l'élevage non conventionnel est appuyé
Actions :	Organiser et former les aviculteurs Introduire les coqs et canards de races améliorées en milieu rural Installer des unités de production d'aliments de bétail pour améliorer les rations alimentaires à base des matières premières locales Concevoir et appliquer des plans de prophylaxie et d'hygiène Appuyer l'amélioration des poulaillers Promouvoir les races locales performantes et les multiplier	Organiser et former les éleveurs et les bergers Introduire les géniteurs améliorés Améliorer les pâturages par l'introduction de nouvelles espèces fourragères Organiser la fourniture de suppléments minéraux Appuyer l'amélioration des enclos d'élevage en matériaux locaux Appuyer l'aménagement des pâturages communautaires Concevoir et appliquer des programmes de prophylaxie et d'hygiène Promouvoir l'insémination artificielle	Organiser et former les éleveurs Introduire les géniteurs améliorés Améliorer la ration alimentaire par la patate douce, le manioc et l'apport de suppléments minéraux Appuyer la construction des porcheries selon les normes en matériaux locaux Concevoir et appliquer des plans de prophylaxie et d'hygiène	Introduire de nouvelles espèces animales Suivre le comportement des espèces introduites Elaborer des fiches techniques pour la conduite de ce type d'élevage Organiser et former de nouveaux types d'éleveurs sur les techniques de l'élevage non conventionnel
Bénéficiaires	Les producteurs et les OPA des cinq zones de développement du territoire national seront les bénéficiaires des volets aviculture, élevage des petits ruminants et des porcs. Pour l'élevage non conventionnel, la promotion de l'élevage de l'aulacode s'effectuera au Bas-Congo, dans le Bandundu, le Maniema et l'hinterland de la Ville de Kinshasa.			
Mise en œuvre	Pour assurer une exécution efficace du programme, l'unité de gestion s'appuiera sur l'expertise technique locale. Le sous-programme se chargera de la fourniture en coqs améliorateurs, intrants vétérinaires et d'élevage. Aidé par l'expertise locale, il assurera la formation des auxiliaires aviculteurs, des vulgarisateurs. Les objectifs quantitatifs sont : l'installation de 2988 exploitations avicoles, 3264 exploitations s'adonnant aux ovins et 3087 exploitations s'adonnant aux caprins, la distribution de 20 824 géniteurs améliorateurs dont 10 524 béliers et 10 300 boucs. L'installation de porcheries dans 3216 exploitations et la diffusion de noyaux d'aulacodes constitués de 4 femelles et d'un mâle auprès de 150 ménages agricoles			

Sous programme 2	Diversification des sources d'alimentation et de revenus			
Composante 2.2.	Développement des Pêches et de l'aquaculture			
Contexte et justification	La RDC est dotée de nombreux plans d'eau d'une superficie d'environ 86.000km², soit 3,5% du territoire national. Le réseau hydrographique congolais est constitué d'un énorme réseau fluvial, des plaines inondées et des grands lacs ainsi qu'une façade maritime. Grâce à la densité de son réseau hydrographique et à l'abondance de ses ressources halieutiques très diversifiées, la RDC offre d'énormes possibilités de développement de la pêche et de l'aquaculture. S'agissant de pêche artisanale, elle est faite en mer, dans le fleuve, les rivières, les lacs et les marécages. Malheureusement, l'organisation de cette pêche traditionnelle avec des instruments peu performants ne permet pas à la population de satisfaire toute la demande en poissons et en d'autres produits de pêche. L'aquaculture congolaise repose essentiellement sur la pisciculture familiale de subsistance dans laquelle la culture de <i>Tilapia</i> est prédominante malgré les potentialités d'élevage des autres espèces aquacoles. Ce type de pisciculture se développe dans plusieurs milliers de petits étangs de quelques ares dans divers bas-fonds de petites vallées qui sont soit abandonnés, soit fonctionnels mais peu productifs (moins de 10 kg/are/an soit 1000kg/ha/an). La pratique de pisciculture intensive de type industriel n'existe pas à l'instar d'autres pays africains. Actuellement, on recourt, par endroit, à la pisciculture semi-intensive d'<i>Oreochromis en étangs</i>. Ce type de pisciculture est bien indiqué pour les privés qui disposent des étangs pouvant être intégrés dans les aménagements envisagés pour l'agriculture telle la valorisation des marécages par la rizipisciculture.			
Volets	Gestion rationnelle des plans d'eau	Amélioration de la pêche maritime	Développement de la pêche continentale	Développement de l'aquaculture
Résultats attendus	La gestion rationnelle des plans d'eau est appuyée	La pêche maritime est améliorée	La pêche continentale est développée	L'aquaculture est développée
Actions :	Actualiser et vulgariser le plan national de développement des pêches et mettre en œuvre le plan de développement de l'aquaculture Traduire en langues locales et vulgariser la Loi actualisée sur la pêche et l'aquaculture Organiser et sensibiliser les acteurs du sous-secteur des pêches et de l'aquaculture Diffuser le code de conduite pour une pêche responsable Appuyer la mise en place de conventions locales de pêche Etablir un plan d'aménagement des zones de pêche et d'étangs piscicoles Renforcer les capacités des pêcheurs, aquaculteurs et du personnel d'encadrement Appuyer la mise en place des dispositifs d'approvisionnement en intrants de Pêche Sécuriser les étangs, les zones de frayère et renforcer la réglementation de la pêche	Appuyer l'évaluation du potentiel halieutique marin Appuyer la motorisation des pirogues et organiser les pêcheurs pour leur faciliter l'accès aux intrants et au matériel de la pêche maritime Appuyer la formation aux techniques améliorées de la pêche maritime artisanale, à l'organisation et à la gestion des exploitations Promouvoir les organisations professionnelles de pêcheurs marins artisanaux et de mareyeuses	Réaliser une étude sur les conditions de pratique de la pêche fluviale et lacustre Approfondir l'évaluation du potentiel halieutique continentale Organiser les pêcheurs pour leur faciliter l'accès aux intrants et au matériel de la pêche fluviale Appuyer la formation aux techniques améliorées de la pêche continentale artisanale, à l'organisation et à la gestion des exploitations Promouvoir les organisations professionnelles de pêcheurs fluviaux artisanaux et de mareyeuses	Etudier les conditions de pratique de la pisciculture Appuyer la formation aux techniques de pisciculture, d'organisation et de gestion de l'exploitation Appuyer l'aménagement et l'équipement d'étangs piscicoles Réhabiliter ou créer les centres d'alevinage Organiser les pisciculteurs pour leur faciliter l'accès aux intrants, aliments pour poisson et matériel de pisciculture Renforcer les capacités du personnel des centres d'alevinage Appuyer la recherche aquacole.
Bénéficiaires	Les communautés des pêcheurs, les exploitations agricoles, et les associations, les structures publiques de recherche et d'appui à la production et le secteur privé connexe.			
Mise en œuvre	La mise en œuvre de cette composante, notamment en ce qui concerne la pêche, qu'elle soit maritime, fluviale ou lacustre, demandera une forte implication du secteur privé, car les activités d'approvisionnement en matériel et équipements de pêche ainsi que celles relatives à l'entretien et la réparation des engins de pêche lui incombent.			

Sous programme 2	Diversification des sources d'alimentation et des revenus		
Composante 2.3.	Promotion de l'agroforesterie et de l'arboriculture fruitière		
Contexte et justification	L'approvisionnement en matière ligneuse est en nette régression à cause de l'agriculture itinérante, la récolte du bois de chauffe et d'œuvre pour une population toujours croissante. Le système agro forestier contribue efficacement au maintien de la fertilité du sol en fixant l'azote atmosphérique et en augmentant la teneur en matière organique. Aussi permet-il d'améliorer le rendement à l'unité de surface, à augmenter les revenus des ménages et sédentariser les agriculteurs. Beaucoup d'essences et de cultures jouent un rôle dans la sécurité alimentaire, notamment : l'<i>Acacia</i> pour la production du charbon de bois et du miel ; le <i>Moringa</i>, plante à usage multiple (fourrage, biogaz, agent nettoyant domestique, teinture, engrais vert), l' <i>Albizia lebbbeck</i> pour la matière organique et le charbon de bois ; le <i>Teck</i> et le <i>Limba</i> pour produire le bois d'œuvre et de service. Les conditions climatiques sont favorables pour la culture de beaucoup d'espèces fruitières ; Malheureusement en dehors de certaines zones et de certaines espèces telles que les agrumes, l'arboriculture fruitière est très peu développée. Parmi les contraintes à l'exploitation et la production des PFNL, on peut citer la faible régénération de certaines ressources naturelles fournissant des PFNL alimentaires, à cause des méthodes de prélèvement non appropriées et excessives. La pression est plus forte pour les espèces dont on exploite les parties génératives, telles les fruits et les noyaux <i>Garcinia kola</i>, ou celles qui ont un marché local bien développé comme <i>Gnetum spp.</i> On note surtout la difficulté à réaliser des inventaires pour estimer les stocks disponibles et l'harmonisation même des méthodologies à appliquer pour ces inventaires, compte tenu de la grande diversité des PFNL, et leurs systèmes de production, de leurs différentes méthodes de collecte ou de récolte, de leur saisonnalité. La pauvreté des populations riveraines et le manque d'alternatives économiques sont, dans la majorité des cas, à la base de la pression forte (augmentation d'intensité et de fréquence de prélèvement) de l'exploitation sur les ressources naturelles. La saisonnalité et la variabilité annuelle de la production et de la distribution des PFNL font qu'il est difficile d'en faire une activité génératrice des revenus à titre principal. En raison de l'importante contribution que les PFNL alimentaires apportent aux moyens de subsistance des populations et à l'économie nationale, le gouvernement et la population sont unanimes sur le fait que l'utilisation, la valorisation et la gestion durable des PFNL soient au service conjoint du bien-être de la population et de la protection de biodiversité. Il s'agira dans cette composante de développer l'agroforesterie et de promouvoir l'arboriculture fruitière et l'exploitation rationnelle des PFNL		
Volets	Promotion de l'agroforesterie en milieu rural	Promotion de l'arboriculture fruitière	Promotion des produits forestiers non ligneux
Résultats attendus	L'agroforesterie est vulgarisée et appliquée	L'arboriculture fruitière est promue	La promotion des produits forestiers non ligneux est appuyée.
Actions :	Sélectionner les espèces d'arbustes et d'arbres adaptés à vulgariser Appuyer l'établissement des pépinières villageoises Appuyer l'organisation de la distribution des plants Superviser le suivi et l'entretien des plantations par la communauté Vulgariser le code forestier Promouvoir la culture d'arbres à chenilles.	Sélectionner les arbres fruitiers à promouvoir Appuyer l'implantation de pépinières villageoises Organiser la distribution des plants Organiser le Suivi et l'entretien des plantations.	Approfondir l'inventaire et la classification des PFNL Mener les études sur les utilisations, les pressions et les impacts des prélèvements des PFNL les plus connus Etablir une carte nationale définissant les zones de répartition des PFNL Mettre en place une stratégie nationale de développement durable et socioéconomique des PFNL. Organiser et sensibiliser les acteurs Organiser la réglementation de l'exploitation des PFNL
Bénéficiaires	Les populations vulnérables sur l'ensemble du pays		
Mise en œuvre	La mise en œuvre des volets agroforesterie et arboriculture fruitière sera fondée sur une approche participative et le dispositif d'encadrement autour des pépinières de production de plants forestiers, agro-forestiers et fruitiers. La mise en œuvre du volet promotion des PFNL exige d'abord l'approfondissement de l'inventaire et la classification des PFNL pour permettre la mise en place et l'application d'une stratégie nationale.		

Coût total par sous-programme

SOUS-PROGRAMME 2 : Diversification des sources d'alimentation et de revenus : 316 687 544 \$US

Composante 2.1. : Développement de l'élevage à cycle court en milieu rural : 71 607 849 \$US

Composante 2.2. : Développement des Pêches et de l'aquaculture : 86 197 000 \$US

Composante 2.3. : Promotion de l'agroforesterie et de l'arboriculture fruitière : 158 882 695 \$US

SOUS-PROGRAMME 3 : Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine

Sous programme 3	Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine
Composante 3.1.	Maraîchage en zones urbaines et périurbaines
Contexte et justification	Avec la <i>rurbanisation</i> (ruralisation de la ville), une bonne partie de la population citadine vit pratiquement de l'agriculture comme dans les campagnes. Les cultures maraîchères sont pratiquées autour des grands centres urbains en bordure des cours d'eau, des mares, etc. Elles constituent une source importante de revenus. Malgré la moyenne maîtrise des techniques de production et la qualité moyenne du matériel utilisé, ces cultures semblent bien rentables. Cependant, le maraîchage se heurte à de nombreuses contraintes notamment l'absence de crédits de campagne et d'équipements, la non maîtrise des techniques culturales par les producteurs conduisant à l'utilisation des intrants non appropriés notamment le mauvais usage des pesticides et engrais qui peut constituer des sources de problèmes de santé pour les consommateurs et contribuer à la dégradation de l'environnement. La filière souffre également de la faible valorisation de certains produits due à l'absence ou au faible niveau de transformation.
Résultats attendus	L'horticulture urbaine et périurbaine est développée
Actions :	Inventorier, cartographier les zones à forte potentialité horticole et élaborer un plan directeur de leur exploitation. Etudier la situation juridique des sites maraîchers en rapport avec le code de l'urbanisme, proposer des mesures de sécurisation foncière Appuyer la mise en place d'un circuit adapté d'approvisionnement en semences, engrais, pesticides, matériel et outillage de maraîchage Former les techniciens et les maraîchers sur l'utilisation raisonnée des engrais et pesticides (gestion intégrée de la production et des déprédateurs) Promouvoir l'installation des unités de compostage autour des grandes agglomérations Appuyer l'aménagement des périmètres maraîchers hors toutes zones de contamination Aider à l'amélioration de la qualité de l'eau de l'arrosage des cultures maraîchères Renforcer les capacités d'organisation et de gestion des groupements maraîchers Répertorier et appuyer la vulgarisation des techniques individuelles ou artisanales performantes de transformation et de conservation des produits horticoles
Bénéficiaires	Les maraîchers périurbains sont les bénéficiaires directs par l'organisation de leurs activités, l'amélioration de leurs productions et la commercialisation assurée de leurs produits. Les femmes revendeuses constituent le second groupe de bénéficiaires par leurs activités. La population, en général, profitera de l'amélioration de la qualité de la nourriture, de la disponibilité et de l'accessibilité durable des produits maraîchers frais tout au long de l'année à prix abordables. Ceci permettra de lutter contre la malnutrition tout en diversifiant l'alimentation des ménages et en créant des emplois et des possibilités de revenus en faveur de petits producteurs urbains et périurbains. Les agents des structures d'encadrement, les ONGs et les privés qui bénéficieront des moyens de travail du programme et surtout des supports didactiques (manuel et fiches techniques) pourront mieux accomplir leur mission de vulgarisation auprès des producteurs.
Mise en œuvre	La mise en œuvre de la composante sera basée sur l'organisation des producteurs dont elle suscitera la création là où il n'en existe pas et appuiera le renforcement de celles qui existent. Les sites seront choisis dans les villes ayant des débouchés pour le développement de la filière en dehors des sites où le projet HUP était déjà installé.

Sous programme 3	Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine	
Composante 3.2.	Production animale en milieu urbain et périurbain	
Contexte et justification	Les activités d'élevage, en particulier le petit élevage, jouent un rôle important dans la stratégie de lutte pour la sécurité alimentaire et contre la pauvreté. Elles constituent non seulement une source de produits d'une haute valeur nutritive (viande, œufs, etc.), mais aussi une source de revenus et d'opportunités d'emploi pour les jeunes désœuvrés, les diplômés sans emploi, les femmes, les fonctionnaires mal rémunérés etc. Ces activités trouvent leur pleine justification dans le contexte de la RDC qui souffre d'un déficit en produits d'origine animale, en raison d'une production nationale faible. Il s'agira dans cette composante de promouvoir des formes modernes et intensives d'aviculture et d'embouche ovine, caprine et porcine dans les zones urbaines et périurbaines des grandes villes (Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Bukavu, Matadi, Mbandaka, Kananga, Mbuji-Mayi, Kindu, Bandundu, Kikwit, Gemena).	
Volets	Développement de l'aviculture moderne	Développement de l'embouche animale
Résultats attendus	L'aviculture moderne est développée	L'embouche animale est développée
Actions :	Appuyer la création et l'équipement de poulaillers modernes Organiser la formation des aviculteurs aux techniques de l'aviculture moderne, d'organisation et de gestion de l'exploitation Mettre en place ou réhabiliter un centre de production de poussins d'un jour et organiser les aviculteurs pour faciliter l'accès aux intrants et au matériel technique vétérinaire Promouvoir les organisations professionnelles d'aviculteurs modernes Promouvoir la production locale d'aliments de volailles (proviendes) Appuyer la construction et la réhabilitation des infrastructures zoo- sanitaires	Appuyer le développement des élevages privés semi-intensifs d'embouche ovine, porcine et caprine Promouvoir l'utilisation efficiente des résidus de récolte et des sous- produits agroindustriels (drêches de brasseries, sons de riz et de blé, mélasse) Mettre en place un fonds de roulement pour faciliter l'acquisition des espèces animales destinées à l'embouche Promouvoir l'installation des fermes parentales dans toutes les provinces.
Bénéficiaires	Le secteur privé, les structures publiques de recherche et d'appui et conseil.	
Mise en œuvre	La composante sera développée en direction du secteur privé, des groupements et associations disposant de ressources suffisantes pour la mise en œuvre des activités intensives de production animales. Le système d'alimentation sera basé sur la paille et les sous-produits agricoles et agroindustriels. Le commerce du bétail et de la viande est essentiellement l'apanage des secteurs informels traditionnels très opérationnels mais qui présentent une insuffisance de professionnalisme et surtout d'organisation d'acteurs. L'embouche bovine, porcine, ovine et caprine permettra une structuration de la filière viande et apportera du professionnalisme dans ce sous-secteur.	

Sous programme 3	Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine
Composante 3.3.	Promotion et développement de la pisciculture moderne
Contexte et justification	La présence de nombreux cours d'eau dans les abords des grandes villes permet la mise en place d'une pisciculture plus élaborée utilisant des techniques semi-intensives à intensives. Il s'agira d'appuyer les groupements, associations et promoteurs privés dans la construction d'étangs modernes, et dans l'utilisation de matériel génétique performant et d'intrants de qualité. Le secteur de la micro-finance et des banques sera mis à contribution pour l'octroi de crédits adaptés.
Résultats attendus	La pisciculture moderne est promue et développée.
Actions :	Appuyer la création de bassins expérimentaux de reproduction des espèces halieutiques Renforcer la capacité de la structure recherche-développement Former ou recycler le personnel de la recherche-développement Appuyer l'accès aux crédits aux promoteurs et associations Faciliter le marketing et la commercialisation des produits.
Bénéficiaires	Les promoteurs privés, les associations et les groupements, les structures de recherche et de développement et les ONG.
Mise en œuvre	Dans la mise en œuvre de la composante, il sera mis à profit un partenariat fort impliquant la recherche, les institutions étatiques d'encadrement, les ONG et autres opérateurs privés ainsi que les pisciculteurs et leurs organisations.

Coût total par sous-programme

SOUS-PROGRAMME 3 : Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine	: 17 422 650 \$US
Composante 3.1. : Maraichage en zones urbaines et périurbaines	: 11 311 250 \$US
Composante 3.2. : Production animale en milieu urbain et périurbain	: 5 680 000 \$US
Composante 3.3. : Promotion et développement de la pisciculture moderne	: 431 400 \$US

SOUS-PROGRAMME 4 : Réduction des pertes et valorisation des produits agricoles

Sous programme 4	Réduction des pertes et valorisation des produits agricoles			
Composante 4.1	Stockage et Conservation des produits agricoles			
Contexte et justification	La préservation des produits agro-pastoraux et halieutiques n'est pas très développée à cause de l'état rudimentaire ou de l'inexistence des installations de stockage au niveau des marchés. Quand elles existent, elles sont faites de matériaux locaux (bois, paille, chaumes, etc.) et offrent une protection limitée vis-à-vis des ravageurs. Ceci constitue un réel facteur limitant de la capacité de négociation des agriculteurs lorsqu'ils traitent avec les acheteurs. Les producteurs sont dans ce cas obligés d'écouler leur production à des prix trop bas par méconnaissance des techniques de conservation ou par manque d'infrastructures adéquates.			
Volets	Amélioration des conditions de Stockage et Conservation des produits végétaux	Amélioration des conditions de Stockage et Conservation des produits d'origine animale	Amélioration des conditions de Stockage et Conservation des produits d'origine halieutique	Amélioration des conditions de Stockage et Conservation des produits forestiers non ligneux
Résultats attendus	Le stockage et la conservation des produits végétaux sont améliorés	Le stockage et la conservation des produits d'origine animale sont améliorés	Le stockage et la conservation des produits d'origine halieutique sont améliorés	Le stockage et la conservation des produits forestiers non ligneux sont améliorés
Actions :	Appuyer l'installation d'infrastructures collectives et individuelles de stockage et de conservation des produits agricoles végétaux Organiser la formation des acteurs sur les techniques améliorées de stockage et de conservation des céréales et légumineuses ainsi que sur les techniques améliorées de stockage et de conservation des racines et tubercules Organiser la formation des acteurs sur la gestion, la gouvernance et l'organisation des groupements	Faire une étude sur le développement de la chaîne de froid Aménager et réhabiliter les abattoirs et des entrepôts adaptés dans les principaux points d'entrée des produits d'origine animale Organiser la formation aux techniques améliorées de conservation et d'hygiène des produits d'origine animale ainsi que sur la gestion, la gouvernance et l'organisation des groupements Appuyer la desserte en énergie électrique Organiser et former des équipes pour la maintenance des équipements	Organiser la formation aux techniques améliorées de conservation et d'hygiène des produits halieutiques ainsi que sur la gestion, la gouvernance et l'organisation des groupements Appuyer l'acquisition de caisses ou boîtes isothermes pour la conservation Appuyer la diffusion des techniques simples de conservation (salaison, fumage, séchage).	Organiser la formation aux techniques améliorées de collecte et d'hygiène des PFNL ainsi que sur la gestion, la gouvernance et l'organisation des groupements Aider à l'acquisition du matériel de stockage et de conservation des PFNL Organiser et former une équipe pour la maintenance des équipements de stockage et de conservation
Bénéficiaires	Les producteurs, les associations de producteurs, les négociants et plus généralement les structures de recherche et d'appui			
Mise en œuvre	La mise en œuvre consistera pour les volets relatifs à la production végétale, animale et halieutique à organiser localement les producteurs dans l'installation des structures de stockage et de conservation. Les magasins de stockage à installer seront construits en matériaux locaux et le programme assurera l'approvisionnement en matériaux non disponibles sur place. Les denrées à conserver seront fournies par les producteurs et les membres des OPA. S'agissant des PFNL, la stratégie de mise en œuvre sera fondée sur une approche participative entre les « producteurs » et le dispositif d'appui.			

Sous programme 4	Réduction des pertes et valorisation des produits agricoles			
Composante 4.2	Transformation des produits agricoles			
Contexte et justification	La transformation est une fonction importante pour l'amélioration des produits par l'accroissement de la valeur ajoutée. En raison du déficit de technologies et d'infrastructures de traitement appropriées, la transformation est très peu développée. Les activités de transformation paysanne se concentrent en priorité sur les produits destinés à l'autoconsommation familiale, seuls les surplus sont commercialisés et ce, en fonction des opportunités qui se présentent. Les denrées alimentaires sont traitées par pilonnage manuel au mortier dans le cas du manioc, du maïs, du riz et du millet. Parmi les racines et tubercules (manioc, pomme de terre, patate douce et igname), seul le manioc est transformé à grande échelle dans des conditions techniques et d'hygiène déplorables. Les activités de transformation liées à l'élevage touchent en particulier les producteurs de bovins, porcins, caprins et ovins. Pour les produits de pêche, hormis la production des zones proches des grandes agglomérations qui peut être consommée en partie, sous forme de poisson frais, la grande majorité de la production est soumise à un traitement soit par séchage (méthode la plus diffusée), soit par fumage. Les techniques sont très rudimentaires et ne permettent pas l'obtention de produits répondant aux normes d'hygiène et de salubrité et des pertes importantes sont enregistrées.			
Volets	Appui à la mise en œuvre de techniques performantes de transformation des produits végétaux	Appui à la mise en œuvre de techniques performantes de transformation des produits d'origine animale	Appui à la mise en œuvre de techniques performantes de transformation des produits d'origine halieutique	Appui à la mise en œuvre de techniques performantes de transformation des produits forestiers non ligneux
Résultats attendus	La transformation des produits végétaux est appuyée	La transformation des produits d'origine animale est appuyée	La transformation des produits d'origine halieutique est appuyée	La transformation des produits forestiers non ligneux est appuyée
Actions :	Identifier et au besoin adapter des techniques performantes de transformation des produits végétaux Organiser la formation aux techniques améliorées de transformation des produits végétaux Organiser les acteurs et appuyer l'acquisition du matériel de transformation des produits végétaux Organiser et former des artisans pour la maintenance et la réparation des équipements de transformation	Organiser la formation aux techniques améliorées d'abattage, aux règles d'hygiène, normes de qualité et aux techniques de gestion des abattoirs et de boucheries Former les acteurs aux techniques de production de charcuterie, d'organisation et de gestion d'unités de charcuterie Organiser les acteurs et appuyer l'acquisition/construction de fumoirs pour le fumage des produits animaux Former les acteurs aux techniques améliorées de fumage des produits	Identifier des technologies adaptées de séchage, de salaison et de fumage des produits halieutiques Organiser les acteurs et appuyer l'installation des aires de séchage, d'unités de fumage et de salaison des poissons Former et appuyer les acteurs dans le respect des règles d'hygiène et normes de qualité et dans les techniques de gestion des unités de transformation	Recenser les différentes techniques de transformation des PFNL Organiser et structurer les acteurs concernés Appuyer la vulgarisation de différentes formes d'utilisation des PNLF Appuyer l'acquisition du matériel de transformation des PFNL Organiser et former des artisans pour la maintenance et la réparation des équipements de transformation des PFNL
Bénéficiaires	Les producteurs et leurs associations et principalement les femmes qui sont les plus impliquées dans les activités de transformation, les ONG et les structures publiques de recherche et d'appui conseil.			
Mise en œuvre	La composante travaillera de façon participative avec les producteurs, les groupements, les ONG et les structures de recherche et d'appui pour identifier les techniques performantes et aider à leur vulgarisation et mises en œuvre.			

Sous programme 4	Réduction des pertes et valorisation des produits agricoles
Composante 4.2	Transformation des produits agricoles
Contexte et justification	La transformation est une fonction importante pour l'amélioration des produits par l'accroissement de valeur ajoutée. En raison du déficit de technologie et d'infrastructure de traitement approprié, la transformation est très peu développée. Les activités de transformation paysanne se concentrent en priorité sur les produits destinés à l'autoconsommation familiale, seuls les surplus sont commercialisés et ce en fonction des opportunités qui se présentent. Les denrées alimentaires sont traitées par pilonnage manuel au mortier dans le cas du manioc, du maïs et du riz et du millet. Parmi les racines et tubercules (manioc, pomme de terre, patate douce et igname), seul le manioc est transformé à grande échelle. Les activités de transformations liées à l'élevage touchent en particulier les producteurs de bovins, porcins, caprins et ovins. Pour les produits de pêche, hormis la production des zones proches des grandes agglomérations qui peut être consommée en partie, sous forme de poisson frais, la grande majorité de la production est soumise à un traitement soit par séchage (méthode la plus diffusée), soit par fumage. Les techniques sont très rudimentaires et ne permettent pas l'obtention de produits répondant aux normes d'hygiène et de salubrité et des pertes importantes sont enregistrées. Le conditionnement et la qualité de l'emballage sont devenus de nos jours une exigence de la clientèle, tant du point de vue du marketing que de la qualité et de l'hygiène des produits ; l'usage des sachets en plastiques constitue une source majeure de préoccupation quant aux risques de pollution de l'environnement.
Volet	Mise à disposition d'emballages appropriés
Résultats attendus	Des emballages appropriés sont disponibles
Actions :	Appuyer l'organisation de journées de réflexion sur l'approvisionnement en emballages pour les produits agro-alimentaires et agro-industriels Appuyer l'organisation des voyages et d'études prospectifs pour l'approvisionnement en emballages des produits agro-alimentaires et agro-industriels Aider à la mise en place d'un cadre de concertation des acteurs impliqués dans l'emballage des produits agro-alimentaires et agro-industriels Aider à la prospection et localisation des aires géographiques ou petites unités industrielles disposant d'emballage élémentaire à bon prix. Organiser et appuyer l'accès des producteurs et des transformateurs à des emballages biodégradables
Bénéficiaires	Les producteurs ; les promoteurs privés, les industriels
Mise en œuvre	La composante travaillera en étroite collaboration avec le secteur de la transformation et les industriels de l'emballage.

Sous programme 4	Réduction des pertes et valorisation des produits agricoles	
Composante 4.3.	Appui à la promotion et au développement de la qualité	
Contexte et justification	Aujourd'hui, les consommateurs ont à leur disposition une énorme variété de nourriture en provenance du monde entier. Il y a des risques que cette nourriture soit contaminée. Presque partout dans le monde, un nombre croissant des consommateurs et la plupart des gouvernements sont entrain de prendre conscience des questions de qualité et de salubrité des aliments et de la nécessité d'une sélection rigoureuse. Grâce aux règles du Codex Alimentarius, notamment sur l'étiquetage, les additifs alimentaires, les résidus de pesticides, les contaminants ou l'hygiène alimentaire, le gouvernement devra renforcer les normes relatives à la qualité des aliments et leur contrôle en particulier pour les aliments produits localement et les produits importés. Les producteurs vivriers, notamment les agriculteurs et les pêcheurs, jouent un rôle vital dans l'alimentation de la population. Cependant ils ne connaissent pas les normes et/ ou ne les appliquent pas, d'où la nécessité de renforcer leurs capacités.	
Volets	Renforcement des capacités des acteurs sur l'assurance « qualité »	Renforcement du dispositif national de normalisation et de contrôle de la qualité
Résultats attendus	Les capacités des acteurs sont renforcées sur l'assurance « qualité »	Le dispositif national de normalisation et de contrôle de la qualité des produits agricoles est renforcé.
Actions :	Appuyer l'élaboration, la production et l'édition des textes réglementaires, fiches techniques et modules de formation sur la réglementation et les normes de qualité des produits agricoles, alimentaires et agro-industriels Sensibiliser, former et encadrer les producteurs primaires, transformatrices et opérateurs économiques sur la réglementation et normes de qualité des produits agricoles, alimentaires et agro-industriels Renforcer l'inspection locale à tous les niveaux pour vérifier la qualité des produits (date de validité, apparence, conditions hygiéniques, etc...) Promouvoir l'instauration de Labels agricoles Aider à la mise en place et au fonctionnement d'une commission nationale de labels agricoles	Appuyer le renforcement d'un système de contrôle sanitaire des produits Appuyer la formation et le perfectionnement des Cadres supérieurs et Techniciens supérieurs chargés du contrôle, de la normalisation et de la certification de la qualité Appuyer le renforcement en équipement et moyens de déplacement et de fonctionnement des structures chargées du contrôle, de la normalisation et de la certification de la qualité
Bénéficiaires	Les producteurs, les associations et groupements, le secteur privé, les structures publiques de recherche et d'appui et conseil.	
Mise en œuvre	La composante mettra à profit les programmes de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS qui aident les pays en développement à appliquer les normes du Codex Alimentarius et à améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des aliments soutenus par un fonds fiduciaire FAO/OMS. La composante sera développée en direction du secteur privé, des groupements et associations et des structures publiques en charge de l'assurance qualité	

Sous programme 4	Réduction des pertes et valorisation des produits agricoles		
Composante 4.4.	Commercialisation des produits agricoles		
Contexte et justification	Les problèmes liés à la commercialisation des produits agricoles et animaux sont très vastes et diffèrent d'une filière à une autre. S'agissant des marchés des denrées alimentaires, leur commercialisation est informelle, et souvent très segmentée avec multiples changements de mains entre l'exploitation agricole initiale (l'agriculteur) et le consommateur final induisant de fait une succession de marges, mais également de pertes de produits dont le producteur fait nécessairement les frais. Ceci explique en grande partie que les ménages ruraux adoptent une stratégie de subsistance en ne commercialisant les produits que pour répondre à des opportunités qui s'offrent ou à des besoins immédiats d'argent. L'enclavement de certaines zones de production, la détérioration de l'infrastructure des voies de communication entraînent un allongement des circuits de distribution et un éloignement des centres où l'activité commerciale est très dynamique. Ceci constitue une forte limitation aux échanges commerciaux des produits agricoles, animaux et halieutiques. Le manque d'infrastructures de stockage et de conservation, la méconnaissance des techniques de conservation ou de transformation, la périodicité et le caractère périssable de certains produits alimentaires désorganisent la commercialisation des produits alimentaires. C'est le cas des fruits, des légumes feuilles et des poissons, etc. L'absence d'informations ou les informations mal gérées sur les disponibilités alimentaires à travers le pays font que les échanges des produits agricoles, animaux et halieutiques ne se déroulent pas bien entre les zones de production et les zones ou centres qui se trouvent dans le besoin alimentaire.		
Volets	Appui à l'organisation et au fonctionnement des circuits de commercialisation des produits agricoles	Appui au désenclavement participatif des zones de production	Renforcement des systèmes d'informations sur les marchés et les prix
Résultats attendus	L'organisation et le fonctionnement des circuits de commercialisation sont appuyés	Le désenclavement participatif des zones de production est appuyé	Le système d'informations sur les marchés et les prix est renforcé.
Actions :	Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des organisations professionnelles des producteurs, transformateurs et commerçants sur le marketing, les techniques de négociation commerciale et l'analyse des informations sur les marchés Appuyer la réhabilitation/construction et équipement de marchés de collecte et de marchés de regroupement Appuyer l'organisation d'un cadre de concertation et de réseaux entre les organisations professionnelles des producteurs, transformateurs et commerçants Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles et des administrations territoriales pour la gestion et l'exploitation des équipements marchands communautaires Identifier les opérateurs commerciaux en les appuyant dans l'acquisition des moyens de transport et dans la collecte des produits et leur distribution	Aider à la réhabilitation de 4700 kms de pistes principales et de desserte rurale existantes et de 611 kms de cours d'eau de desserte agricole. Assurer l'entretien de 3881 kms de pistes principales et de desserte rurale et de 611 kms de cours d'eau et de desserte agricole. Former et équiper 61 brigades de cantonniers pour l'entretien des routes et pistes de desserte rurale, des bacs, des ponts et des balises des cours d'eau	Aider à l'harmonisation des unités de mesure sur les marchés Aider à la normalisation des produits en termes de qualité Appuyer la diffusion des informations sur les marchés des produits agricoles Organiser le recyclage périodique des agents enquêteurs pour le relevé des prix et des informations sur les marchés
Bénéficiaires	Les producteurs et leurs associations, les ONG et les structures publiques de recherche et d'appui conseil.		
Mise en œuvre	La composante travaillera de façon participative avec les producteurs, les groupements, les ONG et les structures de recherche et d'appui. Il serait également nécessaire de favoriser les synergies avec d'autres projets sous régionaux tel le projet GTFS/RAF/391/ITA intervenant dans la région des Grands Lacs.		

Coût total par sous-programme

SOUS-PROGRAMME 4 : Réduction des pertes et valorisation des produits agricoles	: 99 172 500 \$US
Composante 4.1. : Stockage et Conservation des produits agricoles	: 4 075 000 \$US
Composante 4.2. : Transformation des produits agricoles	: 2 265 700 \$US
Composante 4.3. : Appui à la promotion et au développement de la qualité	: 501 500 \$US
Composante 4.4. : Commercialisation des produits agricoles	: 92 330 300 \$US

SOUS-PROGRAMME 5 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire

Sous programme 5	Gestion de la vulnérabilité alimentaire		
Composante 5.1.	Prévention et gestion des crises alimentaires		
Contexte et justification	La sous-alimentation et la malnutrition demeurent les principaux problèmes de santé qui affectent les couches les plus vulnérables de la population auxquels la République Démocratique du Congo est aujourd'hui confrontée. Elles menacent la survie de beaucoup d'individus, en particulier les femmes et les enfants qui constituent les groupes les plus vulnérables. Plusieurs analyses réalisées par le Programme National de Nutrition (PRONANUT) en partenariat avec l'UNICEF (Organisation des Nations Unies pour l'Enfance) ont montré que la malnutrition est la cause principale prédisposant à la mortalité infantile dans 51% des cas (Profils RDC 2003) et que le taux d'insuffisance pondérale est estimé à 31%. Selon les mêmes sources, la malnutrition sévère touche 16% des enfants de moins de 5 ans. Dans le cadre de l'urgence, la FAO, avec l'appui des partenaires financiers, mène une classification intégrée des phases de la sécurité alimentaire. Bien que les services publics y soient associés, il reste qu'il est de la plus grande nécessité qu'un système opérationnel de suivi et de gestion de la vulnérabilité et d'alerte précoce soit mis en place et renforcé. L'un des problèmes posés par l'aide au sortir des crises est comment passer insensiblement de la phase de secours d'urgence à la phase de développement durable. Ce problème n'est pas toujours facile à résoudre car l'aide d'urgence se caractérise avant tout par son absence de continuité et de cohérence d'où la nécessité de veiller à son adéquation.		
Volets	Renforcement des systèmes nationaux de suivi et de gestion de la vulnérabilité	Appui au système d'alerte précoce	Appui à la mise en adéquation de l'aide alimentaire d'urgence
Résultats attendus	Les systèmes nationaux de suivi et de gestion de la vulnérabilité sont renforcés.	Le système national d'alerte précoce est opérationnel.	La coordination et l'adéquation de l'aide d'urgence alimentaire sont assurées.
Actions :	Renforcer les capacités institutionnelles de coordination et d'analyse de la vulnérabilité au niveau national Organiser des ateliers provinciaux et nationaux d'analyse de la vulnérabilité Appuyer des enquêtes nutritionnelles et de mortalité au niveau des territoires	Appuyer la collecte des données statistiques sur la production végétale, animale et halieutique Appuyer l'évaluation annuelle de la campagne agricole Etablir le bilan alimentaire tant au niveau provincial que national à la fin de chaque campagne agricole pour mieux orienter les interventions Constituer des réserves stratégiques alimentaires décentralisées avec les productions locales et les importations par Province Etablir au niveau de chaque province et au niveau national un plan de contingences Appuyer l'opérationnalisation des services météorologiques dans les provinces	Aider à la mise en place de comités d'aide alimentaire au niveau des territoires Renforcer les capacités des territoires pour la coordination et la gestion de l'aide alimentaire Mettre en place des unités de stockage pour réguler les prix en période de disette Accorder une attention particulière à la valeur nutritionnelle de chaque produit alimentaire fourni Compléter l'aide alimentaire avec les produits locaux de haute valeur nutritive (par exemple en utilisant la fleur et les feuilles de Moringa comme supplément alimentaire aux enfants)
Bénéficiaires	Les groupes vulnérables, les structures publiques de statistiques, le programme national de nutrition, les services provinciaux de l'agriculture et développement rural et les ONG.		
Mise en œuvre	Un aspect crucial pour l'intégrité technique de l'IPC est son processus de réalisation qui exige que différents experts techniques d'un éventail d'organismes participants parviennent à un consensus technique sur la base de la convergence des preuves. A la lumière de l'Approche basée sur les Droits selon laquelle la responsabilité première des gouvernements nationaux est de garantir la sécurité alimentaire, l'IPC favorise que l'analyse de la sécurité alimentaire soit menée par le Gouvernement, avec le soutien, chaque fois que nécessaire, des experts techniques internationaux. Ceci garantit la compréhension et l'appropriation des résultats de l'IPC. La complexité et la variété des crises nécessitent souvent diverses formes de réponses qui bien évidemment, dépassent largement les compétences d'une seule institution, quelle qu'elle soit. Voilà pourquoi, le partenariat est indispensable, si l'on veut assurer l'efficacité et l'efficience de l'aide au sortir d'une crise. Le rôle de la FAO, du PAM, des ONG et des organismes de la société civile est vital dans les activités de l'aide alimentaire d'urgence. Leurs relations étroites avec les populations et leur connaissance profonde des conditions locales fournissent une base précieuse à la conception des interventions.		

Sous programme 5	Gestion de la vulnérabilité alimentaire		
Composante 5.2.	Amélioration de l'état nutritionnel des populations		
Contexte et justification	La malnutrition demeure un problème auquel le pays est aujourd'hui confronté. Elle affecte les couches les plus vulnérables de la population et menace la survie de beaucoup d'individus en particulier les femmes et les enfants. Cette situation est liée à l'accès limité aux denrées alimentaires, aux mauvaises pratiques alimentaires mais aussi à la morbidité. Le manque d'accès aux services de santé de base et la sous information des mères sur les pratiques culinaires sont également incriminées. De nos jours, les experts en nutrition s'accordent à reconnaître que la malnutrition peut être évitée par de petites interventions peu coûteuses, intégrées, prenant comme centre, la famille et comme cible principale, la mère et l'enfant.		
Volets	Amélioration durable de la situation nutritionnelle des populations à risques	Amélioration de la prévention et de la prise en charge de la malnutrition protéino-énergétique	Renforcement des capacités du personnel de santé sur les aspects nutritionnels
Résultats attendus	La situation nutritionnelle des populations à risques est durablement améliorée	La prévention et la prise en charge de la malnutrition sont améliorées	Les capacités du personnel de santé sont renforcées sur les aspects nutritionnels.
Actions :	Elaborer et mettre en œuvre un plan de dissémination des informations quantitatives sur les conséquences fonctionnelles de la malnutrition Mettre à jour le système de surveillance nutritionnelle Organiser des enquêtes nutritionnelles dans les zones de santé concernées par le programme Réaliser des séances de démonstration culinaire au niveau des unités de prise en charge nutritionnelle et au niveau communautaire Promouvoir le planning familial et l'allaitement maternel exclusif jusqu'à six mois Promouvoir la consommation des aliments nutritifs locaux Appuyer les activités de fortification des aliments et de développement des aliments de complément Appuyer le développement de la nutrition à assise communautaire Appuyer les activités de nutrition scolaire	Approvisionner les structures en intrants thérapeutiques pour le PCCMA Approvisionner les zones de santé en fournitures et matériel de mise en œuvre des AEN Appuyer les familles d'enfants malnutris en intrants agricoles et autres Assurer le suivi et la supervision des structures de prise en charge nutritionnelle	Elaborer et vulgariser le manuel de nutrition Organiser des ateliers de formation du personnel de santé des zones ciblées sur les AEN et PCCMA Organiser des ateliers de formation des relais communautaires sur les AEN et PCCMA Appuyer le suivi et la supervision des activités AEN et PCCMA mises en oeuvre
Bénéficiaires	Les populations vulnérables, les structures de santé publique et de nutrition.		
Mise en œuvre	Une attention particulière sera accordée aux projets de fortification des aliments de grande consommation. Toutefois, l'approche à la malnutrition protéino-énergétique des enfants ne devrait pas être focalisée uniquement sur l'approvisionnement en intrants thérapeutiques, compléments, etc. Il faudrait développer plutôt une coordination avec d'autres agences comme l'UNICEF et l'OMS pour encourager la production/transformation de farine de poisson et leur intégration dans l'aliment de ces enfants malnutris. Ce faisant, on développe l'entrepreneuriat privé (pêche et transformation) mais aussi on apprend aux ménages (surtout les mamans) des solutions plus durables et saines. Pour le développement de la nutrition à assise communautaire, un accent sera mis sur le développement des jardins parcellaires et des petits élevages parcellaires. Le programme va porter un appui aux comités de nutrition en fournissant des semences et autres intrants. Le programme appuiera également le développement des jardins scolaires et des cantines scolaires.		

Sous programme 5	Gestion de la vulnérabilité alimentaire	
Composante 5.3.	Approvisionnement en eau potable et hygiène environnementale	
Contexte et justification	L'eau est essentielle à la vie, à la santé, et confère une certaine dignité à l'homme. Dans la plupart des cas, les principaux problèmes de santé sont causés par une hygiène insuffisante due au manque d'eau ou par la consommation d'eau contaminée. L'accès à l'eau et l'approvisionnement sont donc à la fois un indicateur direct et un indicateur indirect.	
Volets	Amélioration de la desserte en eau potable	Amélioration de l'hygiène alimentaire et de l'assainissement de l'environnement
Résultats attendus	La desserte en eau potable est améliorée	L'hygiène et l'assainissement de l'environnement sont améliorés
Actions :	Réhabiliter ou créer des points d'eau et sources d'eau potable Appuyer l'organisation et l'installation des comités locaux de gestion des points d'eau Elaborer et éditer des fiches techniques et des modules de formation sur les techniques de gestion et entretien des points d'eau et d'assainissement de l'environnement Appuyer la formation des membres des comités locaux de gestion des points d'eau aux techniques de gestion et d'entretien des points d'eau et d'assainissement de l'environnement Identifier et vulgariser une technologie simple de purification de l'eau (par exemple les graines de Moringa)	Elaborer les supports IEC pour l'hygiène alimentaire, l'eau et l'assainissement du milieu Renforcer les capacités d'intervention des ONG en IEC pour l'hygiène alimentaire, l'eau et l'assainissement du milieu
Bénéficiaires	Les populations vulnérables sur l'ensemble du territoire	
Mise en œuvre	La mise en œuvre du programme prévoit l'aménagement de 6 675 sources, 5 340 puits avec pompe manuelle et 25 adductions gravitaires-réseau 3 km pour l'alimentation en eau potable	

Coût total par sous-programme

SOUS-PROGRAMME 5 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire	: 165 431 500 \$US
Composante 5.1. : Prévention et gestion des crises alimentaires	: 20 440 000 \$US
Composante 5.2. : Amélioration de l'état nutritionnel des populations	: 28 474 000 \$US
Composante 5.3. : Approvisionnement en eau potable et hygiène environnementale	: 116 517 500 \$US

SOUS-PROGRAMME 6 : Renforcement institutionnel

Sous programme 6	Renforcement institutionnel		
Composante 6.1.	Renforcement des capacités des producteurs agroalimentaires		
Contexte et justification	La République Démocratique du Congo, pays en situation de post conflit et en quête d'un nouvel élan, s'est fixé comme objectif d'améliorer les conditions de vies des populations à l'horizon 2015 dans le cadre des objectifs fixés par le Sommet Mondial de l'Alimentation et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en particulier l'objectif N°1 en matière de lutte contre la pauvreté et la malnutrition. L'atteinte de cet objectif exige, des structures publiques efficaces et efficaces marquées par une Administration publique apte à livrer les biens et services de qualité, un secteur privé productif, et une société civile dynamique. Elle exige aussi par ailleurs de la part du Gouvernement des politiques et stratégies appropriées et saines capables de favoriser une modernisation du monde rural, une meilleure organisation et une professionnalisation des acteurs de la production agricole ; il s'avère dès lors nécessaire de mener des actions coordonnées de renforcement des capacités dans le cadre d'un programme national impliquant les secteurs public, privé et la société civile au niveau central, provincial et décentralisé.		
Volet	Renforcement des capacités des producteurs agroalimentaires		
Résultats attendus	L'environnement économique est rendu favorable aux producteurs agro-alimentaires	Un mécanisme efficient de soutien aux producteurs agro-alimentaires est mis en place et est opérationnel	La capacité d'amélioration de la qualité des produits agro-alimentaires est renforcée
Actions :	Assister les producteurs agro-alimentaires pour la réalisation des études de faisabilité des unités de transformation et dans la prise de décisions. Promouvoir un partenariat en vue de soutenir de façon efficiente les producteurs agro-alimentaires à travers l'organisation d'un atelier annuel regroupant les investisseurs et les responsables des Petites et Moyennes Entreprises agro-alimentaires (5 responsables par province)	Appuyer la collecte systématique et l'analyse des informations économiques pour les mettre à la disposition des éventuels investisseurs, à travers une étude diagnostique, puis un atelier national de restitution des résultats de l'étude regroupant 5 participants par provinces Suivre l'application effective de la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires, et des dispositions en matière de libre circulation des capitaux, des biens et services et des personnes Mettre en place une politique d'incitation de l'Etat (réduction /voire suppression de certaines taxations, suppression de taxation sur certains équipements agricoles et agro-industriels, mise en place de guichet unique, etc.) Mettre en place un mécanisme approprié de facilitation de l'accès au crédit pour les opérateurs du secteur des petites et moyennes unités de transformation	Assister les producteurs agro-alimentaires dans le contrôle de la qualité et l'assurance qualité ainsi que dans la recherche de technologies performantes pour assurer une meilleure conservation des produits alimentaires, à travers une séance annuelle de formation au niveau national regroupant 5 opérateurs par province Appuyer la formation des producteurs agro-alimentaires à l'identification des meilleures technologies de transformation dans la région, à la gestion des unités de transformation et à la prospection du marché (maîtrise de la demande et de son évolution). Un atelier national regroupant les opérateurs (5 par province) sera organisé à cette fin
Bénéficiaires	Les producteurs, les transformatrices, les ONG et plus spécifiquement le secteur privé agroalimentaire		
Mise en œuvre	La mise en œuvre de cette composante reposera sur une synergie et un partenariat dynamique avec tous les projets environnants La relation forte entre les services de recherche, de vulgarisation et les producteurs permet, en plus de la formation des bénéficiaires, la prise en compte de la demande dans l'orientation de la recherche et du savoir-faire local.		

Sous programme 6	Renforcement institutionnel	
Composante 6.2.	Renforcement des capacités d'appui conseil	
Contexte et justification	Le caractère multisectoriel et transversal du programme indique qu'un grand nombre d'acteurs sur l'ensemble du territoire national sera impliqué. Ce qui nécessitera des besoins importants en orientation politique, en coordination et de mise en synergie ainsi que la nécessité de définir clairement les rôles respectifs des différents acteurs concernés	
Volets	Renforcement des capacités d'appui et conseil des structures publiques et privées	Renforcement des capacités des producteurs, des organisations professionnelles agricoles (OPA) et des PME/PMEA
Résultats attendus	Les capacités des structures publiques et privées d'appui et conseil sont renforcées	Les capacités des producteurs, des OPA, des PME et PMEA sont renforcées.
Actions :	Recenser et catégoriser les ONG et les autres acteurs du développement intervenant en milieu rural Elaborer un répertoire provincial et national des structures publiques et privées d'Appui Conseil. Elaborer des référentiels techniques et des guides de procédures techniques et de gestion au profit des agents d'Appui Conseil Former les animateurs des structures d'Appui Conseil Réhabiliter les locaux et les bâtiments et infrastructures des structures d'Appui Conseil au niveau national et provincial. Equiper les structures en moyens de déplacement et de fonctionnement pour un service performant auprès des producteurs et de leurs associations. Etablir un cadre de concertation pour aider au suivi des activités des ONG et autres acteurs du développement par thèmes d'intervention et par aire géographique (installer une base de données à tous les niveaux)	Réaliser une étude sur la typologie des acteurs de différentes filières participant à la sécurité alimentaire Identifier les besoins en renforcement des capacités Appuyer la formation et le perfectionnement des membres des structures de gestion des OPA, des PME et PMEA sur la base des besoins identifiés Appuyer le fonctionnement de cadres de concertation et de réseaux des acteurs des filières participant à la sécurité alimentaire
Bénéficiaires	Les producteurs et leurs OPA, les structures publiques et privées d'Appui Conseil.	
Mise en œuvre	La mise en œuvre va privilégier trois types d'activités de renforcement des capacités. Le premier type regroupe les activités de formation de courte ou de longue durée ainsi que les voyages d'études au profit des agents et fonctionnaires du secteur public. Le deuxième type concerne la mise à disposition d'équipements. Le troisième type identifie l'appui en consultance et expertise locale ou externe de courte et longue durée, la réalisation de différentes études en rapport avec les réformes en faveur des institutions du secteur public, secteur privé et de la société civile.	

Sous programme 6	Renforcement institutionnel		
Composante 6.3.	Renforcement des capacités du Ministère de l'Agriculture (MA)		
Contexte et justification	Il est admis que le secteur agricole a souffert de l'insuffisance des moyens que ce soit en termes de crédits ou d'intrants, d'atonie de l'Etat, tant au niveau central que régional, avec comme corollaire un délabrement général du tissu économique et une détérioration des services agricoles. Le programme dont l'objectif est d'engendrer une amélioration de la productivité est construit autour de certains axes dont la planification nationale de la relance agricole et le renforcement de la capacité institutionnelle centrale et provinciale, le recentrage de l'Etat sur les fonctions régaliennes de planification et de contrôle pour assurer la recherche agricole et l'appui conseil en partenariat avec les privés et la société civile au sens large.		
Volets	Renforcement des capacités des structures d'analyse, de suivi et de coordination du MA	Renforcement des capacités des structures de contrôle et d'inspection des services	Renforcement des capacités des structures nationales de recherche
Résultats attendus	Les capacités des structures d'analyse, de suivi et de coordination du MA sont renforcées	Les capacités des structures de contrôle et d'inspection des services sont renforcées	Les capacités des structures nationales de recherche agricole et de la vulgarisation sont renforcées.
Actions :	Appuyer la poursuite du plan de restructuration des services du MA Appuyer la formation et le perfectionnement de Cadres supérieurs et Techniciens supérieurs chargés de la programmation, de l'analyse, du suivi et de la coordination des activités au niveau central et provincial Appuyer le renforcement en équipements techniques et moyens de déplacement et de fonctionnement des services chargés de la programmation, de l'analyse du suivi et de la coordination des activités au niveau central et provincial	Appuyer la formation et le perfectionnement de Cadres supérieurs et Techniciens supérieurs chargés du contrôle et de l'inspection au niveau central et provincial Appuyer le renforcement en équipements techniques et moyens de déplacement et de fonctionnement des structures de contrôle et d'inspection des services au niveau national et provincial.	Organiser la formation et le recyclage périodique des cadres et techniciens de la recherche Réhabiliter et/ou équiper les structures de recherche et de vulgarisation aux niveaux central et provincial Appuyer le renforcement en équipements techniques et en moyens de déplacement et de fonctionnement des structures de recherche et de vulgarisation aux niveaux central et provincial
Bénéficiaires	Les administrations centrales et provinciales du Ministère de l'Agriculture, et plus généralement les producteurs, les ONG et le secteur privé		
Mise en œuvre	La mise en œuvre de cette composante tiendra compte du processus déjà entamé de la restructuration des services du MA avec le soutien de la Coopération Technique Belge. La performance des producteurs et de leurs associations ainsi que la mise en œuvre harmonieuse du PNSA permettant d'atteindre pleinement les objectifs fixés ne peuvent être obtenues sans un dispositif de recherche adapté et une vulgarisation active, agissant en interaction et basés sur la participation de l'ensemble des acteurs. La relation forte entre les services de recherche, de vulgarisation et les producteurs permet, en plus de la formation des agents des structures d'encadrement et des producteurs, la prise en compte de la demande dans l'orientation de la recherche et du savoir-faire local.		

Sous programme 6	Renforcement institutionnel			
Composante 6.4.	Mesures d'accompagnement du PNSA			
Contexte et justification	Le secteur congolais de la micro finance bien qu'embryonnaire et renaissant offre des produits financiers, non financiers aux agents économiques vulnérables, exclus du système bancaire classique et ce, en vue de leur permettre de réaliser des activités génératrices des revenus indispensables pour réduire leur vulnérabilité. En ce qui concerne particulièrement l'impact des activités financées par les IMF, il convient de relever que la part des prêts agricoles dans le portefeuille des prêts reste très faible, malgré le fait que la majorité de la population reste dépendante du secteur agricole, qui lui assure l'emploi et le revenu. Généralement, les financements des IMF sont à court terme et prioritairement dirigés vers les activités urbaines et particulièrement le petit commerce. Au niveau rural, la couverture des activités agricoles est quasi nulle. Pour amorcer une augmentation substantielle de la production agricole, il sera nécessaire de promouvoir la micro finance et améliorer son accès aux producteurs agricoles. L'utilisation des outils de communication part du principe que le développement en général, et le développement rural en particulier, suppose une participation active et consciente de ceux qui doivent en bénéficier. En effet, le développement ne peut se réaliser, et se comprendre sans un changement de mentalités et de comportements de la population concernée. Par rapport au monde rural, la communication devient un impératif, en raison des comportements, aptitudes et pratiques des paysans, souvent enclins aux traditions et au conservatisme. Elle induit chez les populations un changement d'attitude à l'égard du progrès, tout en garantissant la promotion de leur savoir et savoir-faire. Il s'agit donc d'utiliser de façon systématique et organisée la communication, au moyen d'outils de communication : la radio, la télévision, les journaux, les affiches et les relations interpersonnelles.			
Volets	Amélioration de l'accès des producteurs aux services financiers	Appui à l'opérationnalisation d'un système de suivi et de stabilisation des prix	Renforcement des capacités en alphabétisation des ruraux	Appui à l'utilisation par les différents acteurs des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)
Résultats attendus	L'accès des producteurs aux services financiers est amélioré	Un système de suivi et de stabilisation des prix est opérationnel	Les capacités en alphabétisation des ruraux sont renforcées	L'utilisation des NTIC par les différents acteurs est appuyée
Actions :	Former les producteurs aux techniques d'évaluation des besoins et d'élaboration des demandes de financement Renforcer les capacités des acteurs de la micro finance Mettre en place un système flexible de financement du secteur agricole doté d'un mécanisme approprié de recouvrement des prêts contractés Mettre en place un fonds d'appui aux initiatives locales innovant visant l'amélioration de la sécurité alimentaire Mettre en place un mécanisme facilitant l'accès des professionnels agricoles aux services financiers offerts par les IMF	Réaliser une étude pour la mise en place d'un système de suivi et de stabilisation des prix Mettre en place un mécanisme de suivi et d'encadrement des prix	Construire, réhabiliter et équiper les centres de formation et de lecture selon les besoins Produire les supports pédagogiques appropriés Organiser et évaluer les cours d'alphabétisation et de post-alphabétisation	Organiser des séances de formation et de recyclage des acteurs de la production agricole sur l'utilisation des NTIC pour améliorer la diffusion des informations sur la sécurité alimentaire
Bénéficiaires	Les administrations centrales et provinciales du Ministère de l'Agriculture, et plus généralement les producteurs, les ONG et le secteur privé			
Mise en œuvre	Le PNSA ne va pas mettre en place un dispositif de micro crédit, mais un mécanisme qui facilite l'accès des producteurs agricoles aux services financiers offerts par les IMF en : (i) Favorisant l'ouverture par les groupes et les individus des comptes auprès des IMF ; (ii) Encourageant la sécurisation de l'épargne des groupes et des individus auprès des IMF ; (iii) Mettant en place au sein de ces IMF des fonds de soutien, notamment des lignes de crédit ou des fonds de garantie. La population devra se regrouper en associations ou groupements où elle pourra bénéficier des formations sur les évaluations des besoins qui regroupent les actions suivantes (l'élaboration des projets bancables, les procédures d'accès au crédit et la facilitation du recouvrement). Plusieurs activités seront réalisées par des prestataires privés selon la procédure d'appel à candidature.			

Sous programme 6	Renforcement institutionnel		
Composante 6.5.	Mise en œuvre du PNSA et arrangements institutionnels		
Contexte et justification	Le PNSA sera réalisé sur une durée de dix (10) ans, allant de 2012 à 2021 selon une approche programmée articulée sur deux (02) phases de cinq (05) ans. La première phase, allant de 2012 à 2016, sera consacrée aux interventions prioritaires orientées sur trois grands axes majeurs, à savoir : Amélioration de la productivité et développement des productions Amélioration de l'état nutritionnel de la population et suivi/gestion de la vulnérabilité Renforcement institutionnel		
Volets	Opérationnalisation des structures de coordination et de gestion du PNSA	Mise en place d'un dispositif interne de suivi et évaluation du PNSA	Promotion du partenariat et de la coopération Sud-Sud
Résultats attendus	Les structures de coordination et de gestion sont opérationnelles	Le dispositif interne de Suivi Evaluation est mis en place	Le partenariat et la coopération avec les pays du Sud sont promus.
Actions :	Mettre en place et rendre opérationnel le Comité Interministériel de Pilotage et d'Orientation du programme Mettre en place et rendre opérationnel l'Unité Technique de Gestion et de Coordination du programme Appuyer le fonctionnement de la Cellule Technique Provinciale Elaborer les manuels de procédures	Mettre en place un dispositif interne de suivi et évaluation Renforcer les capacités du dispositif interne de suivi et évaluation Elaborer un manuel de Suivi et évaluation du programme Assurer un suivi de la mise en œuvre et la production régulière des rapports d'activités du programme (rapports d'avancement périodiques, programme de travail et budgets annuels) Réaliser une étude socioéconomique de référence, des enquêtes, des études thématiques, une étude d'impact environnemental au démarrage et à l'achèvement du PNSA.	Instaurer un partenariat avec les autres projets environnant. Stimuler la coopération Sud-Sud
Bénéficiaires	les pouvoirs publics, les entités décentralisées, les organisations des producteurs, le secteur privé, la société civile, les ONG et plus généralement les producteurs, les consommateurs et la population congolaise toute entière.		
Mise en œuvre	La mise en œuvre du programme se fera au niveau provincial et sera basée sur les principes de subsidiarité et de « faire faire ». Etant donné la dimension multisectorielle de la sécurité alimentaire, toutes les compétences locales au niveau des territoires et des districts doivent être mises en contribution à savoir : les pouvoirs publics, les entités décentralisées, les organisations des producteurs, le secteur privé, la société civile, les ONGs. Cette option est dictée par le caractère multidimensionnel de la sécurité alimentaire et la nécessité de prendre en compte les différentes initiatives mises en œuvre dans le contexte de la sécurité alimentaire. Il sera ainsi développé des synergies susceptibles de maximiser l'impact de différentes actions entreprises par différents intervenants. Le PNSA dans sa mise en œuvre devra se doter des structures de pilotage/orientation et de coordination/gestion (tant au niveau National que Provincial) capables de favoriser la synergie effective et d'éviter le double emploi ; les structures nationales ne devraient surtout prendre en charge que ce que les structures provinciales ne peuvent faire. A cet effet un manuel de procédures de mise en œuvre du PNSA sera élaboré. Il précisera notamment les dispositions opérationnelles et les rôles respectifs des structures nationales et des structures provinciales du Programme dans le respect des principes de la décentralisation. Un dispositif interne de suivi et évaluation (S&E) sera mis en place afin de s'assurer de la gestion efficace du programme. Le Cadre Logique, qui constitue l'outil de planification, de suivi et d'évaluation des activités devra être revu dès la première année de mise en œuvre du Programme. Au cours de cette revue, on s'assurera de la pertinence des indicateurs initialement définis afin de les modifier le cas échéant. La recherche de synergies et de partenariats avec d'autres projets/bailleurs de fonds sera systématiquement soutenue à travers une bonne coordination des interventions. Les structures déconcentrées des différents ministères sectoriels impliqués seront mises à contribution pour l'exécution des activités relevant de leurs compétences et bénéficieront des moyens complémentaires de la part du programme. A cet égard des protocoles d'accord seront établis et des ONGs qualifiées seront sollicitées par le PNSA pour la réalisation de certaines activités de leur compétence. S'agissant plus spécifiquement de la coopération sud-sud, l'on ne devrait recourir qu'à une expertise pour laquelle le pays ne dispose pas de compétences localement.		

Coût total par sous-programme

SOUS-PROGRAMME 6 : Renforcement institutionnel

: 17 457 500 \$US

Composante 6.1 : **Renforcement des capacités des producteurs agroindustriels**

: 1 000 000 \$US

Composante 6.2.: **Renforcement des capacités d'appui conseil**

: 2 875 000 \$US

Composante 6.3 : **Renforcement des capacités du Ministère de l'Agriculture**

: 7 350 000 \$US

Composante 6.4 : **Mesures d'accompagnement du PNSA**

: 1 520 500 \$US

Composante 6.5 : **Mise en œuvre du PNSA et arrangements institutionnels**

: 4 712 000 \$US

I. INTRODUCTION

Le processus d'élaboration du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), initiative du Gouvernement de la République Démocratique du Congo avec l'appui de la FAO, vise à faciliter l'internalisation de la sécurité alimentaire en tant que domaine prioritaire d'investissement. Il répond au souci de l'atteinte des objectifs fixés par le Sommet Mondial de l'Alimentation et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en particulier l'objectif N°1 en matière de lutte contre la pauvreté et la malnutrition. En plus l'objectif prioritaire du PNSA est la mise en œuvre du deuxième pilier du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) qui porte sur la consolidation des Secteurs Porteurs de la Croissance. Le PNSA constituera la référence pour les priorités à retenir lors de la formulation du Cadre d'Assistance Pays (CAP) en matière de sécurité alimentaire. De plus, les priorités d'investissement définies dans le PNSA seront prises en compte dans le processus d'élaboration du compact du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) pour la RDC.

Le document du PNSA dont la contribution est déterminante dans la mise en œuvre des politiques et programmes de sécurité alimentaire doit être approprié par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'amélioration durable de la sécurité alimentaire de la population. Cette appropriation a nécessité une démarche participative associant tous les acteurs (publics ou privés) concernés autour des thématiques fondamentales de la sécurité alimentaire.

Cet exercice conduit par l'expertise nationale appuyée ponctuellement par une expertise internationale a débouché sur l'élaboration d'un document final pourvu d'un plan d'actions et de 7 programmes d'investissement.

La formulation du PNSA, supervisée par un Comité national interministériel de pilotage, a suivi les différentes étapes suivantes :

1. Atelier national de lancement officiel du processus de formulation du PNSA le 19 mars 2009 ;
2. Revue documentaire prenant en compte notamment l'Analyse de la situation du secteur agricole et rural faite dans le document du Cadre national des priorités à moyen terme (CNPMT) 2010-2014, la Note de politique agricole et de développement rural qui a donné naissance à la stratégie sectorielle de l'agriculture et du développement rural, l'exploitation des études et réflexions du PAM dans le cadre de l'évaluation globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité en RDC ainsi que du plan stratégique pour 2008-2011, les réflexions entreprises au niveau de la Coordination des Opérations Agricoles d'Urgence et de Réhabilitation de la FAO en RDC dans le cadre du plan d'action d'urgence et de réhabilitation (PUR) 2011-2012 ;
3. Concertations provinciales de Décembre 2009 à Mars/Avril 2010 sous forme d'ateliers de planification. Les ateliers provinciaux de planification constituent ainsi les étapes d'approfondissement de la réflexion sur la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en RDC ainsi que sur les opportunités d'investissement au regard des préoccupations émises par les acteurs ;
4. Elaboration des différents sous-programmes et composantes puis du cadre logique provisoire du PNSA ;
5. Réunion du Comité de pilotage pour recueillir les observations et recommandations qui ont permis d'améliorer la formulation des objectifs, de s'assurer de la pertinence des axes stratégiques et de construire le cadre logique final du PNSA ;
6. Rédaction du document du PNSA
7. Atelier national de validation du document du PNSA (**16 décembre 2010**)

II. CONTEXTE

II.1. Cadre Général

La République Démocratique du Congo (RDC) couvrant une superficie de plus de 2,3 millions de Kilomètres carrés et peuplée d'environ 65,2 millions d'habitants en 2008³, est un vaste pays à vocation agricole ; près de 70 % de la population vivent en milieu rural et dépendent des activités agricoles. Son économie est fortement tournée vers l'exportation des produits miniers. L'agriculture reste la principale activité en milieu rural mais souffre d'une insuffisance, voire absence de mécanisation. C'est l'un des rares pays africains à posséder une large gamme d'atouts pour son développement agricole : 80 millions d'hectares de terres arables dont 4 millions irrigables, une diversité des climats, un important réseau hydrographique, un potentiel halieutique estimé à 707.000 tonnes de poissons par an, des savanes pour un élevage important (40 millions de têtes de gros bétail). Cependant la RDC est classée parmi les Pays à Faible Revenu et à Déficit Vivrier (PFRDV) ; elle fait également partie des Pays les Moins Avancés (PMA). Le produit national brut par habitant a régulièrement baissé de 1962 à 2005, passant de 380 à 120 dollars EU⁴. Selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain du PNUD publié en novembre 2010, l'Indicateur de Développement Humain (IDH) pour la RDC est de 0,239 ; le pays occupe la 168^{ème} place sur 169. La proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est estimée à 70% dont 52% sont extrêmement pauvres.

Par ailleurs, l'accroissement démographique (3,3% par an en moyenne avec comme fait nouveau une population urbaine représentant 34% de la population totale), le caractère dualiste de la tenure des terres, l'appauvrissement des sols dus à des pratiques agricoles ne garantissant pas la préservation de la fertilité des terres, provoquent des tensions souvent exacerbées par des polarisations ethniques qui entretiennent des situations conflictuelles (cas des provinces de l'Est du pays). **Les conflits et l'absence de l'Etat sur plusieurs décennies, ont entraîné de profondes mutations du contexte socio-économique.** La crise économique mondiale continue également à avoir un impact considérable en RDC influençant les prix des principales denrées alimentaires.

En vue de redresser cette situation, le Gouvernement Congolais a formulé et mis en œuvre des programmes de réformes économiques avec l'appui des Institutions de Bretton Woods.

Ainsi, entre juin 2001 et mars 2002, furent successivement exécutés le Programme Intérimaire Renforcé (PIR) et le Programme Economique du Gouvernement (PEG) qui ont permis de contenir l'hyperinflation et de relancer les activités économiques.

Après la mise en œuvre satisfaisante du PIR, le Gouvernement est entré en programme formel d'une durée de trois ans (d'avril 2002 à décembre 2005), appuyé par l'Accord au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) du Fonds Monétaire International (FMI).

Dans la poursuite de ses efforts, le Gouvernement a élaboré et adopté en 2003, le Document intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP – I).

³ Estimation Institut National de la Statistique au 1^{er} avril 2008 est de 65 256 000 habitants

⁴ ESA, Rapport bilan diagnostic, Juin 2009

La mise en œuvre de ces politiques a permis au pays de renouer avec la croissance ; le PIB a connu une progression annuelle moyenne de 5,6% entre 2003 et 2005.

En 2006, le Gouvernement a élaboré et adopté le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) de première génération. Ce document a été mis en œuvre à travers le Programme d'Actions Prioritaires (PAP), 2006-2009.

La revue du PAP, effectuée en 2007 a montré que la plupart des objectifs structurels et quantitatifs n'avait pas été atteint et il en avait été de même des programmes qui se sont succédés. Cette situation était occasionnée par les conflits armés dans les provinces de l'Est et à l'organisation des premières élections libres et démocratiques qui avaient conduit au dérapage du cadre macroéconomique. En effet, la croissance économique s'est ralentie ; elle s'est située à 5,5% en 2008 contre une projection de 8,4% et 2,8% en décembre 2009. La spirale inflationniste a repris avec des taux de 15% en 2008, 53,4% en fin décembre 2009 et en 2010, l'objectif d'inflation est à 15,0 %.

Il convient de relever qu'après la réalisation des différentes mesures de réformes, le Gouvernement a conclu pour une période de trois ans, allant de juillet 2009 à juin 2012, le nouveau Programme Economique soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du FMI.

En juin 2010, l'évaluation satisfaisante par les Conseils d'administration du FMI et de la Banque Mondiale de la première revue du nouveau programme économique et des déclencheurs du Point d'achèvement a permis à la RDC d'atteindre le Point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (I-PPTE) et de bénéficier des annulations de la dette extérieure au titre de cette initiative et de celle dite d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM). En même temps, le Gouvernement est en plein processus d'élaboration du Plan Quinquennal de Développement (ou DSCR de seconde génération), qui couvrira la période de 2011 à 2015, dans une approche participative. A cet exercice, s'ajoute le lancement du processus de mise en œuvre du PDDAA qui aboutira à l'élaboration du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA)

Parallèlement à ces efforts, le Gouvernement réalise depuis 2008, une étude du secteur agricole, avec le soutien financier de la BAD. S'inscrivant dans le cadre de la décentralisation, l'étude du secteur agricole avait couvert 8 provinces⁵ sur les 11 que compte le pays mais avec l'accord intervenu par la suite avec le Gouvernement, cette étude s'étend actuellement aux 3 autres provinces (Province Orientale, Nord Kivu et Sud Kivu). Cet exercice a débouché également en 2010 sur la confection de Plans de Développement Agricole Provinciaux (PDAP) assortie des fiches sommaires de projets pour les huit provinces initiales en un premier temps ; il sera étendu aux 3 autres provinces non prises en compte dans la première étude.

D'une manière générale, en dépit des progrès enregistrés ça et là, la situation sociale demeure préoccupante et l'incidence de la pauvreté reste forte en milieux urbain et rural. Le niveau de pauvreté qui était de 71% en 2005 est passé en 2007 à 66%, mais il reste largement supérieur au taux de 40% escompté à l'horizon 2015.

⁵ Les 8 provinces concernées par l'étude sont : Bandundu, Bas-Congo, Kasai Occidental, Kasai Oriental, Katanga, Maniema, Equateur et Kinshasa. Les Provinces : Orientale, Nord Kivu et Sud Kivu n'ont pas été prises en compte sur la base du contexte sécuritaire très volatile qui prévalait à l'époque de l'élaboration des TDR en 2005

Le taux de prévalence du VIH/SIDA demeure encore élevé (4,1%) bien que des divergences subsistent sur les chiffres.

Le taux de desserte en eau potable est de 17% et celui de l'électrification rurale ne dépasse pas 1%.

L'emploi repose essentiellement sur le secteur informel, lequel constitue un exutoire pour les chômeurs qualifiés et autres chercheurs d'emploi.

C'est dans ce contexte que le PAM à travers son plan stratégique 2008-2011 et la Coordination des Opérations Agricoles d'Urgence et de Réhabilitation de la FAO à travers son plan d'action d'urgence et de réhabilitation (PUR) 2011-2012 sont présents sur le terrain pour appuyer le Gouvernement dans ses efforts de lutte contre la pauvreté et de l'amélioration durable de la sécurité alimentaire des populations vulnérables.

II.2. Cadre sectoriel

Le potentiel agricole de la RDC est considérable : les terres arables disponibles sont estimées à plus ou moins 80 millions d'hectares dont 10% à peine sont exploités à raison de 3% pour les cultures et 7% pour les pâturages. Le secteur agricole présente donc un potentiel important pour la croissance économique de la RDC.

Les zones à haute potentialité pour les différentes spéculations retenues dans le cadre du PNSA sont mentionnées dans les **tableaux à l'annexe II**. Ces zones à fortes potentialités (encore appelées bassins de production), au nombre de cinq⁶, sont des entités logées dans les axes de développement, caractérisées par un accès suffisant aux marchés, une densité démographique acceptable et un potentiel agricole élevé.

La production alimentaire n'atteint pas 20 millions de tonnes face à une demande évaluée à 25 millions de tonnes, le déficit est comblé par des importations. Cette situation s'aggrave d'une année à l'autre, car la production vivrière évolue à un rythme bas de 2%, alors que le taux annuel de croissance démographique se situe à 3,3%. Si la tendance actuelle se poursuivait, les importations agroalimentaires passeraient à 1,5 milliards de dollars en 2025. On note ainsi, que le taux de couverture de la demande alimentaire par la production locale continuerait à s'éroder ; il passerait de 75% à 60% (ESA, 2009).

En RDC, le secteur agricole occupe plus de 70% de la population active. Cependant, ce secteur ne contribue que pour 43.8% au PIB du pays (2007). Néanmoins, d'importants efforts devront être consentis en vue d'améliorer les performances du secteur. A ce sujet, les ressources budgétaires allouées au secteur agricole et rural ont été généralement inférieures à 2% ces dernières décennies.

L'évolution de la part du secteur agricole dans les dépenses publiques en RDC⁷ présente selon le tableau à la page suivante une moyenne de 1,6% pour les huit dernières années (en excluant le chiffre de 3,8% en 2009 qui paraît invraisemblable).

⁶ Le nombre de zones peut évoluer en fonction de l'amélioration des critères retenus dans les territoires et districts.

⁷ Avec l'appui d'une expertise locale, l'Union Africaine/NEPAD a conduit une étude sur le suivi des dépenses publiques du secteur agricole (Mai, 2008) dans le cadre du suivi de l'atteinte de l'objectif de Maputo. Le tableau de synthèse des données de l'évolution de la part du secteur agricole dans les dépenses totales du Gouvernement vient d'être complété avec le concours du Ministère du Budget.

Tableau : Synthèse des données de l'évolution de la part du secteur agricole dans les dépenses totales du Gouvernement (en millions de Francs Congolais).

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Total secteur agricole (1)	1 478.2	8 056.3	5 898.8	10 760.1	16 422.7	14 660.1	30 869,31	78 529,05
Total dépenses du Gvt⁸. (2)	183 729.1	322 358.0	449 579.0	737 652.7	1 018 428.9	870 070.5	1 381 423,0	2 059 445,0
% (1) / (2)	0.8	2.5	1.3	1.5	1.6	1.7	2,2	3,8

En se référant également aux états de suivis budgétaires des années 2006-2009 de la Direction du Contrôle Budgétaire, les mêmes tendances s'observent selon le tableau à la page suivante : 1,1% en 2006 ; 1,2% en 2007 ; 1,08% en 2008 et 0,97% en 2009.

TABLEAU COMPARATIF DES BUDGETS ALLOUES AU MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE 2006-2009

N°	Nature des budgets	Exercice 2006			Exercice 2007		
		Budget sollicité (en Fc)	Budget voté (en Fc)	Budget exécuté (en Fc)	Budget sollicité (en Fc)	Budget voté (en Fc)	Budget exécuté (en Fc)
1	Budget de fonctionnement (Budget Ordinaire)	1.579.670.156	117.289.619		1.736.358.951	941.004.283	
2	Budget d'Investissements (Investissements sur ressources propres, extérieures, contreparties des projets, PUAA)	20.645.910.433	9.868.368.905		22.815.840.803	9.644.696.892	
3	Budget des rémunérations	3.512.939.231	2.049.574.833	4.278.223.979	2.967.280.164	6.192.978.678	3.578.847.820
4	Budget global du Ministère	25.738.519.820	12.035.233.357	9.698.299.747	27.512.479.918	16.778.679.198	10.198.919.928
5	Budget général du pays	1.089.365.970.124			1.370.309.616.010		
6	Taux de change moyen (en Fc)	500,7			560		
7	Pourcentage (%)	1,10			1,22		

⁸ Gvt est l'acronyme de Gouvernement

N°	Nature des budgets	Exercice 2008			Exercice 2009		
		Budget sollicité (en Fc)	Budget voté (en Fc)	Budget exécuté (en Fc)	Budget sollicité (en Fc)	Budget voté (en Fc)	Budget exécuté (en Fc)
1	Budget de fonctionnement (Budget Ordinaire)	5.541.661.810	1.266.019.324		3.456.343.154	1.565.711.000	4.315.637.614
2	Budget d'Investissements (Investissements sur ressources propres, extérieures, contreparties des projets, PUAA)	33.564.621.942	9.735.999.994		81.597.722.040	14.076.014.039	83.860.134.378
3	Budget des rémunérations	20.171.070.434	8.354.288.796	8.476.563.570	22.032.770.544	12.840.906.214	7.929.927.758
4	Budget global du Ministère	59.277.354.180	19.356.312.184	21.552.343.920	107.086.835.718	28.481.631.253	92.969.569.337
5	Budget général du pays	1.775.172.002.114			2.922.393.815.447		
6	Taux de change moyen (en Fc)	500			585		
7	Pourcentage (%)	1,08			0,97		

Source : - lois budgétaires

- **DLPC** : Dépenses de lutte contre la pauvreté (états de suivis budgétaires des années 2006-2009 /Direction du Contrôle Budgétaire)

Les prévisions pour 2011 dans le cadre de la programmation des dépenses à moyen terme restent désespérément autour de 1,7% ; ce qui est loin de l'objectif de la déclaration de Maputo⁹ reprise dans les engagements du Gouvernement lors de la Déclaration de la Table Ronde sur l'agriculture en RDC, organisée à Kinshasa du 19 au 20 mars 2004.

Les principales contraintes identifiées sont d'ordre exogène et endogène.

Concernant les contraintes exogènes, on note :

- La faiblesse des politiques économiques mises en œuvre par les différents Gouvernements ;
- La dégradation des infrastructures économiques ;
- La durée trop longue de l'ajustement politique ;
- La faiblesse des budgets alloués à l'agriculture ; et
- L'insécurité physique sur les sites de production.
- Les tracasseries diverses

Quant aux contraintes endogènes, différentes revues ont révélé :

- L'accès limité aux marchés ;
- La faiblesse des services agricoles de base (recherche, formation, encadrement, micro crédit) avec comme conséquence, la faible productivité du secteur agricole ;
- La faible capacité technique et organisationnelle des organisations des producteurs et l'insécurité foncière.

Les politiques et les actions à mettre en œuvre devront permettre de lever ces contraintes pour une meilleure exploitation des potentialités dont dispose le secteur agricole du pays.

II.3. Cadre institutionnel et décentralisation

Au niveau central

L'Ordonnance n°008/074 du 24 décembre 2008 fixe les attributions actuelles du Ministère de l'Agriculture de la manière suivante :

- La production agricole et l'autosuffisance alimentaire;
- La planification des objectifs nationaux de production dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de la pisciculture, de la sylviculture et l'élevage ;
- L'agrément et le contrôle des dispensaires, cliniques et pharmacies vétérinaires ;
- L'encadrement des associations agricoles ;
- L'élaboration et la définition de la politique nationale et des stratégies globales et spécifiques en matière d'agriculture, de pêche et d'élevage ;
- La conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de développement agricole ;
- La promotion des produits de l'agriculture, de la pêche et l'élevage destinés à l'alimentation intérieure, à l'industrie nationale et à l'exportation ;
- La surveillance zoo sanitaire et la gestion de la quarantaine animale et végétale à l'intérieur du pays et aux postes frontaliers et la mise en œuvre permanente des mesures réglementaires y relatives ;

⁹ Il s'agit de l'allocation de 10% du budget national à l'agriculture d'ici 5 ans, conformément à l'engagement pris au Sommet des Chefs d'Etats de l'Union Africaine tenue à Maputo (Mozambique) en Juillet 2003

- L'orientation et l'appui aux opérateurs économiques tant nationaux qu'étrangers intéressés à investir dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage vers les sites à hautes potentialités de production de manière à minimiser les coûts d'exploitation ;
- La collecte, l'analyse et la publication des données statistiques de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage sous forme d'annuaire.

Cependant, les activités du secteur agricole sont partagées entre les Ministères suivants : Agriculture, Développement Rural, Environnement, Recherche Scientifique et Technologique, Genre, Famille et Enfant ainsi que l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel. S'il y a eu harmonisation des politiques entre les Ministères de l'Agriculture et du Développement Rural, il n'en a pas été le cas encore avec les autres Ministères.

Dans ce contexte, la recherche agricole est entreprise par l'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique (INERA) placé sous la tutelle du Ministère de la Recherche Scientifique et Technologique. Après une tentative de restructuration opérée en 1984, l'INERA, dont les activités ont été réparties dans cinq centres (Nioka, Yangambi, Mulungu, Ngandajika et M'Vuazi) et dans sept stations (Bambesa, Kiyaka, Luki, Boketa, Kipopo, Gimbi et Bongabo), a bénéficié de l'Assistance du Gouvernement des Etats Unis, de la Banque Mondiale et du PNUD. Depuis l'arrêt de cette assistance en Octobre 1995, l'Institution est restée confrontée aux mêmes difficultés que par le passé, à savoir : pénurie de ressources financières et matérielles. Cette situation a réduit les capacités de production des technologies et a provoqué le départ du personnel scientifique vers d'autres institutions.

En ce qui concerne la vulgarisation agricole, restée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, elle a connu, sous l'impulsion des financements du PNUD, de la FAO et de la Banque Mondiale, un début d'harmonisation dans les approches et les méthodes de vulgarisation. S'appuyant sur ces financements, le Ministère de l'Agriculture a pu développer le système national de vulgarisation géré par le Service National de Vulgarisation. L'arrêt des interventions extérieures en 1993 et la non libération de la contrepartie du Gouvernement a aussitôt rendu inactif le personnel de ce service.

Le financement du monde Rural à travers un circuit formel des institutions financières a quasiment disparu du paysage agricole de la RDC. Les institutions d'épargne et de crédit ont été mises en mal, pour la plupart, par l'inflation et l'incapacité à s'adapter à un environnement dominé par l'instabilité monétaire. Des expériences encourageantes, par le biais de la microfinance, sont actuellement menées (cas des provinces du Katanga et des deux Kasaï avec le projet PRESAR) ; elles méritent d'être encouragées et étendues à d'autres provinces.

La desserte en eau potable en milieu périurbain et rural est assurée par le Service National de l'Hydraulique Rurale (SNHR). La réhabilitation et l'entretien des voies de desserte agricole sont confiés à la Direction des Voies de Desserte Agricole (DVDA) ; ces deux structures sont sous la tutelle du Ministère du Développement Rural. Le SNHR et la DVDA sont opérationnels grâce aux appuis des partenaires techniques et financières (PTF) extérieurs et plus récemment à ceux du Gouvernement.

En plus des structures publiques évoquées ci-dessus, on retrouve dans le secteur agricole des Organisations Non Gouvernementales de Développement (ONGD) et des Organisations de Producteurs Agricoles (OPA). Ces Institutions à caractère privé accusent, pour la plupart, des faiblesses organisationnelles et managériales.

Au niveau des provinces

La constitution du 18 février 2006 et la Loi n°08/012 du 31 juillet 2008 fixent les compétences en matière agricole des provinces de la manière suivante :

- Elaboration des programmes agricoles et leur exécution conformément aux normes du planning national ;
- Application du personnel agricole des cadres conformément aux dispositions du statut des agents de carrière des services publics de l'Etat ;
- Application de la législation nationale concernant l'agriculture et la pêche ;
- Organisation et contrôle des campagnes agricoles ;
- Fixation des prix des produits agricoles ;
- Elaboration des programmes de campagne de santé animale et l'application des mesures de police sanitaire vétérinaire, notamment en ce qui concerne les postes frontaliers et de quarantaine ;
- Organisation des campagnes de vaccination contre les maladies endémiques ;
- Organisation des laboratoires, cliniques et dispensaires de la province ainsi que l'application de la législation nationale en matière vétérinaire.

Se situant dans la logique de la décentralisation sectorielle, le Ministère de l'Agriculture, (MA) met en œuvre, avec l'appui de la Coopération Technique Belge, le plan de restructuration de ses services. L'un des produits de cette restructuration est l'implantation des Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion (CARG), dans les territoires et districts. Ces structures constituent des plateformes locales de dialogue entre les différents acteurs impliqués dans le développement du secteur agricole.

III. Etat de la sécurité alimentaire

III.1. Situation alimentaire

Les cultures vivrières occupent annuellement une moyenne de 5 millions d'hectares avec une production estimée en 2006 à 20 millions de tonnes, composées essentiellement de plantes à tubercules, de banane, de maïs, de riz, d'arachide et de haricot et cultivées selon un système traditionnel itinérant sur brûlis, associé à une longue jachère allant jusqu'à 5 ans et plus.

Le manioc reste de loin la principale culture vivrière en RDC ; il occupe une superficie d'environ 2 millions d'hectares et depuis 2002, la production annuelle est de l'ordre de 15 millions de tonnes. La demande nationale en manioc représente environ 70% de la demande totale de produits vivriers consommés. La banane est la seconde culture du pays après le manioc tant du point de vue de la production que de la demande ; la production totale de bananes et d'autres fruitiers atteint une valeur annuelle moyenne de 4,1 millions de tonnes dont 47% pour les différents produits de banane : plantain (25%), douce (8%), de bière (14%). Les céréales viennent en troisième position avec une production totale moyenne annuelle de l'ordre de 1,55 millions de tonnes dont 74% de maïs, 23% de riz, 3% de millet et 1% de blé. Quant aux légumineuses, la production moyenne en valeur absolue sur la période de 16 ans (1991 à 2006) est de 670 681 tonnes dont 64% pour l'arachide, 20% pour le haricot, 7% pour le Niébé et 5% pour la courge. Les cultures maraîchères sont très importantes en volume consommé (24,35 kg/tête en 2000 à Kinshasa). (ESA, 2009).

Concernant la production animale avant les années 90, le cheptel national comprenait plus d'un million de bovins, 725 000 porcins, 700 000 ovins, 2 500 000 caprins et près de 15 millions de volaille. (ESA, 2009).

Depuis l'aggravation de la crise socio-économique ces chiffres seraient en constante régression. En effet, la production locale de viande au cours de dix dernières années est évaluée entre 70.000 et 95.000 tonnes. En 1994, le sous-secteur de l'élevage a produit 84.000 tonnes de viande, représentant ainsi 5,5 % des besoins estimés à 1.512.000 tonnes. Cette disponibilité correspond à une moyenne de 20 Kg de viande/tête d'habitant/an, alors que la norme internationale est de 36Kg/tête/an. (ESA, 2009).

Quant à la production de poisson, elle varie en moyenne de 200 000 à 250 000 tonnes pour un potentiel estimé entre 350 000 et 700 000 tonnes¹⁰. En prenant comme base par exemple, une production estimée en moyenne à 220 000 tonnes par an soit 31% du potentiel maximum (700 000 tonnes), on se retrouve à une disponibilité moyenne annuelle de 5,2 Kg par tête d'habitant, disponibilité nettement inférieure à la norme qui est de 13 Kg par tête d'habitant par an.

Dans les conditions ci-dessus décrites, les besoins non couverts hypothèquent la sécurité alimentaire de la population. Cette situation alimentaire précaire montre que le pays est loin d'assurer une sécurité alimentaire pour tous. L'offre alimentaire est insuffisante et ne répond pas aux normes de qualité requise. Le bilan alimentaire établi sur trois ans (2007 à 2009) reste déficitaire pour les principaux produits vivriers de base comme en témoignent les tableaux à **l'annexe V**.

Par ailleurs, l'évaluation globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité organisée par le PAM en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS) d'Août 2007 à Février 2008 révèle qu'en moyenne 6% des ménages ont une consommation alimentaire pauvre. La majorité d'entre eux est localisée dans le Katanga (11%) et le Sud Kivu (12%) ; ces ménages constituent le bastion de l'insécurité alimentaire. Les ménages ayant une consommation alimentaire limite représentaient 30% de l'échantillon et sont très représentatifs dans l'Est du pays : 52% dans le Maniema, 37% dans le Katanga, 33% dans le Sud Kivu, 31% dans le Nord Kivu et 32% dans la Province Orientale. Ces ménages sont vulnérables à des périodes de l'année.

En 2008, selon l'INS, le nombre de personnes en insécurité alimentaire sévère est estimé à 3 666 000 et celles en insécurité alimentaire modérée s'élève à un peu plus de 17 200 000. Les causes de l'insécurité alimentaire en RDC sont multiples et variées et sont fortement liées à l'état de pauvreté généralisée de la population. Les zones enclavées sont très vulnérables aux chocs. Les facteurs politiques et les risques naturels contribuent aussi à la vulnérabilité des ménages.

En résumé, les principaux déterminants de l'insécurité alimentaire sont : la pauvreté, la faible production (liée au problème d'accès à la terre pour les petits producteurs, à l'insuffisance des superficies cultivées, à la mauvaise qualité des semences, aux techniques de production restées traditionnelles et utilisant peu d'intrants ainsi qu'un matériel de production rudimentaire), la variation drastique des prix des principales denrées alimentaires sur les principaux marchés, la précarité des activités génératrices de revenus, le niveau d'éducation et la composition des ménages, le manque d'emploi, l'état de dégradation très avancé des pistes rurales et l'insécurité à travers les pillages de récoltes, les tracasseries et les taxations illégales.

¹⁰ Etude du secteur agricole (ESA)-Rapport bilan diagnostic et Note d'orientation, Juin 2009

III.2. Situation nutritionnelle.

3.2.1: L'ampleur des problèmes nutritionnels

La situation nutritionnelle de la RDC est critique. Selon les diverses enquêtes et études menées ces dernières années, il existe plusieurs problèmes nutritionnels complexes qui diffèrent d'une province à une autre. Les groupes les plus affectés sont les enfants, les femmes enceintes et allaitantes. Les principaux problèmes de nutrition sont la sous nutrition, les carences en micronutriments (fer et vitamine A, les maladies non transmissibles liées à l'alimentation (diabète, hypertension artérielle, obésité et le konzo).

Selon l'Enquête Démographique et Sanitaire-RDC 2007, 13% d'enfants de moins de cinq ans souffrent de la malnutrition aiguë globale dont 8% sous forme sévère. Les résultats préliminaires de Multiple Indicators Cluster Survey (MICS4) 2010 confirment l'ampleur de ce problème, car le taux de malnutrition aiguë globale trouvé chez les enfants de moins de cinq ans est de 11%. Malgré cette légère baisse, le taux reste au-delà du seuil acceptable sur le plan international.

Il existe néanmoins des disparités importantes entre les provinces et même à l'intérieur de chaque province. Selon le rapport préliminaire de MICS4 2010, les provinces de Bandundu, Bas-Congo, Equateur, des deux Kasai et la Province Orientale, sont les plus affectées. Les taux de malnutrition aiguë globale dépassent le seuil de 10% dans ces provinces. A la fin de 2009, les enquêtes nutritionnelles territoriales conduites dans cinq provinces : Equateur, Kasai-Occidental, Kasai-Oriental, Katanga et Maniema ont montré que sur 90 entités administratives enquêtées, 50 avaient des taux de malnutrition aiguë globale supérieurs au seuil critique de 10%. Huit territoires avaient même des taux inquiétants supérieurs à 15% (Monkoto, Dekese, Luiza, Lodja, Lomela, Lubutu, Kailo et Kambove).

Le retard de croissance ou malnutrition chronique, touche 43% d'enfants de moins de cinq ans. L'insuffisance pondérale quant à elle, touche un enfant sur quatre, soit 24%. En terme de chiffre absolu, ces prévalences se traduisent par plus de un million d'enfants affectés par la malnutrition aiguë qu'il faut prendre en charge et par plus de six millions d'enfants congolais souffrant du retard de croissance.

La situation nutritionnelle chez les femmes est également préoccupante. Selon l'Enquête démographique et de Santé (EDS-2007), 19% de femmes de 15-49 ans sont mal nourries, soit près d'une femme sur cinq. Des écarts importants sont observés entre les provinces ; la situation des femmes est plus critique dans la province de Bandundu où 31% de femmes souffrent d'une déficience énergétique chronique.

Les carences en micronutriments essentiels pour la survie (vitamine A et fer surtout) sont très répandus dans le pays. En ce qui concerne l'avitaminose A, une carence sévère affecte la population congolaise. En ce qui concerne les anémies, 71% d'enfants de moins de cinq ans et 53% de femmes en âge de procréer sont atteints d'anémie. Cette anémie dont la forme chronique résulte entre autre de la carence en fer, est aggravée par l'effet de nombreuses maladies infectieuses et parasitaires, notamment le paludisme et les parasitoses intestinales surtout chez les enfants.

Le diabète sucré et les maladies cardiovasculaires ayant notamment comme facteur de risque l'obésité, constituent un autre groupe de problèmes en rapport avec la nutrition en RDC. L'enquête EDS-2007, a noté que plus d'une femme sur dix (11%) a une surcharge pondérale et

que 2% étaient obèses. C'est dans les ménages plus riches que le phénomène est plus important car dans ce groupe, la prévalence d'obésité est de 23%.

Un autre problème qui prend de l'ampleur dans le pays, est le konzo. Le konzo est une forme de paralysie des membres inférieurs irréversibles qui frappe beaucoup plus les femmes et les enfants ; ceci suite à la consommation du manioc insuffisamment traité amplifiée par des considérations traditionnelles. On ne connaît pas bien la prévalence nationale de cette maladie, mais dans certains villages de Bandundu comme Kahemba plus affecté, la prévalence peut dépasser 25%.

3.2.2. Causes des problèmes nutritionnels

Les causes de la situation nutritionnelle médiocre en RDC sont complexes et liées à plusieurs facteurs. Les causes immédiates épinglées sont liées à une alimentation insuffisante et inadéquate, à cause principalement des habitudes et pratiques alimentaires inappropriées.

En RDC, les pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant restent moins optimales. Cela se traduit par un faible taux d'allaitement maternel exclusif (37% selon MICS4-2010). Cette situation expose de nombreux enfants à la morbidité et à la mortalité due aux infections respiratoires aiguës et à la diarrhée. Par ailleurs, les aliments de complément sont introduits trop précocement, soit tardivement et dans tous les cas, la qualité est inadéquate pour combler les besoins des enfants.

La situation nutritionnelle des enfants est en partie tributaire de celle de leurs mères pendant la période de grossesse et d'allaitement. En RDC, les pratiques alimentaires des femmes allaitantes et enceintes sont loin de répondre aux exigences recommandées.

La consommation alimentaire reste précaire dans plusieurs ménages. Il existe une relation entre la qualité de la consommation alimentaire et le niveau de malnutrition. L'analyse globale de la situation alimentaire et de la vulnérabilité conduite en 2007 et 2008 par le PAM a noté que, plus la consommation du ménage est pauvre, plus les enfants du ménage ont de fortes chances d'avoir la malnutrition chronique ou l'insuffisance pondérale.

Sur le plan apport calorique, la situation est précaire bien qu'il n'y ait pas des données à l'échelle nationale à ce sujet. Une étude conduite en 2000 dans la ville de Kinshasa par le Programme National de Nutrition (PRONANUT) et le Bureau Diocésain des œuvres Médicales a noté que 77% des ménages de Kinshasa consomment moins de 1800 kcal par personne et par jour soit moins que 2300 Kcal recommandées pour un homme adulte exerçant une activité modérée. Il est fort probable que depuis cette date, la situation n'ait pas évolué positivement vu la crise financière dans la majorité des ménages.

Enfin, la morbidité est aussi un facteur important à considérer. En effet, plusieurs études (MICS2 2001, et EDS-2010) ont montré que plus de la moitié des enfants nourris sont victimes des infections respiratoires aiguës, du paludisme et de la diarrhée. Devant la forte morbidité qui sévit dans le pays, surtout dans la population infantile, on note malheureusement une faible fréquentation des services de santé ; ce qui compromet d'avantage la prise en charge de la malnutrition.

En dehors des causes directes citées ci-dessous, il y a lieu d'évoquer d'autres facteurs fondamentaux qui favorisent la malnutrition en RDC. Il s'agit notamment de la pauvreté de la

population et de l'analphabétisme des mères et responsables d'enfants. Les enquêtes MICS2-2001 et EDS-2007 montre qu'il existe une relation entre la malnutrition et l'éducation des mères mais aussi entre la malnutrition et le niveau social du ménage.

III.3. Résultats et impact du PSSA et des autres programmes de Sécurité alimentaire.

Le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA)

La R.D.Congo a adhéré en 1996 au PSSA de la FAO en vue d'améliorer la productivité et la production des denrées alimentaires sur une base durable. Un des objectifs spécifiques était de valoriser les bas-fonds et les terres inondables pour obtenir des rendements plus élevés, faciliter la sédentarisation des exploitants, contribuer à combler le déficit alimentaire et lutter contre la pauvreté en milieu rural. Afin d'obtenir les synergies nécessaires, le PSSA a encouragé la participation des bénéficiaires au choix des sites et des options technologiques à y développer. A cet effet, un comité technique a sélectionné les sites pilotes avec le concours des bénéficiaires et sur la base des critères spécifiques, qui à l'époque étaient essentiellement les conditions de sécurité. C'est ainsi que neuf (9) sites ont été retenus, quatre (4) pour Kinshasa, trois (3) pour le Katanga et deux (2) pour le Bas-Congo.

La phase pilote du PSSA a été approuvée en février 2003 avec un financement du TCP/DRC/2906 pour un montant de 382 000 USD, et s'est déroulée de juin 2003 à mai 2005, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture.

Les activités ont été mises en œuvre dans deux (2) sites Tshwenge (Pool Malebo/Kinshasa) et Loma (Mbanza Ngungu/Bas-Congo). Elles ont porté sur :

- la réhabilitation des infrastructures d'irrigation de périmètres de Tshwenge et Loma
- le renforcement des capacités des paysans pour la mise en valeur et la gestion des périmètres irrigués
- l'assistance à la constitution d'un fonds de roulement afin d'assurer l'autonomie du fonctionnement et de l'entretien des aménagements réalisés.

L'expérience du PSSA en RDC n'a pas pu être menée comme dans d'autres pays où l'une des réalisations, la plus largement reconnue, a été un degré plus élevé de participation nationale. Les multiples crises socio-politico-militaires ont sérieusement affecté les capacités nationales congolaises : plusieurs techniciens ont quitté le pays, les services d'encadrement nationaux ne sont plus opérationnels et les producteurs ruraux n'ont pas bénéficié de plus d'assistance technique ou matérielle, ce qui a entraîné l'abandon des périmètres déjà aménagés, et de passer ainsi de neuf (9) sites choisis à deux (2).

Les ouvrages hydrauliques réhabilités et construits dans le cadre du projet ont permis néanmoins d'améliorer sensiblement les conditions de la production agricole et de sécurité alimentaire sur les deux sites.

Les autres programmes/projets de développement agricole et de sécurité alimentaire

-a) Outre le PSSA, la FAO met en œuvre d'autres programmes importants de terrain, à savoir :

- Les programmes et les projets réguliers ; et
- Les opérations d'urgence et de réhabilitation.

Les programmes et les projets réguliers visent essentiellement à aider la R.D.C. à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. Ils contribuent notamment à la réalisation de la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté, à la gestion durable et équitable des ressources naturelles particulièrement en appuyant l'amélioration de la gouvernance dans le secteur forestier.

Quant aux opérations d'urgence et de réhabilitation, leurs actions se développent sur les trois axes suivants :

- la réponse à l'urgence par la fourniture d'intrants de production aux ménages affectés par la crise dont 45-60 % de familles d'enfants malnutris en vue de promouvoir leur autonomie alimentaire.
- La réhabilitation transitoire des infrastructures indispensables à l'auto-prise en charge dans l'utilisation des moyens de production du matériel végétal.
- La coordination des acteurs humanitaires intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire et le développement des synergies entre ces acteurs.

La Coordination des opérations agricoles d'urgence et de réhabilitation de la FAO s'organise pour circonscrire son intervention dans le Plan d'Actions d'Urgence et de Réhabilitation (PUR) 2011-2012.

-b) **L'Union Européenne (UE)** a financé une cinquantaine de projets relatifs à la relance agricole et la sécurité alimentaire pour un montant global de plus de 110 millions d'euros, depuis sa reprise de coopération en 2002. Les axes prioritaires d'activité sont relatifs à l'augmentation de la production vivrière mais surtout au développement de filières d'évacuation des productions vers les marchés. Comme autres axes centraux de la stratégie d'intervention de l'UE, on trouve également le renforcement des organisations paysannes et de leur fédération, l'implication progressive des agents des services administratifs décentralisés en charge de l'agriculture, ainsi que le support aux bassins d'approvisionnement de la capitale de Kinshasa. Des projets financés par des fonds FED post urgence sont également actifs en matière de sécurité alimentaire à l'Est du pays. La réhabilitation des infrastructures routières est aussi un secteur de concentration du FED qui contribue à la résolution des problèmes de transport des produits agricoles.

-c) **Le Programme Alimentaire Mondial (PAM)** en collaboration avec l'Institut National de la Statistique(INS) a organisé en 2007/2008 une évaluation globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité par le biais de la collecte de données primaires. Dans son action visant à libérer le monde en développement de la menace et des effets pervers de la faim et de la malnutrition, le PAM a élaboré un Plan Stratégique pour 2008-2011. Ainsi grâce à ses produits et ses outils d'alerte rapide, le PAM aide les communautés à comprendre et devancer les crises. Ces produits et outils permettent d'adopter des décisions en temps opportuns et en connaissance de cause et de prendre des mesures qui consolident les activités de préparation et les interventions proprement dites. Plus spécifiquement, il s'agira de remettre sur pied les Communautés et de reconstituer leurs moyens de subsistance après un conflit ou une catastrophe ou dans les périodes de transition comme c'est le cas en RDC.

-d) **La Banque Mondiale** a appuyé la réalisation de la revue du secteur agricole en 2003 et l'étude des filières agroindustrielles en 2006/2007. Elle lancera bientôt le Projet d'Appui à la Réhabilitation et à la Relance du Secteur Agricole (PARRSA) pour un montant de 120 millions de dollars EU et qui va couvrir 3 districts dans la province de l'Equateur et le Pool Malebo.

-e) **La Banque Africaine de Développement (BAD)** a financé deux projets : le Projet d'Appui à la Réhabilitation du Secteur Agricole (PARSAR) qui couvre les provinces du Bas-Congo et du Bandundu et le Projet de Réhabilitation du Secteur Agricole (PRESAR) couvrant trois provinces (les deux Kasai et le Katanga). Le projet PARSAR devrait arriver à terme au 31 mars 2011 mais il devrait logiquement être prolongé compte tenu du niveau de consommation des ressources financières et du retard de mise en œuvre. La BAD finance une étude sur le secteur agricole qui s'achèvera en décembre 2010. Elle a financé également dans les sous-secteurs de l'environnement et de la pêche deux projets régionaux auxquels participe la RDC, à savoir : Le Projet d'Appui à l'Aménagement Intégré du lac Tanganyika (PRODAP) et le Projet d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCO)

-f) Les activités du **FIDA** en RDC s'exécutent à travers le COSOP¹¹. Dans le cadre du 1^{er} COSOP, deux programmes ont été mis en œuvre: Le Programme de Réhabilitation de l'Agriculture dans la Province de l'Equateur (PRAPE 2005-2010), Le Programme de Réhabilitation de l'Agriculture dans la Province Orientale (PRAPO 2007-2014) ; Le Programme Intégré de Réhabilitation de l'Agriculture dans la Province de Maniema (PIRAM 2010-2019) est en voie de démarrage. Le FIDA cible aussi le renforcement de la composante agricole du DSCR.

-g) **La Coopération bilatérale belge** mène actuellement quatre interventions dans le secteur agricole : l'appui à l'amélioration de la production végétale, l'appui au secteur semencier, l'appui à la mise en œuvre du plan de restructuration des services centraux et régionaux et le projet de développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture au Katanga. Le nouveau Programme Indicatif de Coopération (PIC) 2010-2013 est centré sur trois secteurs d'intervention : l'agriculture, le désenclavement rural et la formation professionnelle agricole. Un budget de presque 200 millions d'euros est prévu dans le PIC 2010-2013 pour les deux premiers secteurs d'intervention. Une concentration géographique des interventions dans le secteur agricole est prévue et concerne quatre provinces (Bandundu, Kasai Oriental, Sud Maniema et la Province Orientale).

En dehors de l'aide bilatérale directe, la Belgique finance des projets agricoles, via entre autres, le canal multilatéral (FAO, CGIAR) et surtout le Fonds belge de sécurité alimentaire (FBSA) qui recourt à des partenariats pour la mise en œuvre des projets : FIDA pour PRAPE et PRAPO ; CTB au Kasai Occidental, etc. En 2009, les interventions financées via le FBSA représentent 6,6 millions d'euros. En 2011, une nouvelle intervention du FBSA localisée dans une zone à forte insécurité alimentaire va être identifiée avec une approche multisectorielle et multipartenaire.

-h) **L'USAID** est entrain de préparer le lancement d'un grand programme de 35 millions de dollars EU pour le développement agricole dans le cadre de l'appui à la croissance économique au niveau des provinces du Bas-Congo, de Kinshasa et de Bandundu. La RDC est éligible au Global Food Security Response¹².

-i) Le Programme Biodiversité et Forêts (PBF), financé pour 9 ans (2005-2013) par la **Coopération Allemande**, a pour but la conservation de la biodiversité, la gestion durable des forêts et le développement local des populations.

¹¹ Country Strategies and Opportunities Paper ou Stratégies-Pays

¹² Il s'agit d'un vaste programme de plus de 3,5 milliards de dollars EU que les Etats-Unis envisagent de lancer pour lutter contre la faim dans le monde

III.4. Contraintes, potentialités et défis liés à la sécurité alimentaire

III.4.1. Contraintes

Les facteurs limitant le développement de l'agriculture prise au sens large, et partant la réalisation de la sécurité alimentaire en RDC peuvent être classés en quatre groupes :

- S'agissant de la disponibilité physique des aliments : le niveau de production alimentaire, les niveaux de provisions et le commerce net ;
- Pour ce qui est de l'accessibilité économique et physique des aliments : le revenu, les dépenses, le marché et le prix des aliments ;
- Quant à l'utilisation des aliments : les bonnes pratiques de soins et d'alimentation, de préparation des aliments, de diversité du régime alimentaire et de distribution des aliments à l'intérieur du ménage, la bonne utilisation biologique des aliments consommés, l'état nutritionnel des individus ;
- Concernant la stabilité des trois autres dimensions dans le temps : l'accès inadéquat aux aliments, détérioration de l'état nutritionnel, les conditions climatiques défavorables (sécheresses, inondations), l'instabilité politique (troubles sociaux), les facteurs économiques (chômage, augmentation du prix des aliments) ;
-
-

A ces différents facteurs viennent s'ajouter :

- Les changements climatiques et la variabilité climatique qui sont également des contraintes auxquels font face de nombreux pays d'Afrique dont la République Démocratique du Congo. La vulnérabilité de la RDC est surtout fonction de l'interaction du système climatique avec les défis socioéconomiques tels que la pauvreté, la maladie et des soins de santé inadéquats, les infrastructures limitées, l'accès limité aux marchés de capitaux et mondiaux, la dégradation de l'écosystème, les catastrophes naturelles et les cycles permanents de conflits ainsi que l'urbanisation rapide.
- L'organisation déficitaire des systèmes nationaux d'information et de gestion de la vulnérabilité ;
- La faible allocation budgétaire (moins de 2% du budget national) au regard de l'importance du secteur agricole et une irrégularité dans le déblocage des fonds tant pour l'investissement que pour les dépenses courantes ;
- Le cadre institutionnel mal organisé et mal défini se traduisant par la dispersion des activités du secteur agricole à travers plusieurs ministères (aux niveaux central et provincial) et impliquant des doublons d'attributions.
- Les tracasseries diverses imposées aux petits producteurs par les agents de terrain dans le cadre d'une taxation de la production agricole ainsi que le problème d'accès à la terre pour ces petits producteurs et qui sont au cœur de l'ensemble des conflits fonciers.

III.4.2. Potentialités

En dépit des contraintes diverses non exhaustives sus énumérées, le secteur agricole de la RDC dispose d'importantes potentialités pour l'atteinte de la sécurité alimentaire à court et moyen termes :

- Les conditions climatiques et écologiques conjuguées à un important réseau hydrographique permettent une gamme très variée de spéculations agricoles,

notamment les cultures vivrières avec des possibilités de deux récoltes par an, l'arboriculture fruitière, les cultures de rente, l'élevage, la pêche et les produits forestiers non ligneux ;

- Une grande disponibilité des terres agricoles qui peuvent être valorisées et les étendues de pâturages et de savane qui sont susceptibles de supporter des charges animales importantes ;
- L'existence d'une forêt équatoriale d'une richesse inégalée et pratiquement encore inexploitée malgré un potentiel de régénération jugé très important ;
- L'existence de potentialités réelles de développement de plusieurs cultures d'exportation hautement compétitives sur le marché international et susceptibles de générer des revenus importants ;
- L'existence de stations et centres de recherche de l'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomiques (INERA) pouvant être réhabilités en grande majorité ;
- Les politiques et programmes de développement agricole antérieurs ont certains acquis positifs qui pourront être valorisés dans un nouveau contexte de modernisation de l'agriculture vivrière et de développement des cultures d'exportation ;
- Un mouvement associatif en expansion dans l'ensemble de la RDC depuis 1990 et l'existence de grandes Organisations Non Gouvernementales de Développement (ONGD) avec des antennes disséminées à travers le pays et actives dans l'encadrement des producteurs ainsi que les Petites et Moyennes Entreprises Agricoles (PMEA) qui s'installent progressivement sur le terrain. Mais la plupart des activités de ces structures ont encore un caractère informel et précaire ; ce qui empêche le mouvement associatif de peser de tout son poids dans le processus décisionnel au niveau national ou public.

III.4.3. Défis

Eu égard à ce qui précède, on note que face aux nombreuses contraintes énumérées, les potentialités existent pour s'y attaquer. Mais pour que ces potentialités puissent permettre d'atteindre la sécurité alimentaire des populations, il faudra mettre en place des politiques et stratégies spécifiques s'attaquant aux causes profondes de l'insécurité alimentaire, plutôt qu'aux manifestations les plus évidentes à première vue. La fonction première de l'agriculture étant de nourrir la population, il va de soi que les politiques agricoles, dans leur finalité, doivent converger vers l'objectif ultime de rendre disponible et accessible, une alimentation saine et équilibrée, à une population croissante, de plus en plus urbaine, et qui exigera davantage de protéines animales et d'aliments plus faciles à préparer, et se conservant mieux. Les interventions devraient être axées sur la réduction de l'insécurité alimentaire en réduisant les disparités sociales par le biais de :

- La reconstitution de la capacité de production agricole ;
- La réorganisation des structures d'appui technique (recherche, formation, vulgarisation) ;
- La réhabilitation ou la reconstruction des infrastructures socioéconomiques de base ;
- L'atténuation des facteurs de risque qui affectent la sécurité alimentaire des ménages
- L'amélioration des projections et des prévisions, la minimisation des changements climatiques dangereux, l'adaptation face aux répercussions des changements climatiques et l'intégration des changements climatiques dans tous les niveaux pertinents de gouvernance ;
- L'amélioration de la productivité des groupes les plus vulnérables à travers l'éducation nutritionnelle et les activités génératrices de revenus ;

- La répartition distributive et équitable du revenu national parmi les diverses couches sociales de la RDC au regard des énormes potentialités.

L'élaboration et la mise en œuvre du PNSA se situent dans les perspectives ci-dessus.

IV. Le Programme National pour la Sécurité Alimentaire.

IV.1. Justification du programme par rapport à la sécurité alimentaire

La perception des populations face à l'insécurité alimentaire est variable, selon la Province, selon le genre ou la catégorie sociale. Néanmoins, il apparaît que l'insécurité alimentaire est une priorité majeure de tous les acteurs locaux, qui mettent en place des stratégies de survie (le jardinage de case, l'élevage en basse-cour et du petit bétail, la collecte des produits forestiers non ligneux). La nature de l'insécurité alimentaire est déterminée par la durée et la sévérité.

Par rapport à la durée, il y a lieu selon les analystes de la sécurité alimentaire, de définir en général deux types d'insécurité alimentaire :

- **Insécurité alimentaire chronique** à long terme ou persistante. Elle résulte souvent des périodes prolongées de pauvreté, d'absence des biens, d'accès inadéquat aux ressources productives ou financières et concerne donc les personnes ou groupes qui ne sont pas capables de satisfaire leurs besoins nutritionnels sur une longue période de temps.
- **Insécurité alimentaire transitoire** à court terme et temporaire, relativement imprévisible, peut survenir soudainement. Elle résulte de chocs et des fluctuations à court terme dans la disponibilité et l'accès aux aliments et qui comprennent des variations annuelles des productions alimentaires internes, du prix des aliments et du revenu des ménages. Elle a lieu quand il ya une diminution soudaine de la capacité de produire des aliments ou d'avoir accès à suffisamment d'aliments pour maintenir un bon état nutritionnel ; elle concerne les habitants des zones urbaines qui dépendent des marchés très instables et aussi des producteurs agricoles exposés aux catastrophes naturels.

Le concept d'insécurité alimentaire saisonnière se situe entre l'insécurité alimentaire chronique et celle transitoire. Elle touche les petits agriculteurs qui ont suffisamment à manger immédiatement après les récoltes, mais qui ont des difficultés à atteindre la récolte suivante.

Par rapport à la sévérité, on peut déterminer l'insécurité alimentaire en RDC selon que les causes sont :

Conjoncturelles : Dans la partie Est du pays, elles sont dues principalement aux conflits armés qui ont généré une insécurité permanente (tueries, pillages, violences sexuelles, racket), des déplacements de populations, des pertes de moyens de production, les calamités naturelles, l'inaccessibilité aux infrastructures socio-économiques de base (marchés, centre de santé, éducation, etc.) ;

ou **Structurelles** marquées par le déficit d'infrastructures socio-économiques de base (voies de desserte, marchés, transport, etc.), la faible fertilité des terres, les traditions et les habitudes alimentaires, la pression démographique poussant les populations à pratiquer l'agriculture sur des terres marginales (cas des provinces du Nord et Sud Kivu), les tracasseries diverses qui ruinent les initiatives privées, la formation et l'encadrement défaillant, le budget national

insuffisant pour l'agriculture, l'accès au micro crédit inadapté et insuffisant pour les activités agricoles, la recherche insuffisante, la natalité galopante.

Par ailleurs les personnes vulnérables sont des personnes capables de maintenir un niveau acceptable de sécurité alimentaire dans le présent mais qui pourraient être à risque de souffrir d'insécurité alimentaire dans le futur. La vulnérabilité comprend trois dimensions critiques : (i) la vulnérabilité par rapport à un résultat ; (ii) à partir d'une variété de facteurs de risque et (iii) à cause d'une incapacité à gérer ces risques. L'analyse de la vulnérabilité suggère deux options d'interventions : diminuer le niveau d'exposition au danger ou augmenter les capacités des populations de faire face au problème.

On a justement besoin des informations exactes sur la durée, la sévérité, l'incidence, la nature ou les causes de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité pour pouvoir formuler et mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à la réduction du nombre des personnes vulnérables (sous-alimentées et mal nourries).

En l'absence des mesures nationales de protection sociale sauf en cas de conflit armé, les populations ont de moins en moins la capacité de faire face aux besoins quotidiens et aux conséquences des conflits armés, qui détruisent périodiquement les champs, les habitations et les infrastructures socioéconomiques de base.

D'une manière générale, il est reconnu que les femmes sont les principales victimes de cette situation, mais elles sont aussi les principales actrices dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire, en tant que productrices et responsables de l'alimentation du ménage. A ce titre, les politiques agricoles et de sécurité alimentaire doivent les impliquer et elles doivent être associées dans leur mise en œuvre.

Plusieurs facteurs contraignants ont été soulignés lors des concertations provinciales ; notamment ceux ayant trait à l'accès aux moyens de production, aux systèmes de crédit, à l'insuffisance d'accès aux marchés à cause de l'enclavement et aux moyens financiers trop faibles des producteurs agricoles. A cela, s'ajoute le poids des traditions et des habitudes alimentaires, qui influencent à leur tour directement la situation alimentaire au sein des ménages.

L'insécurité alimentaire apparaît aujourd'hui comme hautement prioritaire pour toutes les parties prenantes locales, provinciales et nationales. La crise alimentaire mondiale avec son corollaire la flambée des prix des denrées alimentaires et la crise financière en 2007/2008, viennent davantage exacerber le caractère d'urgence de l'insécurité alimentaire qui touche globalement les ménages ou les individus les plus pauvres et vulnérables, mais qui précarisent l'ensemble de la population et l'économie congolaise. Il s'agira de façon spécifique : i) d'améliorer la productivité du secteur agricole (productions vivrière, animale, halieutique et forestière) ; ii) d'améliorer l'accès au marché et la valeur ajoutée des productions agricoles ; iii) de réhabiliter et renforcer les infrastructures socioéconomiques de base ; iv) de promouvoir les systèmes financiers décentralisés et v) de renforcer les capacités techniques et organisationnelles des institutions publiques et privées d'appui à la production.

La prise en compte du caractère multidimensionnel de la sécurité alimentaire implique d'élaborer un Programme National de Sécurité Alimentaire qui devra être a) conçu comme un programme transversal, (b) inscrit en tant que programme important dans les politiques et stratégies agricoles nationales notamment dans la mise en œuvre du deuxième pilier du

Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR). Il exige pour sa mise en œuvre une reconnaissance de son bien-fondé, son appropriation par toutes les parties prenantes et un engagement des autorités politiques à tous les niveaux dans la durée et pour la consolidation de la paix au niveau du pays tout entier.

Ce programme constituera également une référence au niveau du compact PDDAA de la RDC, notamment dans son approche spécifique à savoir : (i) le dialogue permanent entre les différents acteurs ; (ii) la transparence dans le processus de formulation des politiques et stratégies de développement ; (iii) le principe d'appropriation par la RDC d'exercer une réelle maîtrise sur ses politiques et stratégies de développement avec une bonne coordination de tous ses programmes mis en place ; (iv) le principe d'alignement qui veut que les aides et les appuis accordés aux pays puissent tenir compte des programmes antérieurs ; (v) les principes de la responsabilité et de la transparence aussi bien au niveau des donateurs que des pays partenaires qui sont responsables des résultats obtenus en matière de développement grâce à l'approche de la Gestion Accès aux Résultats (GAR).

Un des enjeux de sa réussite sera de mettre en place des mécanismes de coordination et de gestion suffisamment souples et transparents, qui tiennent compte de la politique de décentralisation et qui soient conformes à ceux mis en place dans le cadre du DSCR, axés sur la recherche de synergies et le développement des partenariats.

IV.2. Objectifs

L'objectif global du PNSA vise à contribuer de façon durable à lutter contre l'insécurité alimentaire et à améliorer les conditions de vie des populations par l'augmentation des productions et des revenus des ménages.

De façon spécifique, le PNSA vise à :

- Accroître les volumes des productions agricoles par l'amélioration de la productivité, la diversification des productions et la sécurisation des systèmes de production ;
- Valoriser les produits agricoles végétaux, halieutiques, animaux et forestiers non ligneux par l'amélioration des techniques de stockage, de conservation et de transformation ;
- Améliorer l'accès aux denrées alimentaires et l'état nutritionnel des populations et garantir la sécurité sanitaire des aliments ;
- Renforcer les capacités des structures d'appui aux producteurs ;
- Améliorer les capacités des ménages à aborder toutes les dimensions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en leur sein et dans la communauté.

IV.3. Approche et conception du programme

*Le PNSA a l'ambition de constituer un cadre **de mise en cohérence et d'intégration des actions** qui seront menées par les différents ministères techniques en vue de la pleine réalisation des quatre dimensions de la sécurité alimentaire : **la disponibilité physique des aliments, l'accessibilité économique et physique des aliments, l'utilisation des aliments et la stabilité des trois autres dimensions dans le temps.***

Le PNSA est formulé sur une base participative, en associant à tous les stades du processus de son élaboration les organisations paysannes, le secteur privé, la société civile, les autorités administratives locales, les partenaires techniques et financiers de la République

Démocratique du Congo et les Organisations non gouvernementales (ONG). Il sera réalisé sur une durée de dix (10) ans allant de 2012 à 2022 selon une approche programme articulée sur 2 phases de 5 ans en utilisant les structures nationales décentralisées. Il s'agit de couvrir l'ensemble du pays au bout d'une période de dix ans et de réaliser un programme quinquennal, vérifiable chaque année dans les communautés rurales, mais aussi dans les périmètres urbains et périurbains.

Etant donné la dimension multisectorielle de la sécurité alimentaire, l'implication des acteurs à la base constitue une garantie d'appropriation en vue de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des investissements nécessaires à la réalisation des objectifs et pour augmenter les chances de durabilité du Programme.

Le concept de sécurité alimentaire est souvent traité en termes de développement des productions vivrières. L'exercice de formulation du PNSA s'appuyant sur tous les acquis en matière de sécurité alimentaire, permet d'élargir et de prendre en compte :

- les aspects relatifs au développement des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- les liens avec les secteurs situés en amont et en aval de la production, à savoir : le stockage, la conservation, la transformation et la commercialisation ;
- la dimension relative à l'accessibilité pour tous, à une nourriture suffisante, équilibrée, dans le temps et dans l'espace en veillant de façon particulière aux ménages les plus pauvres et en tenant compte de l'équité entre zones excédentaires et zones déficitaires ;
- les aspects liés à la santé/nutrition/hygiène et éducation ;
- les aspects Genre et Equité, compte tenu du fait que les femmes et les enfants sont à la fois acteurs dans les systèmes de production et premières victimes de l'insécurité alimentaire ;

En outre, la stratégie de mise en œuvre sera axée sur la participation des services décentralisés du Ministère de l'Agriculture aux côtés d'autres Ministères concernés, de la Société Civile, des ONGD locales et des Organisations de Producteurs, Il faudrait également une bonne coordination avec des agences comme l'UNICEF et l'OMS dans l'approche de réduction de la malnutrition protéino-énergétique des enfants.

Enfin, la conduite de la formulation, qui est essentiellement menée par une équipe nationale, laisse présager une appropriation nationale durable. L'engagement du Gouvernement à mobiliser des ressources nécessaires (humaines, matérielles et financières) pour la mise en œuvre et le suivi du programme est un gage pour l'atteinte de l'objectif principal qui est la sécurité alimentaire pour tous et la réduction de la pauvreté sur l'ensemble du territoire national.

IV.4. Axes stratégiques

Le PNSA comprend 3 axes stratégiques d'intervention, déclinés en 6 sous-programmes, 21 composantes, 59 résultats/volets et 7 programmes d'investissement, qui visent à répondre aux contraintes identifiées lors des concertations provinciales et à atteindre les objectifs du programme.

Les axes stratégiques sont :

Axe stratégique N°1 : Amélioration de la productivité et accroissement des productions

Axe stratégique N°2 : Amélioration de l'état nutritionnel de la population et suivi/ gestion de la vulnérabilité

Axe stratégique N°3 : Renforcement institutionnel

IV.5. Bénéficiaires

Les principaux bénéficiaires du programme sont :

- les petits producteurs, particulièrement ceux dont les moyens d'existence relèvent essentiellement des activités agricoles et rurales
- la population vulnérable vivant pour la plupart dans des conditions d'existence fragile,
- la population urbaine et périurbaine, particulièrement celles sous-employées, non – employées ou engagées dans des activités économiques informelles,
- les organisations professionnelles agricoles et les organisations de producteurs
- les institutions publiques (services agricoles et ruraux)
- les ONG partenaires

Le développement de l'agriculture et des activités intra et extra communautaires grâce à une amélioration de la productivité agricole, profitera à l'ensemble des ménages ruraux grâce aux effets multiplicateurs de l'accroissement des revenus agricoles.

A ces principaux bénéficiaires énumérés ci-dessus, il faut ajouter les différentes institutions d'appui et de vulgarisation décentralisées, les agents des autres ministères concernés par le secteur rural et les opérateurs privés tels que les fournisseurs d'intrants, les négociants/commerçants des produits agricoles et l'ensemble des consommateurs congolais.

IV.6. Localisation

Le présent programme est prévu en principe pour couvrir l'ensemble du pays ; mais en se situant dans le contexte particulier de la RDC (pays en situation de post-conflit et en quête d'un nouvel élan), les actions viseront surtout dans la première phase de 5 ans de son exécution à relancer la production agricole dans les zones à fortes potentialités tout en développant un filet d'actions complémentaires de sécurité alimentaire en fonction des besoins dans toutes les localités en insécurité alimentaire selon la cartographie de l'IPC¹³ **en annexe VII** (en tenant compte du climat sécuritaire ambiant) afin de permettre, entre autres, d'écouler les productions des zones excédentaires vers celles déficitaires et de soulager ainsi les populations ou groupes vulnérables. Ces zones à fortes potentialités¹⁴ (encore appelées bassins de production), au nombre de cinq, sont des entités logées dans les axes de développement, caractérisées par un accès suffisant aux marchés, une densité démographique acceptable et un potentiel agricole élevé. Ces cinq (5) zones identifiées sont :

¹³ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire

¹⁴ Les zones du PNSA ne sont pas figées et peuvent varier lors de l'évaluation à mi-parcours en fonction de l'évolution réelle de la situation sur le terrain au regard des critères retenus

- **Zone 1**, de l'Atlantique au Territoire de Kabinda-Kasaï Oriental,
- **Zone 2**, les villes minières et leurs arrière-pays dans la Province du Katanga,
- **Zone 3**, la région des grands lacs
- **Zone 4**, la partie septentrionale de l'Equateur,
- **Zone 5**, l'arrière-pays de la ville de Kisangani jusqu'au Pool Malebo.

Au total 93 territoires répartis dans les 5 zones seront concernés et 3270 groupements seront touchés dans un premier temps comme indiqué à **l'annexe I** : Données socio démographiques.

IV.7. Contenu du programme

Le PNSA dont l'objectif ci-avant met l'accent sur l'accroissement durable de la production alimentaire se composera d'actions prioritaires qui sont synthétisées et regroupées dans les (6) sous-programmes suivants :

Sous-programme 1 : Intensification durable de la production des cultures vivrières

Sous-programme 2 : Diversification des sources d'alimentation et de revenus

Sous-programme 3 : Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine

Sous-programme 4 : Réduction des pertes et Valorisation des produits agricoles

Sous-programme 5 : Gestion de la vulnérabilité alimentaire

Sous-programme 6 : Renforcement institutionnel

Le tableau synoptique reproduit à l'Annexe III donne une claire vision synthétique du contenu de ce programme.

Par ailleurs, les axes stratégiques d'intervention en rapport avec les sous-programmes, les composantes et les programmes d'investissement¹⁵ du PNSA sont résumés à travers le **tableau** ci-dessous :

¹⁵ Les 7 programmes d'investissement sont : Programme d'investissement N°1 : Appui au développement du secteur semencier ; Programme d'investissement N°2 : Initiative pour la restauration, le maintien et la gestion de la fertilité des terres ; Programme d'investissement N°3 : Suivi et Gestion de la vulnérabilité ; Programme d'investissement N°4 : Appui à la relance et promotion de l'aquaculture ; Programme d'investissement N°5 : Renforcement des capacités des acteurs de la sécurité alimentaire ; Programme d'investissement N°6 : Aménagement et gestion des périmètres hydro agricoles ; Programme d'investissement N°7 : Désenclavement participatif des zones de production

Tableau : Axes stratégiques d'intervention et sous-programmes du PNSA

Sous-programmes Axes stratégiques	Sous-programme1 : Intensification des Cultures Vivrières S1A1	Sous-programme2 : Diversification des Sources d'Alimentation et de Revenus S2A1 et S2A2	Sous-programme 3 : Développement de l'Agriculture Urbaine et Péri-Urbaine S3A2 et S3A1	Sous-programme4 : Réduction des Pertes et Valorisation des produits S4A1 et S4A2	Sous-programme 5 : Gestion de la Vulnérabilité Alimentaire S5A2	Sous-programme 6 : Renforcement Institutionnel S6A3
Amélioration de la productivité et accroissement des productions	C1S1A1 : Programme d'investissement N°1	C1S2A1 : Programme d'investissement N°2		C10S4A1 et C11S4A1 : Programme d'investissement N°4		
Amélioration de l'état nutritionnel de la population et suivi/gestion de la vulnérabilité		C15S2A2 : Programmes d'investissement N°2 et C9S2A2 : Programme d'investissement N°4	C7S3A2 : Programme d'investissement N°2	C10S4A2 et C11S4A2 : Programme d'investissement N°2	C15S5A2 : Programme d'investissement N°3	
Renforcement institutionnel						C17S6A3, C18S6A3, C19S6A3 : Programme d'investissement N°5

Légendes: S=Sous-programme; A=Axe stratégique; C=Composante. Ainsi par exemple lire **S1A1** indique la liaison du Sous-programme 1 avec l'Axe1 et **C15S5A2** indique la liaison de la Composante 15 avec le Sous-programme 5 et l'Axe 2 et le programme d'investissement N°3 en découle.

SOUS-PROGRAMME 1 :

INTENSIFICATION DURABLE DE LA PRODUCTION DES CULTURES VIVRIERES

La production totale de produits vivriers de base, manioc et autres tubercules, a subi une baisse régulière de -1,6% en moyenne entre 1991 et 2006. Les rendements des cultures pratiquées restent très faibles : manioc (8,11 tonnes de racines fraîches/ha) ; maïs (0,78 tonne de grains secs/ha) ; riz (0,76 tonne de paddy/ha) ; arachide (0,78 tonne de coques/ha) ; banane (4,28 tonnes/ha). Ces rendements devraient au moins correspondre au double de leurs niveaux actuels. A titre de référence, dans la station de recherche de M'vuazi à Mbanza-Ngungu dans la Province du Bas-Congo, les rendements ont atteint 60 tonnes/ha pour le manioc, 3,5 tonnes/ha pour les céréales (maïs et riz), 2,5 tonnes/ha pour le haricot et 30 tonnes/ha pour le bananier, soit plus de cinq fois les rendements actuels. Ainsi, il apparaît de façon évidente qu'avec un encadrement technique plus serré et une bonne disponibilité d'intrants, il serait possible d'accroître de façon importante la production. L'intensification envisagée, permettra en augmentant et en améliorant la production agricole, de réduire le déficit alimentaire et de contribuer à la résolution du problème de la malnutrition.

Le sous programme intensification des cultures s'articule autour des cultures vivrières qui occupent annuellement une moyenne de 5 millions d'hectares avec une production estimée en 2006 à plus de 20 millions de tonnes composées essentiellement des plantes à racines et tubercules, de bananes, des cultures à graines cultivées selon le système traditionnel itinérant sur brûlis, associé à une longue jachère allant jusqu'à 5 ans et plus.

Le déficit alimentaire est évalué entre 20 et 30% selon les provinces et les besoins alimentaires sont donc couverts de façon croissante, par des importations de maïs, riz, blé et autres denrées (sucre, huile).

Les spéculations végétales stratégiques retenues dans le cadre du PNSA sont : le manioc, la banane, le maïs, le riz, la pomme de terre, le haricot, l'arachide et le soja.

COMPOSANTE 1.1

Amélioration de la productivité des cultures vivrières

Le **manioc** est la principale culture vivrière de la RDC et il représente 80% de la production vivrière compte tenu de son importance dans le régime alimentaire des Congolais. Il s'impose comme garant majeur de la sécurité alimentaire ; les statistiques de 2006 indiquent que le nombre de ménages agricoles producteurs de manioc est de 8 millions (8 053 427), ce qui équivaut à une moyenne de 25 ares de manioc par ménage agricole. Il est produit sur la majeure partie du territoire, particulièrement dans le Nord-Ouest du pays (Bas-Congo, Bandundu, Equateur, Kasai et Province Orientale). Les données statistiques montrent que sur les territoires de la RDC, le manioc occupe 50% des terres cultivées. La production totale actuelle estimée à 15 millions de tonnes est en nette régression par rapport à 1991 (20.0 millions). Les rendements moyens- entre 7 et 9 tonnes/ ha – sont très faibles à cause de l'utilisation des variétés traditionnelles à faible productivité et sensibles aux maladies et insectes (notamment la mosaïque, l'anthracnose et la cochenille) et l'utilisation de techniques culturales inadéquates. La FAO, le SECID (USAID) et l'IITA appuient la relance de la production par le biais d'un programme visant à la multiplication et distribution accélérée de boutures saines de variétés sélectionnées pour leur tolérance ou leur résistance à la mosaïque.

Dans le cadre de cette composante, l'amélioration de la production se fera en agissant surtout sur le rendement à travers les facteurs suivants : les variétés, la mécanisation, la fertilisation et les différentes pratiques culturales recommandées par la recherche ; l'amélioration de la production doit être soutenue également par l'amélioration de la transformation/commercialisation et le renforcement des capacités. Dans l'hypothèse d'un taux de croissance annuelle de 6%, la production devrait atteindre 26,8 millions de tonnes à l'horizon 2020 comme l'indique **les tableaux à l'annexe VI** sur les perspectives d'accroissement de la production du manioc. Cet objectif, bien que minimaliste, paraît plus réaliste par rapport à l'objectif de couvrir tous les besoins à 100% qui nécessiteraient des moyens très importants.

Le **maïs** est la principale céréale produite en RDC, avec un niveau de production quatre fois plus important que le riz. Sa culture est répandue en RDC, mais particulièrement au Katanga, dans les deux Kasai, le Bandundu et dans le Nord de l'Equateur. C'est le seul produit agricole dont la production semble avoir (sensiblement) augmentée depuis les années quatre-vingt-dix (1.0 million de tonnes en 1990 à 1.2 millions en 2002). Les rendements sont variables d'une région à une autre, mais la moyenne nationale est faible à moins de 1 tonne/ha, dû à la

faible utilisation des variétés améliorées et des intrants agricoles, et à l'importance des dégâts causés par diverses pestes.

Le **riz** est cultivé principalement dans les provinces de l'Equateur, Maniema, Kasai et la Province Orientale. La riziculture pluviale extensive représente près de 98% des superficies rizicoles. Il est aussi produit dans les bas fonds et dans les plaines inondables du Bandundu, du Bas-Congo, de la périphérie de Kinshasa et des autres grandes villes. La production a chuté régulièrement depuis le début des années quatre-vingt-dix, passant de 395.000 tonnes en 1991 à 325.000 tonnes en 2002, soit une diminution de l'ordre de 17,23%, alors que la consommation a fortement augmenté en particulier en zone urbaine. Cela a entraîné une augmentation spectaculaire des importations qui ont atteint 200.000 tonnes en 2006. Comme dans le cas d'autres cultures vivrières, les rendements sont très faibles (moins d'une tonne de paddy/ha) et pourraient être considérablement améliorés par l'utilisation de variétés améliorées (NERICA par ex.) et de meilleures pratiques culturales.

Les **autres cultures vivrières** importantes sont l'arachide, le haricot et la banane. Elles ont connu toutes des baisses importantes de production. La production d'**arachide** a chuté de 30% entre 1990 et 2002 (de 500.000 à 370.000 tonnes). La production des **haricots** a connu une baisse encore plus accentuée pendant cette période (200.000 tonnes à 110.000 tonnes). La grande partie de la production se situe dans le Kivu, au Katanga et au Bas-Congo. La **banane** est cultivée principalement pour l'autoconsommation et dans bien des cas, elle constitue la base alimentaire (Province Orientale). On estime la production nationale à 500.000 tonnes en 2002 alors qu'elle était de l'ordre de 2 millions de tonnes en 1990 (une chute de 75%). L'absence de semences de qualité constitue un problème majeur pour ces cultures, auquel s'ajoute la sensibilité des variétés disponibles à certaines maladies telles que la cercosporiose et la rosette (Banque Mondiale).

Concernant les cultures vivrières, en dehors du manioc, l'augmentation de leurs productions sera garantie par la disponibilité des semences des variétés améliorées à haut rendement, adaptées à l'écologie et aux techniques culturales des agriculteurs utilisateurs. La sécurité semencière apparaît dès lors comme un préalable à la réalisation du volet disponibilité de la notion de sécurité alimentaire. Dans l'hypothèse d'un taux d'accroissement annuel de 6%, les différentes productions vivrières devraient atteindre à l'horizon 2020, comme l'indiquent **les tableaux à l'annexe VI** : environ 2 176 481 tonnes pour le maïs, 594 923 tonnes pour le riz, 694 644 tonnes pour l'arachide, 209 597 tonnes pour le haricot, 106 126 tonnes pour le niébé et 29 253 tonnes pour le soja. Les besoins correspondant en semences certifiées sont respectivement de 36 275 tonnes, 25 780 tonnes, 104 197 tonnes, 15 720 tonnes, 3 980 tonnes et 1 463 tonnes. La stratégie d'accroissement des productions semencières retenue est de faire produire les semences en métayage avec les agri-multiplicateurs. Les données statistiques font défaut pour la banane et la pomme de terre.

Résultat attendu N°1: L'accès aux semences, boutures et rejets des variétés améliorées est assuré

Actions à réaliser

- 1.1** : Evaluer à la fin de chaque campagne agricole les besoins en semences, boutures et rejets des variétés améliorées pour la campagne suivante
- 1.2** : Organiser et structurer les agri-multiplicateurs identifiés au préalable

- 1.3 : Appuyer la recherche pour la sélection variétale participative et la production des semences de prébase
- 1.4 : Produire et distribuer les semences, boutures et rejets des variétés améliorées de base et certifiées
- 1.5 : Mettre en place un fonds d'appui pour la promotion d'une filière semencière

Bénéficiaires

Le programme est concentré dans les cinq bassins de production. Les producteurs et leurs organisations constitueront les groupes cibles. Quant aux bénéficiaires, outre les producteurs, ils sont constitués des populations de l'ensemble du territoire, des ONG et autres privés, des structures d'appui et de vulgarisation.

Résultat attendu N°2: L'approvisionnement et la distribution des intrants connexes sont organisés

Il a été constaté la faiblesse dans l'importation et la distribution des intrants agricoles. Les contraintes identifiées dans la distribution des intrants agricoles sont relatives aux taxes douanières élevées, qui ont des répercussions sur les prix de vente desdits produits, et ceci malgré quelques décisions sur l'exonération des taxes à l'importation des intrants agricoles prises par le gouvernement pour l'année 2010. L'implication des privés est faible, car les magasins ne sont implantés que dans les grands centres urbains, alors que la demande s'exprime aussi en zone rurale.

L'**objectif** est de mettre en place des dispositifs de proximité qui permettent un approvisionnement et une distribution aisés des fertilisants et intrants connexes.

Actions à réaliser

- 2.1 : Appuyer la protection raisonnée des cultures et des récoltes
- 2.2 : Evaluer les besoins en engrais et pesticides et outillages
- 2.3 : Organiser le système d'approvisionnement et de distribution des intrants
- 2.4 : Renforcer les capacités des différents acteurs.
- 2.5 : Aider le secteur privé dans le montage des dossiers de demande de financement
- 2.6 : Appuyer la réhabilitation et la construction des magasins et autres entrepôts de stockage et de distribution

Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les producteurs et leurs groupements, les opérateurs économiques, et les ruraux en général.

Les structures de recherche, d'encadrement et de formation seront des bénéficiaires indirects, à travers l'amélioration des conditions d'application et l'augmentation des quantités utilisées.

Mise en œuvre

La mise en œuvre exige un partenariat fort impliquant la recherche, les institutions étatiques d'encadrement, et le réseau des opérateurs semenciers comportant les ONGs et autres opérateurs privés ainsi que les producteurs et leurs organisations.

Le dispositif de la recherche (centres et stations) permettra de produire et de former les agri-multiplicateurs à la production des semences, des boutures et des rejets de qualité. Ces agri-multiplicateurs seront formés et appuyés sur la mise en place de parcelles de production de semences, des boutures et des rejets. Le Programme d'Actions Prioritaires du Gouvernement prévoit l'encadrement de 500 agri-multiplicateurs de 2011 à 2013 ; ce nombre sera retenu aussi comme un minimum à atteindre dans le cadre de la mise en œuvre du PNSA.

Un appui particulier sera accordé aux agri-multiplicateurs dans les domaines de stockage, du contrôle de la qualité et de la certification.

La stabilité macroéconomique est pour le moment propice à l'importation des engrais chimiques. Il sera question d'identifier les opérateurs capables d'importer et des structures disposées à approvisionner les utilisateurs.

COMPOSANTE 1.2

Valorisation des ressources naturelles de base

La RDC regorge d'importantes ressources en terres irrigables, en eaux de surface et des bas-fonds qui restent encore peu utilisés pour la production agricole.

Le pays a connu quelques essais d'irrigation, au profit des petits exploitants agricoles, dans certains sites comme la plaine de la Ruzizi (Sud-Kivu), la vallée de la Luala (Bas-Congo), le Pool Malebo (Kinshasa), le site de Loma (Bas-Congo). La plupart de ces ouvrages sont tombés en désuétude, soit par abandon, soit suite aux pillages. Certains ouvrages résistent encore aujourd'hui, de même que certains dispositifs d'irrigation informelle construits par des groupes d'exploitants soutiennent encore le secteur. En effet, au fil des années, les petits exploitants, forts des résultats des cultures des bas-fonds, se sont mis à provoquer des crues dans les terrains non inondables grâce à des barrages érigés sur les parcours des ruisseaux qui ont servi à irriguer les cultures maraîchères (feuilles), les légumineuses (haricots) ainsi que les céréales (riz).

La valorisation des bas-fonds et des plaines inondables permet des rendements plus élevés, la protection de l'environnement, la sédentarisation des paysans exploitants et la potentialisation des sites. Il s'agira dans le volet « aménagement et mise en valeur des bas-fonds et plaines inondables », d'assurer une maîtrise de l'eau en réhabilitant d'anciens périmètres hydro agricoles avec une priorité aux anciens périmètres rizicoles et en aménageant de nouveaux périmètres hydro agricoles. La priorité reste pour les aménagements à faible coût facilement maîtrisables par les bénéficiaires, la formation des comités de gestion des périmètres dans la maîtrise de l'eau et l'entretien des périmètres, sans oublier l'appui à la mise en valeur (apport de semences, engrais, produits phytosanitaires, petit outillage agricole, formation, etc.)

Par ailleurs, la valeur de la terre du point de vue économique et son aptitude à produire dépendent de beaucoup de facteurs dont la fertilité, la situation géographique, l'aménagement et la superficie. Cependant les ressources naturelles qui constituent la base des systèmes de production subissent, d'année en année, sous l'influence des aléas climatiques et de la croissance de la population humaine et animale, une pression sans cesse continue liée à la surexploitation, notamment dans les régions montagneuses (Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu), au Bas-Congo, dans l'hinterland minier et les zones périurbaines. Cette pression contribue à la réduction de l'espace cultivable, engendre une dégradation de la fertilité des terres, et pousse les

paysans à mettre en culture les terres marginales, avec comme conséquences : la dégradation de l'environnement, la réduction des rendements et des productions et la paupérisation des populations. Le volet « gestion de la fertilité des terres » s'efforcera d'atténuer tous ces risques et de renverser, à terme, ces tendances.

Résultat attendu N°3: L'aménagement et la mise en valeur des bas-fonds et plaines inondables sélectionnés sont assurés

Actions à réaliser.

3.1 : Identifier les sites aménageables

3.2 : Déterminer le montant du bail ou de l'accès à la propriété terrienne, évaluer la tendance actuelle liée aux conflits et aux goulots d'étranglement et qui empêchent la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

3.3 : Concevoir, planifier et réhabiliter les anciens périmètres hydro agricoles

3.4 : Concevoir, planifier et réaliser les nouveaux périmètres hydro agricoles

3.5 : Mettre en place les comités de gestion des sites aménagés

3.6 : Elaborer des fiches techniques et modules de formation sur les techniques d'exploitation et la gestion des aménagements

3.7 : Former les agro riziculteurs aux techniques d'aménagement, d'exploitation et de gestion des bas--fonds

3.8 : Développer et vulgariser les techniques simples de lutte antiérosive, de protection des berges et de lutte contre l'ensablement.

3.9 : Développer et vulgariser la technique de rizipisciculture.

3.10 : Vulgariser les méthodes de lutte contre les prédateurs et les maladies

Mise en œuvre

L'expérience du PSSA en RDC n'a pas pu être menée correctement comme dans d'autres pays où l'une des réalisations les plus largement reconnues du PSSA, est un degré de participation nationale élevé par rapport aux interventions précédentes de la FAO en matière d'agriculture.

Il sera question dans la mise en œuvre du PNSA, d'une maîtrise de l'eau qui consiste à réhabiliter 10 000 hectares d'anciens périmètres hydro agricoles en donnant la priorité aux anciens périmètres rizicoles, à aménager 27 500 hectares (500 ha x 5 ans x 11 provinces) de nouveaux périmètres hydro agricoles et à gérer les points d'eau (6675 aménagements de source, 5340 puits avec pompe manuelle et 25 adductions gravitaires) pour l'alimentation en eau potable, tout en formant les comités de gestion de ces sites aménagés.

La gestion des sites aménagés doit être assurée par les populations bénéficiaires avec l'appui des structures d'encadrement (services étatiques, ONG). L'introduction des techniques d'aménagement et des techniques simples et peu coûteuses de lutte antiérosive, de protection des berges, s'accompagnera des programmes de formation en vue de s'assurer d'une prise en charge de la gestion des ouvrages par les bénéficiaires.

Résultat attendu N°4: La gestion de la fertilité des terres est améliorée

Actions à réaliser

4.1 : Créer et/ou renforcer le fonctionnement des structures nationales de concertation sur la gestion de la fertilité des terres

4.2 : Créer un environnement favorable pour la gestion de la fertilité des terres à travers la mise en œuvre des réformes juridiques et réglementaires

4.3 : Renforcer le service de recherche pédologique au niveau des dispositifs nationaux de recherche agricole à travers l'appui de recherche-développement et le transfert de technologies en matière de gestion de la fertilité des terres tout en menant un certain nombre d'activités (mise en place d'une recherche adaptée à travers un recensement des pratiques endogènes qui améliorent la fertilité des terres et un appui à la mise en œuvre des pratiques de restauration et de gestion de la fertilité des terres ; mise en place d'une formation technique adéquate en développant les activités suivantes : Elaborer des fiches techniques et modules de formation sur les techniques de gestion de la fertilité des terres, Sensibiliser et informer les populations sur les techniques de restauration des sols et la gestion de la fertilité des terres, Sensibiliser et informer les populations sur les techniques de lutte antiérosive à travers les haies antiérosives et les cultures en terrasse, Sensibiliser et informer les populations sur les techniques de l'agroforesterie ; mise en place d'une vulgarisation participative en rendant disponibles les semences des plantes fertilisantes)

4.4 : Appuyer les organisations de producteurs agricoles et les organisations professionnelles agricoles à travers la promotion des organes de représentation et des supports d'information des organisations des producteurs et des organisations professionnelles agricoles, l'appui-conseil pour les transactions ou mutations foncières

4.5 : Appuyer l'installation d'auxiliaires privés d'intensification agricole

4.6 : Organiser le suivi-évaluation du plan national de gestion de la fertilité des terres

Mise en œuvre

La mise en œuvre sera basée d'abord sur les producteurs pris individuellement ou à travers leurs organisations de base. La sensibilisation et l'information des populations, le choix raisonné des sites et des exploitations pilotes, la mise en place des parcelles de démonstration en milieu réel et l'organisation de visites inter-paysannes permettront non seulement de convaincre les producteurs sur les résultats concrets, mais aussi de garantir l'appropriation des innovations et l'amélioration du savoir-faire.

Bénéficiaires

Les producteurs et leurs organisations constitueront les groupes cibles ; à cette catégorie s'ajoutent les ONG, les autres acteurs privés et les structures d'encadrement.

COMPOSANTE 1.3

Mécanisation/Motorisation agricole et Technologies appropriées

L'économie de la RDC repose essentiellement sur le secteur rural, qui occupe près de 70% de la population active et contribue en moyenne pour 40% du PIB. Les surfaces cultivables

sont estimées à 80 millions d'hectares dont plus ou moins 10 millions d'hectares sont exploitées, avec des moyens rudimentaires.

La préservation des ressources naturelles et l'accroissement des revenus des paysans, imposent de rechercher davantage la croissance de la production par l'intensification. Cela nécessite l'équipement adéquat des producteurs

Ainsi, devant cet impératif d'accroissement des superficies à cultiver et d'exécution d'opérations post-récolte, le pays est appelé à recourir à des technologies plus élaborées, notamment la mécanisation agricole qui comprend la traction animale, la motorisation et les technologies de transformation, en lieu et place des moyens manuels actuellement en usage chez la majorité des exploitants agricoles. Dans les régions où le bétail s'avère abondant, la culture attelée constitue la réponse favorable à cette interface de la mécanisation agricole.

Aujourd'hui tout le monde est unanime pour reconnaître que le degré de la mécanisation reste en deçà des potentialités du pays en matière de production agricole. Il s'agira de conduire un programme de mécanisation agricole cohérente, accessible aux paysans et surtout tourné vers les plus démunis dont notamment les femmes rurales. L'essentiel des actions proposées ci-dessous a tenu compte des recommandations issues des travaux de l'atelier national sur l'élaboration d'une stratégie de mécanisation agricole pour la République Démocratique du Congo tenu à Kinshasa du 18 au 19 mars 2010 dans le cadre de l'exécution du projet TCP/DRC/3202.

Résultat attendu N°5: La promotion de la traction animale est appuyée

Actions à réaliser

5.1 : Développer la fabrication locale de l'outillage

5.2 : Organiser les producteurs pour leur faciliter l'accès aux outils de traction animale et aux intrants vétérinaires

5.3 : Organiser des séances de dressage des animaux destinés à la culture attelée

5.4 : Mettre en place un fonds de roulement pour faciliter l'acquisition et la gestion des bœufs de trait

5.5 : Promouvoir l'installation d'un noyau d'élevage bovin pour la culture attelée

5.6 : Renforcer les structures publiques et privées (centres de dressage) de la traction animale

Mise en œuvre

Il est à noter que dans le cadre de la mise en œuvre de cette composante, une synergie et une complémentarité doivent être recherchées avec les autres projets/programmes ayant la production animale dans leurs activités.

La formation sera assurée par les prestataires ayant des compétences avérées dans le dressage des animaux et la fabrication de l'outillage (attelages).

Le Gouvernement a reconnu officiellement la traction animale comme une composante de la mécanisation agricole et une stratégie de développement pour les exploitations individuelles ou familiales. Pour la traction bovine on retiendra les populations des provinces du Katanga, du Bandundu, les deux Kasai et l'Hinterland de la ville de Kinshasa comme provinces pilotes. L'approvisionnement en bœufs de trait aux centres de dressage et la formation y afférente nécessitent la présence de réseaux de producteurs et de vente des animaux aptes aux travaux agricoles.

Résultat attendu N°6: Le développement de la motorisation agricole est assuré

Actions à réaliser

- 6.1 :** Organiser les producteurs pour leur faciliter l'accès à la motorisation
- 6.2 :** Renforcer les structures de l'Etat en matière de motorisation
- 6.3 :** Favoriser l'organisation des opérateurs économiques privés
- 6.4 :** Appuyer l'installation et l'entretien des motopompes pour l'irrigation

Mise en œuvre

A raison d'une couverture moyenne annuelle de 100 ha par tracteur, la couverture de 100% des besoins (c'est-à-dire 8 000 000 d'ha mécanisables) réalisable au bout de 5 ans, nécessiterait quelque 16.000 tracteurs par an. Ces tracteurs harmonieusement équipés de leurs accessoires coûtent 50.000 \$EU/pièce, soit un investissement annuel de l'ordre de 800 000 000 \$EU, chose à toute fin pratique irréalisable par l'Etat à lui seul.

Devant cette ampleur des besoins, et considérant les moyens limités de l'Etat, les pouvoirs publics devront faire en sorte que le secteur privé commercial s'intéresse au développement de la mécanisation agricole, qui pourrait représenter de bonnes opportunités d'affaire.

Résultat attendu N°7: Des technologies appropriées à la production agricole, aux opérations post-récoltes, à la conservation et à la transformation des produits agricoles sont testées, adaptées et diffusées

Actions à réaliser

- 7.1 :** Mettre en place une structure publique d'étude et d'adaptation de technologies appropriées pour la production, les opérations post-récoltes, la transformation et la conservation des productions agricoles
- 7.2 :** Organiser des rencontres périodiques entre les producteurs, les artisans et le secteur privé pour faciliter l'adoption et la mise en application des technologies appropriées
- 7.3 :** Faciliter l'incubation des PME et la promotion de l'emploi et de l'auto-emploi en milieu rural et périurbain

SOUS- PROGRAMME 2

DIVERSIFICATION DES SOURCES D'ALIMENTATION ET DE REVENUS

COMPOSANTE 2.1

Développement de l'élevage à cycle court en milieu rural

Contexte et Justification

La production de protéines d'origine animale est très faible par rapport aux besoins. Les statistiques, malgré leur manque de fiabilité, estiment la consommation congolaise à moins de 15 kg par habitant et par an. Le petit élevage peut jouer un rôle éminemment important dans l'accroissement de l'offre en protéines animales, la diversification des revenus des ménages et surtout celles des groupes les plus vulnérables (femmes et jeunes) en raison des faibles coûts d'investissements et de la prolificité des espèces élevées. La composante va porter son intérêt sur l'aviculture villageoise, l'élevage des petits ruminants, des porcs et celui non conventionnel se rapportant aux aulacodes pour diverses raisons. En effet, la volaille est partout élevée dans le pays. Elle a comme avantages la rapidité du cycle biologique, un métabolisme élevé et le faible coût de production par rapport aux viandes rouges. L'aviculture offre les avantages suivants : (i) grande source de protéines animales facilement accessibles à un plus grand nombre des populations rurales, urbaines et périurbaines ; (ii) source de revenus et d'épargne au producteur et (iii) assurance à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Les principales contraintes sont, en milieu traditionnel, les performances génétiques réduites des sujets locaux, l'absence d'habitat et d'alimentation améliorés, l'exposition aux maladies, en particulier celle de Newcastle qui décime périodiquement les élevages. L'élevage semi-intensif reste tributaire des circuits d'importation de sujets améliorés, des difficultés d'accès aux intrants, aliments et produits vétérinaires.

L'élevage des petits ruminants et des porcs est pratiqué dans presque toutes les provinces dans les mêmes conditions et contraintes que l'aviculture traditionnelle, avec une faible productivité.

L'élevage des aulacodes (agoutis) se trouve encore au stade embryonnaire et se pratique dans le pays de façon artisanale. C'est une nouvelle activité très intéressante. Elle contribue à la protection de l'environnement en limitant, dans une certaine mesure, le braconnage en diminuant la pression anthropique sur la faune sauvage.

La composante cherchera à améliorer l'élevage des espèces à cycle court, par une amélioration de la race, de l'habitat avec des matériaux locaux, de l'alimentation (biomasse, sous-produits agricoles et sous-produits agro-industriels disponibles à proximité), de l'hygiène, de la prévention et du traitement des maladies à travers une assistance pour la réhabilitation de la chaîne des laboratoires, cliniques et pharmacies vétérinaires de campagne dans le cadre de la conception des plans de prophylaxie et d'hygiène

Résultat attendu N°8: La situation de l'aviculture villageoise est améliorée

Actions à réaliser

8.1 : Organiser et former les aviculteurs

8.2 : Introduire les coqs et canards de races améliorées en milieu rural

8.3 : Installer des unités de production d'aliments de volaille pour améliorer les rations alimentaires à base des matières premières locales

8.4 : Concevoir et appliquer des plans de prophylaxie et d'hygiène

8.5 : Appuyer l'amélioration des poulaillers

8.6 : Promouvoir les races locales performantes et les multiplier

Bénéficiaires

Les bénéficiaires seront ciblés parmi les ménages agricoles s'adonnant à l'aviculture dans les 3270 groupements répartis à travers les 93 territoires sélectionnés au niveau des 5 zones ou bassins de production.

Mise en œuvre

Pour assurer une exécution efficace du sous-programme, l'unité de gestion s'occupera de la formation des auxiliaires aviculteurs et des vulgarisateurs en s'appuyant sur l'expertise locale.

La composante se chargera de la fourniture des coqs/canards de races améliorées, en intrants vétérinaires et d'élevage. Le nombre d'exploitations avicoles qui sera encadré durant la mise en œuvre du PNSA est au total de 2988 à raison de 4 ménages agricoles par exploitation pratiquant l'aviculture pour un total de 747 ménages agricoles. L'unité type de reproduction sera constituée d'un coq pour 10 poules et une exploitation avicole peut enregistrer jusqu'à 20 poules.

Résultat attendu N°9: Le développement de l'élevage des petits ruminants est appuyé

L'élevage des petits ruminants est pratiqué dans presque toutes les provinces. Le mode d'élevage prédominant est l'élevage en liberté. Les races élevées sont de petit gabarit dans certaines régions comme le Bas-Congo, le Bandundu, l'Equateur et de gabarit moyen dans les deux Kasai. Pour rationaliser cet élevage, le PNSA compte introduire des géniteurs améliorés tout en apportant des améliorations techniques (aménagement des pâturages, habitat, alimentation).

La production de viande (ovine et caprine) est essentiellement issue du système traditionnel extensif. La base alimentaire du cheptel ovin/caprin est constituée par les pâturages naturels dont les fluctuations saisonnières et inter annuelles sont très fortes, tant quantitativement que qualitativement.

La démarche pour la conception et la mise en place de l'unité de caprins est similaire à celle appliquée pour les ovins.

Actions à réaliser

- 9.1 :** Organiser et former les éleveurs et les bergers
- 9.2 :** Introduire les géniteurs améliorés
- 9.3 :** Améliorer les pâturages par l'introduction de nouvelles espèces fourragères
- 9.4 :** Organiser la fourniture de suppléments minéraux
- 9.5 :** Appuyer l'amélioration des enclos d'élevage en matériaux locaux
- 9.6 :** Appuyer l'aménagement des pâturages communautaires
- 9.7 :** Concevoir et appliquer des programmes de prophylaxie et d'hygiène
- 9.8 :** Promouvoir l'insémination artificielle

Bénéficiaires

Les bénéficiaires seront ciblés parmi les ménages agricoles s'adonnant à l'élevage des petits ruminants dans les 3270 groupements répartis à travers les 93 territoires sélectionnés au niveau des 5 zones ou bassins de production.

Mise en œuvre

Le nombre d'exploitations des petits ruminants qui seront encadrées durant la mise en œuvre du PNSA est au total de 3264 pour les ovins à raison de 48 ménages agricoles par exploitation pratiquant l'élevage des ovins pour un total de 68 ménages agricoles concernés. Concernant les caprins, le nombre d'exploitations encadrées est de 3087 à raison de 7 ménages agricoles par exploitation pratiquant l'élevage des caprins pour un total de 441 ménages agricoles concernés. L'unité type de reproduction de petits ruminants sera constituée de 5 brebis ou 5 chèvres et d'un bélier ou d'un bouc et une exploitation peut accueillir jusqu'à 25 brebis ou 25 chèvres. Le choix du bélier ou du bouc améliorateur tiendra compte des contraintes zoosanitaires de la zone.

Bien qu'il s'agisse d'animaux de race améliorée bien adaptés aux conditions d'élevage des régions retenues, il convient de concevoir et d'appliquer les plans de prophylaxie et d'hygiène en fonction de la saison.

Le sous-programme procédera à la distribution de 18545 géniteurs petits ruminants améliorateurs dont 9532 béliers et 9013 boucs selon la répartition figurant au tableau de **l'annexe VI**. L'injection ou diffusion régulière des sujets performants auprès des groupements d'éleveurs environnants complèteront les activités de mise en œuvre y compris l'organisation des campagnes de vaccination collective et des opérations de routine requises dans la conduite des élevages (aspersion des acaricides, marquage, castration, etc).

Résultat attendu N°10: Le développement de l'élevage des porcs est appuyé

L'élevage du porc se pratique aussi à travers tout le pays. Trois types d'exploitation d'élevage de porcs sont pratiqués : (i) le système traditionnel ; il est le plus répandu et est pratiqué dans des conditions rudimentaires avec une productivité faible ; (ii) le système familial semi-intensif ; il est relativement important et apprécié par les éleveurs ; et (iii) le système intensif et moderne qui se pratique surtout autour des centres périurbains, dans les milieux scolaires, les camps militaires et les confessions religieuses.

En milieu rural, les porcs sont laissés en divagation; ce qui limite leur productivité en viande. Dans quelques ménages ruraux, on y rencontre également un élevage familial semi-intensif de porcs. Ce type d'élevage est souvent pratiqué par les ménages autour des centres périurbains avec des infrastructures modestes ; les éleveurs s'approvisionnent en porcins et en intrants et écoulent leurs productions sur les marchés de proximité. Dans les milieux urbains et péri urbains, l'élevage de porcs est du type intensif.

Actions à réaliser

10.1 : Organiser et former les éleveurs

10.2 : Introduire les géniteurs améliorés

10.3 : Améliorer la ration alimentaire par la patate douce, le manioc et l'apport de suppléments minéraux

10.4 : Appuyer la construction des porcheries selon les normes en matériaux locaux

10.5 : Concevoir et appliquer des plans de prophylaxie et d'hygiène

Bénéficiaires

Les bénéficiaires seront ciblés parmi les ménages agricoles s'adonnant à l'élevage des porcs dans les 3270 groupements répartis à travers les 93 territoires sélectionnés au niveau des 5 zones ou bassins de production.

Mise en œuvre

Les actions et activités planifiées dans le cadre du PNSA seront basées sur la participation et l'implication actives de tous les intervenants concernés en commençant par les ménages des communautés locales de base. Le sous-programme se chargera, avec l'appui d'une assistance technique locale, d'encadrer 3216 ménages agricoles, correspondant au nombre d'exploitations en porcs améliorés, à raison de 16 ménages agricoles par exploitation pratiquant l'élevage des porcs pour un total de 201 ménages agricoles concernés. L'unité type de reproduction des porcs sera constituée de 5 porcins et une exploitation peut enregistrer un verrat pour 25 truies.

Résultat attendu N°11: Le développement de l'élevage non conventionnel est appuyé

Le programme soutiendra surtout l'élevage de l'aulacode.

Actions à réaliser

11.1 : Introduire de nouvelles espèces animales

11.2 : Suivre le comportement des espèces introduites

11.3 : Elaborer des fiches techniques pour la conduite de ce type d'élevage

11.4 : Organiser et former de nouveaux types d'éleveurs sur les techniques de l'élevage non conventionnel

Bénéficiaires

Populations des quatre Provinces où ce type d'élevage est en voie d'introduction, à savoir : les provinces du Bas-Congo, du Bandundu, de Maniema et de l'Hinterland de la Ville de Kinshasa.

Mise en œuvre

Le sous-programme se chargera, avec l'appui des vulgarisateurs locaux de diffuser 150 unités constituées de noyau de 4 femelles et d'un mâle auprès de 150 ménages agricoles répartis de la manière suivante : 90 ménages agricoles pour les provinces du Bas-Congo et l'hinterland

de la ville province de Kinshasa à raison de 45 chacune ; 60 ménages agricoles pour les provinces du Bandundu et de l'Equateur à raison de 30 chacune. Ces ménages agricoles seront identifiés et présélectionnés suivant des critères préalablement établis dans un protocole qui va être élaboré par le programme.

Le choix des bénéficiaires d'unités d'élevage d'aulacode constituera la première étape dans la mise en place de cette composante. Du choix des premiers bénéficiaires, dépendra en effet la réussite du projet, car le remboursement du prêt (octroyé aux producteurs en nature ou en espèces) par ces derniers permettra de servir les membres des autres groupements.

COMPOSANTE 2.2

Développement des Pêches et de l'aquaculture

Contexte et justification

La RDC est dotée de nombreux plans d'eau d'une superficie de 86.000km², soit 3,5% du territoire national.

Le réseau hydrographique congolais est constitué d'un riche système fluvial, des plaines inondées et des grands lacs ainsi que d'une façade maritime.

Grâce à la densité de son réseau hydrographique et à l'abondance de ses ressources halieutiques très diversifiées, la RDC offre d'énormes possibilités de développement de la pêche.

La pêche industrielle maritime ne pouvait se développer que si elle étendait ses activités dans les eaux voisines, dans le cadre d'accords préférentiels de pêche ; la pêche semi industrielle en RDC très active dans les lacs Tanganyika, Edouard, Albert et Moëro ont connu un déclin depuis les mesures de zaïrianisation intervenues en 1973. Celles-ci ont été à l'origine de la détérioration de l'outil de production.

Les pêcheries artisanales et coutumières plus répandues constituent l'essentiel des activités des pêches et concernent plus de 90% des quantités pêchées. La pêche artisanale est pratiquée en mer, dans le fleuve, les rivières, les lacs et les marécages. Malheureusement, l'organisation de cette pêche traditionnelle avec des instruments peu performants ne permet pas à la population de satisfaire toute la demande en poissons et en d'autres produits de pêche.

L'aquaculture congolaise repose essentiellement sur la pisciculture familiale de subsistance dans laquelle la culture de *Tilapia* est prédominante malgré les potentialités d'élevage des autres espèces aquacoles.

Ce type de pisciculture est organisé dans plusieurs milliers de petits étangs de quelques ares dans divers bas-fonds de petites vallées qui sont soit abandonnés, soit fonctionnels mais peu productifs (moins de 10 kg/are/an soit 1000kg/ha/an)

Le développement d'un tel type d'élevage est intéressant dans la mesure où il contribue à l'amélioration de l'alimentation protéinique des populations rurales et de leur situation socioéconomique.

En RDC, la pratique de la pisciculture intensive de type industriel n'existe pas à l'instar d'autres pays africains. Actuellement, on recourt presque partout sur le territoire national à la pisciculture extensive, et/ou par endroit à la pisciculture semi-intensive d'*Oreochromis en étangs*. Ce type de pisciculture est bien indiqué pour les privés qui disposent des étangs pouvant être intégrés dans les aménagements envisagés pour l'agriculture telle que la valorisation des marécages par la rizipisciculture.

L'idée d'introduire en pisciculture des espèces présentant un intérêt économique conséquent n'est pas récente en RDC. Les essais résultant d'une étude préalable pour déterminer l'intérêt de l'espèce se limitaient à la capture des poissons en milieu naturel et à leur introduction en étangs. Ainsi, on note que les premiers essais d'élevage de ces espèces nouvelles ont commencé à Yangambi dans la Province Orientale et à Kipopo au Katanga vers les années 1947/1948.

Les espèces mises en expérimentation furent : *Citharinus gibasus* Boulenger, *C. congicus* Boulenger, *Tylochromis lateralis* Reg, *Labeo lineatus* Boulenger, *Destichodus fasciolatus* Boulenger, *Parchunna* sp, *Tilapia zilli*, *Tilapia nigra*, *Tilapia andersonii*, *Hoplochromis fasciatus*, *Tilapia rendalii* et *Tilapia macrochir* et *Clarias gariepinus*.

De toutes ces espèces, seules le *Tilapia macrochir* et le *Tilapia rendalii*, le *Clarias gariepinus*, l'*Hoplochromis* et le *Parchunna obscura* ont donné de bons résultats.

Résultat attendu N°12: La gestion rationnelle des plans d'eau est appuyée

Actions à réaliser

12.1 : Actualiser et vulgariser le plan national de développement des pêches et mettre en œuvre le plan de développement de l'aquaculture

12.2 : Traduire en langues locales et vulgariser la Loi actualisée sur la pêche et l'aquaculture

12.3 : Organiser et sensibiliser les acteurs du sous-secteur des pêches et de l'aquaculture

12.4 : Diffuser le code de conduite pour une pêche responsable

12.5 : Appuyer la mise en place de conventions locales de pêche

12.6 : Etablir un plan d'aménagement des zones de pêche et d'étangs piscicoles

12.7 : Renforcer les capacités des pêcheurs, aquaculteurs et du personnel d'encadrement

12.8 : Appuyer la mise en place des dispositifs d'approvisionnement en intrants de Pêche

12.9 : Sécuriser les étangs, les zones de frayère et renforcer la réglementation de la pêche

Résultat attendu N°13: La pêche maritime est améliorée

Actions à réaliser

13.1 : Appuyer l'évaluation du potentiel halieutique marin

13.2 : Appuyer la motorisation des pirogues et organiser les pêcheurs pour leur faciliter l'accès aux intrants et au matériel de la pêche maritime

13.3 : Appuyer la formation aux techniques améliorées de la pêche maritime artisanale, à l'organisation et à la gestion des exploitations

13.4 : Promouvoir les organisations professionnelles de pêcheurs marins artisanaux et de mareyeuses

Résultat attendu N°14: La pêche continentale est développée

Actions à réaliser

- 14.1 :** Réaliser une étude sur les conditions de pratique de la pêche fluviale et lacustre
- 14.2 :** Approfondir l'évaluation du potentiel halieutique continentale
- 14.3 :** Organiser les pêcheurs pour leur faciliter l'accès aux intrants et au matériel de pêche fluviale
- 14.4 :** Appuyer la formation aux techniques améliorées de la pêche continentale artisanale, à l'organisation et à la gestion des exploitations
- 14.5 :** Promouvoir les organisations professionnelles de pêcheurs fluviaux artisanaux et de mareyeuses

Résultat attendu N°15: L'aquaculture est développée

Actions à réaliser

- 15.1 :** Etudier les conditions de pratique de la pisciculture
- 15.2 :** Appuyer la formation aux techniques de pisciculture, d'organisation et de gestion de l'exploitation
- 15.3 :** Appuyer l'aménagement et l'équipement d'étangs piscicoles
- 15.4 :** Réhabiliter ou créer les centres d'alevinage
- 15.5 :** Organiser les pisciculteurs pour leur faciliter l'accès aux intrants, aliments pour poissons et matériel de pisciculture
- 15.6 :** Renforcer les capacités du personnel des centres d'alevinage
- 15.7 :** Appuyer la recherche aquacole.

Mise en œuvre

La mise en œuvre de cette composante, notamment en ce qui concerne la pêche, qu'elle soit maritime, fluviale ou lacustre, demandera une forte implication du secteur privé, car les activités d'approvisionnement en matériel et équipements de pêche ainsi que celles relatives à l'entretien et la réparation des engins de pêche lui incombent.

Par contre au regard de sa promotion comme activité de subsistance, et de part sa faible performance et son quasi manque de visibilité dans la vie économique du pays, qui font qu'elle soit perçue comme une activité des pauvres, la mise en œuvre de l'aquaculture devra s'appuyer sur une législation ou réglementation claire et adaptée. Cette mise en œuvre devra également promouvoir l'aquaculture comme une activité génératrice de revenu viable, en encourageant une orientation commerciale durable, en appuyant les aquaculteurs dans l'élaboration des plans d'affaires, en soutenant et en facilitant la naissance des organisations locales des producteurs disposant d'un statut légal et conduisant à une fédération nationale. Ainsi on favorisera la construction de la filière et une professionnalisation progressive.

En plus pour se développer, le secteur a impérativement besoin d'attirer les investissements privés aussi bien nationaux qu'étrangers. Le flux de ces investisseurs privés ne sera possible que s'il existe une législation claire, incitative, garantissant et sécurisant les capitaux ; le tout soutenu par une fiscalité appropriée.

La mise en œuvre de cette composante durant la première phase du programme permettra de passer d'une production estimée (toutes pêches confondues) de 300 000 tonnes à 419 098 tonnes¹⁶ ; ainsi les besoins de consommation des populations estimés à 500 000 tonnes en moyenne par an ne seront couverts qu'à 83,8% à la 5^{ème} année du programme (référence aux tableaux à l'annexe VI).

COMPOSANTE 2.3

Promotion et Développement de l'agroforesterie et de l'arboriculture fruitière

Contexte et justification

L'approvisionnement en matière ligneuse est en nette régression à cause de l'agriculture itinérante, la récolte du bois de feu et d'œuvre pour une population toujours croissante. Le système agro forestier contribue efficacement au maintien de la fertilité du sol en fixant l'azote atmosphérique et en augmentant la teneur en matière organique. Aussi permet-il d'améliorer le rendement à l'unité de surface, à augmenter les revenus des ménages et sédentariser les agriculteurs.

Beaucoup d'essences forestières jouent un rôle dans la sécurité alimentaire ; il s'agit notamment : de l'*Acacia* pour la production du charbon de bois et du miel ; du *Moringa*, plante à usage multiple (fourrage, biogaz, agent nettoyant domestique, teinture, engrais vert), de l'*Albizzia lebeck* pour la matière organique et le charbon de bois ; du *Teck* et du *Limba* pour produire le bois d'œuvre et de service.

Les conditions climatiques sont favorables à la culture de beaucoup d'espèces fruitières ; les arbres fruitiers, principalement les manguiers, avocatiers, safoutiers, orangiers, mandariniers, citronniers, pamplemoussiers, ananas, papayers, etc. généralement non greffés, poussent sans soins particuliers dans les parcelles autour des maisons, dans toutes les agglomérations aussi bien rurales qu'urbains et périurbains. Ce sont donc essentiellement des cultures de cases et vergers de postes de missions confessionnelles.

Cependant, ces cultures fruitières souffrent de l'absence de programmes pour les soutenir et d'infrastructures de déstockage/conserveration.

En dehors de certaines zones et de certaines espèces telles que les agrumes, l'arboriculture fruitière est très peu développée.

Parmi les contraintes à l'exploitation et la production des PFNL, on peut citer la faible régénération de certaines ressources naturelles fournissant des PFNL alimentaires, à cause des méthodes de prélèvement à la fois non appropriées et excessives. La pression est plus forte pour

¹⁶ La projection est fournie par la Direction de la Pêche et de l'Aquaculture sur la base des éléments de calcul suivants : (i) Pour les pêches semi-industrielle et artisanale, le taux de capture par pêcheur passera de 2 à 4% par an ; le taux de capture par unité de pêche passera de 3 à 5% par an ; le taux de pertes après capture passera de 4 à 1% par an et le nombre de pêcheurs par unité de pêche serait de 3 ; (ii) Pour la pisciculture/aquaculture, le taux d'accroissement des pisciculteurs est de 10% par an ; le taux d'accroissement de la superficie des étangs est de 10% par an et le rendement à l'hectare va s'accroître de 10% par an

les espèces dont on exploite les parties génératives, tels que les fruits et les noyaux, cas de ***Garcinia kola***, ou pour celles qui ont un marché local bien développé comme ***Gnetum spp.***

On note surtout la difficulté à réaliser des inventaires pour évaluer les stocks disponibles et à harmoniser les méthodologies à appliquer pour ces inventaires, compte tenu de la grande diversité des PFNL, de leurs systèmes de production, des méthodes de collecte ou de récolte et de la saisonnalité de l'apparition des espèces exploitées.

La pauvreté des populations riveraines et le manque d'alternatives économiques sont, dans la majorité des cas, à la base de la pression (augmentation d'intensité et de fréquence de prélèvement) sur les ressources naturelles. La saisonnalité et la variabilité annuelle de la production et de la distribution des PFNL font qu'il est difficile d'en faire une activité génératrice des revenus à titre principal.

En raison de l'importante contribution que les PFNL alimentaires apportent aux moyens de subsistance des populations et à l'économie nationale, le gouvernement et la population sont unanimes sur le fait que l'utilisation, la valorisation et la gestion durable des PFNL soient au service conjoint du bien-être de la population et de la protection de la biodiversité.

Il s'agira dans cette composante de développer l'agroforesterie et de promouvoir l'arboriculture fruitière et l'exploitation rationnelle des PFNL

Résultat attendu N°16: L'agroforesterie est vulgarisée et appliquée

Actions à réaliser

16.1 : Sélectionner les espèces d'arbustes et d'arbres adaptés à vulgariser

16.2 : Appuyer l'établissement des pépinières villageoises

16.3 : Appuyer l'organisation de la distribution des plants

16.4 : Superviser le suivi et l'entretien des plantations par la communauté

16.5 : Vulgariser le code forestier

16.6 : Promouvoir la culture d'arbres à chenilles

Mise en œuvre : elle se fera à travers le recrutement de trois experts et de 56 enquêteurs/pépiniéristes ainsi que la création de 14 comités villageois. Au total 109 428 125 plants seront produits pour couvrir une superficie d'environ 175 085 hectares.

Résultat attendu N°17: L'arboriculture fruitière est promue

Actions à réaliser

17.1 : Sélectionner les arbres fruitiers à promouvoir

17.2 : Appuyer l'implantation de pépinières villageoises

17.3 : Organiser la distribution des plants

17.4 : Organiser le suivi et l'entretien des plantations

Mise en œuvre

La mise en œuvre est basée sur une approche participative avec un dispositif d'encadrement autour des pépinières. Son opérationnalisation se fera à travers la formation des formateurs pour 24 personnes pendant 10 jours ; l'organisation de 24 ateliers de formation des arboriculteurs en raison de 2 participants par site ; le recrutement d'un expert agronome, de 24 gardes forestiers et de 24 enquêteurs, la formation de 48 pépiniéristes et la création de 12 comités villageois. Au total, 18 750 000 plants seront produits pour une superficie de 30 000 hectares.

Résultat attendu N°18: La promotion des produits forestiers non ligneux (PFNL) est appuyée

Actions à réaliser

18.1 : Approfondir l'inventaire et la classification des PFNL

18.2 : Mener les études sur les utilisations, les pressions et les impacts des prélèvements des PFNL les plus connus

18.3 : Etablir une carte nationale définissant les zones de répartition des PFNL

18.4 : Mettre en place une stratégie nationale de développement durable et socioéconomique des PFNL.

18.5 : Organiser et sensibiliser les acteurs

18.6 : Organiser la réglementation de l'exploitation des PFNL

Mise en œuvre

La mise en œuvre exige d'abord l'approfondissement de l'inventaire et la classification des PFNL pour permettre d'élaborer une stratégie nationale. Elle nécessitera le recrutement de deux experts (un juriste et un socio anthropologue) et la collecte des données se fera à travers une étude basée sur un questionnaire élaboré dans le cadre d'un plan de sondage pour 13 sites ciblés. Le renforcement des capacités de 13 techniciens du Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme est également prévu.

SOUS-PROGRAMME 3

DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE

COMPOSANTE 3.1

Maraichage en zones urbaines et périurbaines

Contexte et justification

Avec la *rurbanisation* (ruralisation de la ville), une bonne partie de la population citadine vit pratiquement de l'agriculture comme dans les campagnes (Tollens, 2003).

Les cultures maraîchères sont pratiquées autour des grands centres urbains en bordure des cours d'eau, des mares, etc. Elles constituent une source importante de revenu. Malgré la faible maîtrise des techniques de production et la qualité moyenne du matériel utilisé, ces cultures semblent bien rentables.

Actuellement, un projet d'appui au Développement de l'horticulture urbaine et périurbaine s'exécute avec l'appui technique de la FAO sur financement belge. Le projet vise à consolider et étendre les activités de l'Horticulture Urbaine et Périurbaine (HUP) sur les villes pilotes (Kinshasa et Lubumbashi), étendre les activités du projet HUP sur un nouveau pôle (Kisangani), élargir le pôle de Kinshasa sur Mbanza-Ngungu/Kisantu et celui de Lubumbashi sur Likasi. D'autres nouveaux pôles sont également envisagés pour l'extension des activités : Goma, Kibumba, Lubeco, Masereka, Bukavu, Kabare, Kananga et Mbuji Mayi.

La Belgique a approuvé le financement d'une troisième phase de 2009 à 2011 pour un montant de l'ordre de 3 millions de dollars américains.

Cependant, le maraîchage se heurte à de nombreuses contraintes notamment l'absence de crédits de campagne et d'équipements, la faible maîtrise des techniques de production et de protection intégrées (PPI), en relation avec l'intensification, la diversification et l'étalement des récoltes tout au long de l'année. La filière souffre également de la faible valorisation de certains produits due à l'absence ou au faible niveau de transformation.

Résultat attendu N°19: L'horticulture urbaine et périurbaine est développée

Actions à réaliser

- 19.1 :** Inventorier, cartographier les zones à forte potentialité horticole et élaborer un plan directeur de leur exploitation.
- 19.2 :** Etudier la situation juridique des sites maraîchers en rapport avec le code de l'urbanisme, proposer des mesures de sécurisation foncière
- 19.3 :** Appuyer la mise en place d'un circuit adapté d'approvisionnement en semences, engrais, pesticides, matériel et outillage de maraîchage
- 19.4 :** Former les techniciens et les maraîchers sur l'utilisation raisonnée des engrais et pesticides (gestion intégrée de la production et des déprédateurs)
- 19.5 :** Promouvoir l'installation des unités de compostage autour des grandes agglomérations
- 19.6 :** Appuyer l'aménagement des périmètres maraîchers hors toutes zones de contamination
- 19.7 :** Aider à l'amélioration de la qualité de l'eau de l'arrosage des cultures maraîchères
- 19.8 :** Renforcer les capacités d'organisation et de gestion des groupements maraîchers
- 19.9 :** Répertoire et appuyer la vulgarisation des techniques individuelles ou artisanales performantes de transformation et de conservation des produits horticoles

Bénéficiaires

Les maraîchers périurbains sont les bénéficiaires directs. Ils bénéficient d'un appui dans la structuration de leur organisation, dans les pratiques de production et de la commercialisation de leurs légumes. Les femmes revendeuses constituent le second groupe de bénéficiaires.

La population, en général, profitera de l'amélioration de la qualité de la nourriture, de la disponibilité et de l'accessibilité durable des produits maraîchers frais tout au long de l'année à des prix abordables. Ceci permettra de diversifier l'alimentation, tout en créant des emplois et des possibilités de revenus en faveur de petits producteurs urbains et périurbains.

Les agents des structures d'encadrement, les Organisations Non Gouvernementales (ONGs) et les privés bénéficieront des moyens de travail du programme et surtout des guides de procédures techniques

Mise en œuvre

La mise en œuvre de la composante sera basée sur l'approche participative tant au niveau de la base (périmètres maraîchers) qu'au niveau de l'encadrement et de l'unité de gestion et de coordination du programme. La méthodologie de l'école au champ va faciliter la mobilisation, l'organisation des producteurs sur les sites choisis ainsi que la responsabilisation des groupements de maraîchers. Les sites (en dehors de ceux du projet HUP) seront choisis sur la base du potentiel d'intensification de la production maraîchère et des capacités d'absorption du marché ciblé sans oublier de prendre en compte également l'évolution de l'autoconsommation des producteurs. La responsabilisation des groupements de maraîchers se manifestera à travers : la sécurisation de l'occupation des sites horticoles, la maîtrise de la gestion et de la qualité de l'eau destinée à l'irrigation des cultures, la maîtrise des techniques d'amélioration de la productivité et de la transformation des produits, l'organisation de la commercialisation et enfin le renforcement des capacités de planification et de gestion de l'exploitation.

COMPOSANTE 3.2

Production animale en milieu urbain et périurbain

Contexte et justification

Les activités d'élevage, en particulier le petit élevage, jouent un rôle important dans la stratégie de lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Elles constituent non seulement une source de produits d'une haute valeur nutritive (viande, œufs, etc.), mais aussi une source de revenus et d'opportunités d'emploi pour les jeunes désœuvrés, les diplômés sans emploi, les femmes, les fonctionnaires mal rémunérés etc...

Ces activités trouvent leur pleine justification dans le contexte de la RDC qui souffre d'un déficit en produits d'origine animale, en raison d'une production nationale faible.

Il s'agira dans cette composante de promouvoir des formes modernes et intensives d'aviculture et d'emboûche ovine, caprine et porcine dans les zones urbaines et périurbaines des grandes villes

Résultat attendu N°20: L'aviculture moderne est développée

Actions à réaliser

20.1 : Appuyer la création et l'équipement de poulaillers modernes dans les grandes agglomérations

20.2 : Organiser la formation des aviculteurs aux techniques de l'aviculture moderne, d'organisation et de gestion de l'exploitation

20.3 : Mettre en place ou réhabiliter un centre de production de poussins d'un jour et organiser les aviculteurs pour leur faciliter l'accès aux intrants et au matériel technique vétérinaire

20.4 : Promouvoir les organisations professionnelles d'aviculteurs modernes

20.5 : Promouvoir la production locale d'aliments de volailles (provenances)

20.6 : Appuyer la construction et la réhabilitation des infrastructures zoo- sanitaires

Résultat attendu N°21: L'embouche animale est développée

L'embouche est une technique de production rapide de viande basée essentiellement sur la valorisation des résidus des récoltes et des sous-produits de transformation agricole. Elle n'est pas une pratique très courante dans le pays. Elle peut cependant se développer dans les zones périurbaines de grandes villes comme Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Bukavu, Matadi, Mbandaka, Kananga, Mbuji-Mayi, Bandundu, Kikwit, Gemena.

Actions à réaliser

21.1 : Appuyer le développement des élevages privés semi-intensifs d'embouche ovine, porcine et caprine

21.2 : Promouvoir l'utilisation efficiente des résidus de récolte et des sous- produits agro industriels (drêches de brasseries, sons de riz et de blé, mélasse)

21.3 : Mettre en place un fonds de roulement pour faciliter l'acquisition des espèces animales destinées à l'embouche

21.4 : Promouvoir l'installation des fermes parentales dans toutes les provinces.

Mise en œuvre

Des noyaux d'ovins et de caprins après sevrage (3 à 4 mois) seront regroupés dans des bergeries et des chèvreries pour être nourri en stabulation. Le système d'alimentation sera basé sur la paille de brousse, le foin et les sous-produits agricoles et agroindustriels. Les animaux seront livrés à la consommation dès qu'ils atteindront un poids de 60 kilogrammes.

Le commerce du bétail et de la viande est essentiellement l'apanage des secteurs informels traditionnels très opérationnels mais qui présentent une insuffisance de professionnalisme et surtout d'organisation d'acteurs.

L'embouche ovine et caprine permettra une structuration de la filière viande et apportera du professionnalisme également dans ce sous-secteur.

COMPOSANTE 3.3

Promotion et développement de la pisciculture moderne

Contexte et justification

La présence de nombreux cours d'eau dans les abords des grandes villes permettent la mise en place d'une pisciculture plus élaborée utilisant des techniques semi-intensives à intensives. Il s'agira d'appuyer les groupements, associations et promoteurs privés dans la construction d'étangs modernes, et dans l'utilisation de matériel génétique performant et d'intrants de qualité. Le secteur de la micro-finance et des banques sera mis à contribution pour l'octroi de crédits adaptés.

Résultat attendu N°22: La pisciculture moderne est promue et développée

Actions à réaliser

- 22.1 : Appuyer la création de bassins expérimentaux de reproduction des espèces halieutiques
- 22.2 : Renforcer la capacité de la structure recherche-développement
- 22.3 : Former ou recycler le personnel de la recherche-développement
- 22.4 : Appuyer l'accès aux crédits aux promoteurs et associations
- 22.5 : Appuyer le marketing et la commercialisation des produits.

Mise en œuvre

La mise en œuvre exige un partenariat impliquant la recherche, les universités, les institutions étatiques d'encadrement, les ONGs et autres opérateurs privés ainsi que les pisciculteurs et leurs organisations.

SOUS-PROGRAMME 4

REDUCTION DES PERTES ET VALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES

COMPOSANTE 4.1

Stockage et Conservation des produits agricoles

Contexte et justification

La conservation des produits agro-pastoraux et halieutiques n'est pas très développée à cause de l'état rudimentaire ou de l'inexistence des installations de stockage au niveau des marchés. Quand elles existent, elles sont faites en matériaux locaux (bois, paille, chaumes, etc.) et offrent une protection limitée vis-à-vis des ravageurs. Ce manque d'infrastructures adéquates de stockage et de conservation des produits limite les capacités de négociation des producteurs avec les acheteurs. Les producteurs sont dans ce cas obligés d'écouler leur production à des prix non rémunérateurs.

Résultat attendu N°23: Le stockage et la conservation des produits végétaux sont améliorées

Actions à réaliser

- 23.1 : Appuyer l'installation d'infrastructures collectives et individuelles de stockage et de conservation des produits agricoles végétaux
- 23.2 : Organiser la formation des acteurs sur les techniques améliorées de stockage et de conservation des céréales, des légumineuses, des racines et des tubercules
- 23.3 : Organiser la formation des acteurs sur la gestion, la gouvernance et l'organisation des groupements

Mise en œuvre

La mise en œuvre consiste à organiser localement les producteurs dans le cadre de l'installation et de la gestion des structures de stockage et de conservation. Les magasins de stockage à installer (au nombre de 237 répartis dans les 5 zones de production retenues) seront construits en matériaux locaux selon les techniques modernes et le programme assurera l'approvisionnement en matériaux non disponibles sur place. Les denrées à conserver seront fournies par les producteurs et les membres des Organisations Professionnelles Agricoles. Le manuel de techniques élémentaires de stockage des produits agricoles édité en 1985 sera actualisé à l'occasion des formations, traduit dans les principales langues du pays et vulgarisé auprès des producteurs.

Résultat attendu N°24: Le stockage et la conservation des produits d'origine animale sont améliorés

Les différentes possibilités de conservation des produits d'origine animale sont définies en fonction de la nature de ces derniers. Ainsi, une attention particulière sera donnée aux connaissances techniques et agroalimentaires des produits afin de procéder au choix des moyens de conservation appropriés. Ici, il sera d'abord question d'étudier le développement de la chaîne de froid.

Actions à réaliser

- 24.1 :** Faire une étude sur le développement de la chaîne de froid
- 24.2 :** Aménager et réhabiliter les abattoirs et des entrepôts adaptés dans les principaux points d'entrée des produits d'origine animale
- 24.3 :** Organiser la formation aux techniques améliorées de conservation et d'hygiène des produits d'origine animale ainsi que sur la gestion, la gouvernance et l'organisation des groupements
- 24.4 :** Appuyer les actions en faveur de la desserte en énergie électrique
- 24.5 :** Organiser et former des équipes pour la maintenance des équipements

Mise en œuvre

Elle consistera à assister les acteurs de la filière dans l'adoption des techniques simples et efficace de stockage et de conservation des denrées d'origine animale. Le programme appuiera l'aménagement et la réhabilitation de 25 abattoirs/entrepôts adaptés à raison de 5 par zone de développement retenue. La formation aux techniques améliorées de conservation ainsi que l'étude sur le développement de la chaîne de froid se feront par le biais de la sélection de structures spécialisées.

Résultat attendu N°25: Le stockage et la conservation des produits d'origine halieutique sont améliorés

Actions à réaliser

- 25.1 :** Organiser la formation aux techniques améliorées de conservation et d'hygiène des produits halieutiques ainsi que sur la gestion, la gouvernance et l'organisation des groupements

25.2 : Aider à l'acquisition de caisses ou boîtes isothermes pour la conservation

25.3 : Appuyer la diffusion des techniques simples de conservation (salaison, fumage, séchage).

Mise en œuvre

La stratégie de mise en œuvre est basée sur une approche participative impliquant les pêcheurs et la mise en place d'un dispositif de formation sur les techniques de conservation et d'hygiène des produits halieutiques et l'acquisition des boîtes isothermes destinés au transport de poissons de sites de pêches vers les points de vente ou de conservation des poissons frais. Il s'agira d'acquérir 6.667 boîtes isothermes à distribuer au même nombre d'unités de pêche professionnelle composées chacune de 6 pêcheurs opérant dans les sites à haut potentiels de captures dans les 11 provinces du pays.

Résultat attendu N°26: Le stockage et la conservation des PFNL sont améliorés

Actions à réaliser

26.1 : Organiser la formation aux techniques améliorées de collecte et d'hygiène des PFNL ainsi que sur la gestion, la gouvernance et l'organisation des groupements

26.2 : Aider à l'acquisition du matériel de stockage et de conservation des PFNL

26.3 : Organiser et former une équipe pour la maintenance des équipements de stockage et de conservation

Mise en œuvre

La stratégie de mise en œuvre est basée sur une approche participative impliquant les « producteurs » et la mise en place d'un dispositif d'appui/ formation sur : les techniques de collecte, l'hygiène et la manipulation des PFNL, la maintenance des équipements de stockage et de conservation. La composante appuiera la formation de 13 techniciens et l'acquisition de matériel de stockage et de conservation

COMPOSANTE 4.2

Transformation des produits agricoles

Contexte et justification

La transformation est une fonction importante pour l'amélioration des produits agricoles par l'accroissement de la valeur ajoutée. En raison du déficit de technologie et d'infrastructure de traitement approprié, la transformation est très peu développée.

Les activités de transformation paysanne se concentrent en priorité sur les produits destinés à l'autoconsommation familiale ; seuls les surplus sont commercialisés et ce en fonction des opportunités qui se présentent.

Les denrées alimentaires d'origine végétale sont traitées par pilonnage manuel au mortier dans le cas du manioc, du maïs, du riz et du millet.

Parmi les racines et tubercules (manioc, pomme de terre, patate douce et igname), seul le manioc est transformé à grande échelle

Les activités de transformation liées à l'élevage touchent en particulier les producteurs de bovins, porcins, caprins et ovins. La volaille est traitée différemment car, dans presque tous les cas, elle est commercialisée sur pied.

Pour les produits de pêche, hormis la production des zones proches des grandes agglomérations qui peut être consommée en partie, sous forme de poisson frais, la grande majorité de la production est soumise à un traitement soit par séchage (méthode la plus diffusée), soit par fumage ou salaison. Les techniques sont très rudimentaires et ne permettent pas l'obtention de produits répondant aux normes d'hygiène et de salubrité et des pertes importantes sont enregistrées

Résultat attendu N°27: La transformation des produits végétaux est appuyée

Actions à réaliser

27.1 : Identifier et au besoin adapter des techniques performantes de transformation des produits végétaux

27.2 : Organiser la formation aux techniques améliorées de transformation des produits végétaux

27.3 : Organiser les acteurs et appuyer l'acquisition du matériel de transformation des produits végétaux

27.4 : Organiser et former des artisans pour la maintenance et la réparation des équipements de transformation

Résultat attendu N°28: La transformation des produits d'origine animale est appuyée

Actions à réaliser

28.1 : Organiser la formation aux techniques améliorées d'abattage, aux règles d'hygiène, normes de qualité et aux techniques de gestion des abattoirs et des boucheries

28.2 : Former les acteurs aux techniques de production de charcuterie, d'organisation et de gestion d'unités de charcuterie

28.3 : Organiser les acteurs et appuyer l'acquisition/construction de fumoirs pour le fumage des produits animaux

28.4 : Former les acteurs aux techniques améliorées de fumage des produits

Mise en œuvre

Le programme facilitera la construction de 125 fumoirs et appuiera 2 ateliers de formation de 10 techniciens par zone de développement

Résultat attendu N°29: La transformation des produits d'origine halieutique est appuyée

Actions à réaliser

- 29.1 :** Identifier des technologies adaptées de séchage, de salaison et de fumage des produits halieutiques
- 29.2 :** Organiser les acteurs et appuyer l'installation des aires de séchage, d'unités de fumage et de salaison des poissons
- 29.3 :** Former et appuyer les acteurs dans le respect des règles d'hygiène et normes de qualité et dans les techniques de gestion des unités de transformation

Mise en œuvre : Le programme facilitera l'installation de 15 infrastructures de transformation et appuiera la formation de 10 techniciens par bassins de production.

Résultat attendu N°30: La transformation des PFNL est appuyée

Actions à réaliser

- 30.1 :** Recenser les différentes techniques de transformation des PFNL
- 30.2 :** Organiser et structurer les acteurs concernés
- 30.3 :** Appuyer la vulgarisation de différentes formes d'utilisation des PFNL
- 30.4 :** Appuyer l'acquisition du matériel de transformation des PFNL
- 30.5 :** Organiser et former des artisans pour la maintenance et la réparation des équipements de transformation des PFNL

Mise en œuvre : Le programme assurera la formation de 13 personnes pour la maintenance et la réparation des équipements de conservation et de transformation

Résultat attendu N°31 : Des emballages appropriés sont disponibles

Le conditionnement et la qualité de l'emballage sont devenus de nos jours une exigence de la clientèle, tant du point de vue du marketing que de la qualité et de l'hygiène des produits ; l'usage des sachets en plastiques constitue une source majeure de préoccupation quant aux risques de pollution de l'environnement.

Actions à réaliser

- 31.1 :** Appuyer l'organisation de journées de réflexion sur l'approvisionnement en emballages pour les produits agro-alimentaires et agro-industriels
- 31.2 :** Appuyer l'organisation des voyages d'études prospectives pour l'approvisionnement en emballages des produits agro-alimentaires et agro-industriels
- 31.3 :** Aider à la mise en place d'un cadre de concertation des acteurs impliqués dans l'emballage des produits agro-alimentaires et agro-industriels
- 31.4 :** Aider à la prospection et localisation des aires géographiques ou petites unités industrielles disposant d'emballage élémentaire à bon prix
- 31.5 :** Organiser et appuyer l'accès des producteurs et des transformateurs à des emballages biodégradables

Mise en œuvre

La démarche à entreprendre dans le domaine de la transformation des produits alimentaires consiste à organiser localement les acteurs pour leur formation aux règles d'hygiène et aux techniques de gestion des unités de transformation. La composante travaillera de façon participative avec les producteurs, les groupements, les ONG et les structures de recherche et d'appui pour identifier les techniques performantes et aider à leur vulgarisation et mise en œuvre.

COMPOSANTE 4.3

Appui à la promotion et au développement de la qualité

Contexte et justification

Aujourd'hui, les consommateurs ont à leur disposition une énorme variété de nourriture en provenance du monde entier. Il y a des risques que cette nourriture ne soit pas toujours saine. Presque partout dans le monde, un nombre croissant des consommateurs et la plupart des gouvernements sont entrain de prendre conscience des questions de qualité et de salubrité des aliments et de la nécessité d'un contrôle plus rigoureux. Grâce aux règles du Codex Alimentarius, notamment sur l'étiquetage, les additifs alimentaires, les résidus de pesticides, les contaminants ou l'hygiène alimentaire, les le gouvernement devra renforcer les normes relatives à la qualité des aliments et leur contrôle en particulier pour les aliments produits localement et les produits importés.

Dans un marché mondial en pleine expansion, les exportateurs ont bien accueilli les normes alimentaires du Codex Alimentarius. Les producteurs vivriers, notamment les agriculteurs et les pêcheurs, jouent un rôle vital dans l'alimentation de la population. Cependant ils ne connaissent pas les normes et/ou ne les appliquent pas, d'où la nécessité de renforcer leurs capacités.

Résultat attendu N°32: Les compétences des acteurs sur l'assurance "Qualité" sont renforcées

Actions à réaliser

- 32.1 :** Appuyer l'élaboration, la production et l'édition des textes réglementaires, fiches techniques et modules de formation sur la réglementation et les normes de qualité des produits agricoles, alimentaires et agro-industriels
- 32.2 :** Sensibiliser, former et encadrer les producteurs primaires, transformatrices et opérateurs économiques sur la réglementation et normes de qualité des produits agricoles, alimentaires et agro-industriels
- 32.3 :** Renforcer l'inspection locale à tous les niveaux pour vérifier la qualité des produits (date de validité, apparence, conditions hygiéniques, etc...)

32.4 : Promouvoir l'instauration de Labels agricoles

32.5 : Aider à la mise en place et au fonctionnement d'une commission nationale de labels agricoles

Résultat attendu N°33: Le dispositif national de contrôle, de normalisation et de certification de la qualité est renforcé

Actions à réaliser

33.1 : Appuyer le renforcement d'un système de contrôle sanitaire des produits

33.2 : Appuyer la formation et le perfectionnement des Cadres supérieurs et Techniciens supérieurs chargés de contrôle, de la normalisation et de la certification de la qualité

33.3 : Appuyer le renforcement des capacités des structures en charge du contrôle, de normalisation et de certification de qualité

Mise en œuvre

La composante mettra à profit les programmes de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS qui aident les pays en développement à appliquer les normes du Codex Alimentarius et à améliorer la qualité et la sécurité sanitaire des aliments soutenus par un fonds fiduciaire FAO/OMS.

La composante sera développée en direction du secteur privé, des groupements des associations et des structures publiques en charge de l'assurance qualité

COMPOSANTE 4.4

Commercialisation des produits agricoles et animaux

Contexte et justification

Les problèmes liés à la commercialisation des produits agricoles et animaux sont très vastes et diffèrent d'une filière à une autre et d'une province à l'autre. S'agissant des marchés des denrées alimentaires, leur commercialisation est informelle, et souvent très segmentée.

Il n'y a pas de grands commerçants dans ce secteur. La commercialisation est laissée dans les mains des jeunes gens qu'on appelle « par colis ». Ces jeunes gens, qui se constituent souvent en groupes, descendent dans les villages, achètent les produits agricoles et reviennent en ville pour louer le camion en vue d'assurer l'évacuation des produits collectés.

Dans les villages, les produits sont achetés soit dans un marché permanent ou régulier, soit dans un marché sporadique, soit le long des routes devant les cases du village ou encore dans un point de regroupement non loin du port.

L'évacuation des produits vers les centres de consommation est assurée de 3 manières :

- Par véhicule : moyen très utilisé dans les provinces de Bandundu, du Bas Congo et du Katanga par les « par colis » qui se constituent en groupe pour louer un véhicule, ou par les grandes sociétés industrielles ;
- Par baleinière : les « par colis » de l'Equateur, du Bandundu et dans une moindre mesure ceux de la Province Orientale, utilisent ce moyen peu coûteux mais trop lent ;
- Par vélos : ce moyen est très utilisé par les « par colis » du Kasai, de l'Equateur, du Kivu, de Maniema et de la Province Orientale pour pallier à la carence de véhicules ou à l'inaccessibilité de ceux-ci dans certains endroits.

L'enclavement de certaines zones de production et la détérioration de l'infrastructure des voies de communication entraînent un allongement des circuits de distribution et un éloignement des centres où l'activité commerciale est très dynamique.

L'absence ou l'insuffisance de moyens de transport routier, fluvial et aérien, les tracasseries administratives et policières sur la ligne de transport et le circuit de distribution, le manque d'infrastructures de stockage et de conservation, la méconnaissance des techniques de conservation ou de transformation, la périodicité et le caractère périssable de certains produits alimentaires (cas des fruits, des légumes feuilles et des poissons), sont autant de facteurs qui désorganisent le secteur de la commercialisation et constituent des entraves sérieuses à la fluidité des échanges commerciaux des produits agricoles, animaux, halieutiques et forestiers.

Enfin, l'absence d'informations ou les informations mal gérées sur les disponibilités alimentaires à travers le pays font que les échanges des produits agricoles, animaux et halieutiques ne soient pas bien organisés entre les zones excédentaires et les zones déficitaires de production. La conséquence qui en découle est la multiplicité d'intermédiaires sur le circuit de distribution et la cherté du produit livré à la consommation.

Résultat attendu N°34: L'organisation et le fonctionnement des circuits de commercialisation sont appuyés

Actions à réaliser

- 34.1 :** Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des organisations professionnelles des producteurs, transformateurs et commerçants sur le marketing, les techniques de négociation commerciale et l'analyse des informations sur les marchés
- 34.2 :** Appuyer la réhabilitation/construction et équipement de marchés de collecte et de marchés de regroupement
- 34.3 :** Appuyer l'organisation d'un cadre de concertation et de réseaux entre les organisations professionnelles des producteurs, transformateurs et commerçants
- 34.4 :** Renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles et des administrations territoriales dans la gestion et l'exploitation des équipements marchands communautaires.
- 34.5 :** Identifier les opérateurs commerciaux en les appuyant dans l'acquisition des moyens de transport et dans la collecte des produits agricoles et leur distribution (notamment par des lignes de crédits) ;

Mise en œuvre

Le programme appuiera la construction de 215 entrepôts de stockage et de conservation dans les marchés secondaires (ou de regroupement) et tertiaires (ou de consommation). Il participera à la formation ou au recyclage des organisations de producteurs, transporteurs, transformateurs et commerçants sur des thèmes précis en rapport avec les besoins préalablement identifiés. Le programme s'emploiera à instaurer un environnement incitatif et favorable entre les acteurs pour améliorer le climat des affaires à travers la réduction voire la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des produits vivriers sur l'ensemble du pays. Il serait également nécessaire de favoriser les synergies avec d'autres projets sous-régionaux tel le projet GTFS/RAF/391/ITA intervenant dans la région des Grands Lacs.

Résultat attendu N°35: Le désenclavement participatif des zones de production est appuyé

Actions à réaliser

- 35.1 :** Aider à la réhabilitation de 4700 kms de pistes principales et de desserte rurale existantes et de 611 kms de cours d'eau de desserte agricole.
- 35.2 :** Assurer l'entretien de 3881 kms de pistes principales et de desserte rurale et de 611 kms de cours d'eau de desserte agricole.
- 35.3 :** Former et équiper 61 brigades de cantonniers pour l'entretien des routes et pistes de desserte rurale, des bacs, des ponts et des balises des cours d'eau

Résultat attendu N°36: Le Système d'Informations sur les Marchés et les Prix (SIM) est renforcé

Actions à réaliser

- 36.1 :** Aider à l'harmonisation des unités de mesure sur les marchés
- 36.2 :** Aider à la normalisation des produits en termes de qualité
- 36.3 :** Appuyer la diffusion des informations sur les marchés et les prix des produits agricoles
- 36.4 :** Organiser le recyclage périodique des agents enquêteurs pour le relevé des prix et des informations sur les marchés

Mise en œuvre

La composante travaillera de façon participative avec les producteurs, les groupements, les ONG et les structures de recherche et d'appui

SOUS-PROGRAMME 5

GESTION DE LA VULNERABILITE ALIMENTAIRE

COMPOSANTE 5.1

Prévention et Gestion des Crises Alimentaires

Contexte et justification

Il existe peu d'études sur les principaux chocs ayant affecté la RDC. Cependant, l'histoire montre qu'il y a eu plusieurs chocs et catastrophes naturelles qui ont affecté le pays. Parmi les chocs et catastrophes naturelles et humains survenus ces dernières décennies, il y a lieu de citer notamment :

- La guerre civile qui a eu comme conséquences 2 à 3 millions de morts et ayant fait plus de 1.5 millions de déplacés internes
- Les conflits sociaux comme ceux de l'Ituri, (entre les Hema et les Lendu), au Katanga (entre les Luba et Katangais), etc...
- L'éruption volcanique de Nyiragongo en 2001 à Goma, qui a entraîné plus de 120.000 déplacés
- Les inondations et éboulements fréquents (au Katanga, Sud Kivu, Equateur...) qui créent fréquemment des poches d'insécurité alimentaire
- Les épidémies et pandémies (paludisme, fièvre Ebola, VIH/SIDA,...) qui entraînent des chocs dans les ménages
- La mosaïque de manioc dans plusieurs contrées qui réduit la production et qui crée une insécurité alimentaire dans les ménages, etc...

Tous ces chocs ont eu des impacts négatifs sur la sécurité alimentaire des ménages. Selon les résultats de l'enquête sur la sécurité alimentaire (le CFSVA juillet 2007 et février 2008), 75% de ménages avaient subi au moins un des types de choc ci-dessus au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête.

Il s'avère donc important, dans le cadre du PNSA, de mettre en place des mécanismes de prévention et de gestion des crises alimentaires. Par ailleurs, en prenant en considération la vulnérabilité, les programmes et les politiques de sécurité alimentaire ne couvrent plus uniquement les contraintes liées à la consommation alimentaire mais considèrent aussi les actions nécessaires pour limiter les menaces futures à la sécurité alimentaire.

Dans le cadre des urgences, la FAO, avec l'appui des partenaires financiers, mène une classification intégrée de la sécurité alimentaire. Bien que les services publics y soient associés, il s'avère nécessaire qu'un système opérationnel national de suivi et de gestion de la vulnérabilité et d'alerte précoce soit mis en place et renforcé.

L'un des problèmes posés par l'aide à la fin des crises est celui de savoir comment passer insensiblement de la phase de secours d'urgence à la phase de développement durable. Ce problème n'est pas toujours facile à résoudre car l'aide d'urgence se caractérise avant tout par l'absence de continuité, de cohérence et l'inadéquation de l'aide apportée. Il est donc indiqué de mettre en place un dispositif qui éviterait au pays toutes les faiblesses sus-évoquées.

Résultat attendu N°37: Les systèmes nationaux de suivi et de gestion de la vulnérabilité sont renforcés

Actuellement dans le pays, il existe des systèmes plus ou moins coordonnés appuyés par les partenaires du gouvernement comme la FAO et le PAM qui assurent le suivi de la vulnérabilité. A titre d'exemple, la FAO appuie le Cadre Intégré de Classification de la Sécurité Alimentaire (IPC) tandis que le PAM a mis en place un système de suivi de la sécurité

alimentaire (FSMS) et de surveillance des ménages et des communautés (CHS). Ces systèmes ont besoin d'être renforcés et coordonnés dans le cadre du PNSA.

L'IPC est un ensemble d'instruments servant à mieux informer les décideurs sur l'état de la sécurité alimentaire. En effet, depuis 2006, de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique centrale ont adopté l'IPC, pour améliorer leur analyse de la sécurité alimentaire.

La logique analytique de l'IPC est de classer les différentes phases des situations humanitaires ou de sécurité alimentaire en fonction des effets provoqués sur les vies et les moyens d'existence. L'IPC peut, certes, contribuer à améliorer les systèmes de collecte des données, de suivi et d'information, les méthodologies, les capacités d'analyse, ainsi que d'autres facteurs indispensables à une analyse approfondie de la sécurité alimentaire mais il ne constitue pas en soi un outil qui permet de relever le défi.

Actions à réaliser

37.1 : Renforcer les capacités institutionnelles de coordination et d'analyse de la vulnérabilité au niveau national

37.2 : Organiser des ateliers provinciaux et nationaux d'analyse de la vulnérabilité

37.3 : Appuyer des enquêtes nutritionnelles et de mortalité au niveau des territoires

Mise en œuvre

Les institutions nationales qui produisent des statistiques permettant l'analyse de la vulnérabilité seront renforcées. Il s'agit des institutions ci-après : l'Institut National des Statistiques (INS du Ministère du Plan), le Service National des Statistiques Agricoles (SNSA du Ministère de l'Agriculture), le Programme National de Nutrition (Pronanut du Ministère de la Santé). Le renforcement consiste en appui en matériel informatique et matériel roulant pour permettre de récolter les statistiques mais aussi en un fond de fonctionnement. Les techniciens de ces différentes institutions participeront aux séminaires de formation à l'étranger comme au pays dans le cadre du renforcement des capacités.

Il s'agira également d'organiser des ateliers IPC en provinces et au niveau national en vue de mettre régulièrement à jour la carte de la vulnérabilité. Toutes les parties prenantes seront ainsi régulièrement recyclées dans cette activité.

En ce qui concerne particulièrement les enquêtes de vulnérabilité, elles devront également être appuyées dans le cadre du PNSA. Les résultats devront servir à l'actualisation de la cartographie des zones vulnérables lors des ateliers IPC.

Ensuite, étant donné que l'état nutritionnel de la population sert de base pour l'IPC, des enquêtes nutritionnelles et de mortalité au niveau des territoires seront mises à jour régulièrement.

Un aspect crucial de l'intégrité technique de l'IPC est son processus de réalisation. Celui-ci exige que différentes parties prenantes en matière de sécurité alimentaire et nutrition parviennent à un consensus technique sur la base de la convergence des preuves. A la lumière de l'Approche basée sur les Droits, la responsabilité première des Gouvernements nationaux est de garantir la sécurité alimentaire ; ainsi l'IPC favorise que l'analyse de la sécurité alimentaire soit

menée par le Gouvernement, avec le soutien, chaque fois que nécessaire, de l'expertise internationale. Ceci garantit la compréhension et l'appropriation de l'outil d'analyse IPC par la partie nationale.

La complexité et la diversité des crises nécessitent souvent diverses formes de réponses qui bien évidemment, dépassent largement les compétences d'une seule institution, quelle qu'elle soit. Voilà pourquoi, le partenariat est indispensable, si l'on veut assurer l'efficacité et l'efficience de l'aide à la fin d'une crise. Le rôle de la FAO, du PAM, des ONG et des organisations de la société civile sont vitaux dans les activités de l'aide alimentaire d'urgence. Leurs relations étroites avec les populations et leur connaissance profonde des conditions locales fournissent une base précieuse à la conception des interventions.

Résultat attendu N°38: Le système national d'alerte précoce est opérationnel

Pour le moment, il n'existe pas un système cohérent d'alerte précoce dans le domaine de la nutrition et de la sécurité alimentaire. Néanmoins, on note des systèmes isolés soutenus par des partenaires qui, de temps en temps, lancent des alertes. Dans ce registre, il y a le système de collecte des données de statistiques agricoles du Ministère de l'Agriculture, à travers les postes sentinelles, et l'établissement des bilans alimentaires (système soutenu par la FAO) ; il y a aussi le système de surveillance nutritionnelle à partir des données relatives aux structures de soins de santé (système soutenu par l'Unicef et l'ONG ACF). Malgré cela, plusieurs situations restent moins documentées et régulièrement on assiste à de fausses alertes ; ce qui occasionne un gaspillage de ressources et de moyens.

Pour résoudre ce problème, tout récemment, le Pronanut, l'INS et le SNSA ont mis sur pied un système qui se veut être unique et national dans ce domaine. Le système est entrain d'être expérimenté dans la province du Katanga¹⁷. Ce système bénéficie de l'appui des agences des Nations Unies : OMS, Unicef, PAM et FAO.

Le PNSA soutiendra la mise en place de ce système au plan national pour qu'il soit capable de saisir en temps réel toutes les parties intéressées, de la situation nutritionnelle et alimentaire.

Parallèlement à ce système, il faudra constituer des réserves alimentaires stratégiques décentralisées par province. Des directives claires en cette matière devront être produites en vue d'élaborer des plans de contingences.

Actions à réaliser

- 38.1 :** Appuyer la collecte des données statistiques sur la production végétale, animale et halieutique
- 38.2 :** Appuyer l'évaluation annuelle de la campagne agricole
- 38.3 :** Etablir le bilan alimentaire tant au niveau provincial que national à la fin de chaque campagne agricole pour mieux orienter les interventions
- 38.4 :** Constituer des réserves stratégiques alimentaires décentralisées avec les productions locales et les importations par Province

¹⁷ Le système en cours d'expérimentation dans la Province du Katanga consiste à la fois à la surveillance nutritionnelle, la sécurité alimentaire et l'alerte précoce

- 38.5 :** Etablir au niveau de chaque Province et au niveau national un plan de contingences
38.6 : Appuyer l'opérationnalisation des services météorologiques dans les provinces.

Mise en œuvre

La Coordination des Opérations agricoles d'urgence et de réhabilitation de la FAO met en œuvre un système de suivi et analyse de la sécurité alimentaire qui alimente certains indicateurs utilisés dans l'analyse de la sécurité alimentaire par la méthode IPC. Une collecte des données sur le suivi de la campagne agricole et de la sécurité alimentaire, l'information sur les marchés des produits agricoles et sur le mouvement de la population se fait à travers 120 postes sentinelles opérationnels dans 120 territoires sur les 145 que compte le pays.

La Coordination des Opérations agricoles d'urgence et de réhabilitation s'appuie sur des agents du Ministère de l'Agriculture pour la collecte des données et bénéficie de l'assistance du Service National des Statistiques Agricoles (SNSA) dans la formation du personnel de collecte. Elle assume totalement l'exploitation des questionnaires établis par les agents de collecte. Il serait utile que la Coordination des Opérations agricoles d'urgence et de réhabilitation s'organise pour appuyer le SNSA, structure spécialisée du Ministère de l'Agriculture en charge de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion de l'information et des données du secteur agricole et rural ; cela procèderait à un renforcement des capacités de cette structure.

Par ailleurs dans le cadre du PNSA, un appui substantiel sera apporté au SNSA dans l'établissement des bilans alimentaires annuels et semestriels. De même, un appui substantiel sera accordé à la mise sur pied et au fonctionnement d'un système national et unique de surveillance nutritionnelle, de sécurité alimentaire et d'alerte précoce. Ce système sera implanté dans les territoires où l'on aura identifié une insécurité alimentaire avérée, et où les résultats des enquêtes nutritionnelles auront révélé des taux de malnutrition aiguë globale inférieurs au seuil de 10%. Trois services du Gouvernement : le SNSA du Ministère de l'Agriculture, le Pronanut du Ministère de la Santé et l'INS du Ministère du Plan feront partie de ce système.

Le PNSA appuiera la constitution des stocks stratégiques dans chaque province. Une collaboration avec le Ministère des Affaires Sociales sera établie.

Résultat attendu N°39: La coordination et l'adéquation de l'aide alimentaire d'urgence sont assurées

Actions à réaliser

- 39.1 :** Aider à la mise en place des comités d'aide alimentaire au niveau des territoires
39.2 : Renforcer les capacités des territoires pour la coordination et la gestion de l'aide alimentaire
39.3 : Mettre en place des unités de stockage pour réguler les prix en période de disette
39.4 : Accorder une attention particulière à la valeur nutritionnelle de chaque produit alimentaire fourni
39.5 : Compléter l'aide alimentaire avec les produits locaux de haute valeur nutritive (par exemple en utilisant la fleur et les feuilles de Moringa comme supplément alimentaire aux enfants)

Mise en œuvre

Il s'agit de mettre en place des comités provinciaux et nationaux pour gérer les aides humanitaires d'urgence. Les comités seront constitués par des représentants du Gouvernement (Ministère des Affaires Sociales et Action Humanitaire, Ministère de la Santé, Ministère du Plan, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Information,...) et des représentants des agences du système des Nations Unies, des ONG tant nationales qu'internationales qui sont présents sur le terrain. Une fois les comités constitués, des réunions devront se tenir régulièrement, une fois par mois, pour analyser la situation. Enfin, des séminaires de formations seront organisés régulièrement à l'intention des membres pour une mise à niveau.

COMPOSANTE 5.2

Amélioration de l'état nutritionnel des populations

La malnutrition demeure un problème auquel le pays est aujourd'hui confronté. Elle affecte les couches les plus vulnérables de la population et menace la survie de beaucoup d'individus en particulier les femmes et les enfants. L'analyse menée en 2001, par le Pronanut en partenariat avec l'Unicef, montre que la malnutrition est la cause prédisposant à la mortalité infantile dans 48% des cas (PROFILES).

Cette situation est liée à l'accès limité aux denrées alimentaires, aux mauvaises pratiques alimentaires mais aussi à la morbidité. Le manque d'accès aux services de santé de base et la sous information des mères sur les pratiques culinaires sont également incriminées.

De nos jours, les experts en nutrition s'accordent à reconnaître que la malnutrition peut être évitée par de petites interventions peu coûteuses, intégrées, prenant comme centre, la famille et comme cible principale, la mère et l'enfant. C'est le cas, par exemple de la promotion de l'allaitement maternel exclusif jusqu'à six mois, l'alimentation de complément, la fortification des aliments, la supplémentation en vitamine A des enfants de 6-59 mois et des femmes, le déparasitage au mébendazole, l'alimentation de la femme enceinte et allaitante, etc. Ces interventions sont couramment appelées les AEN ou « actions essentielles en nutrition ». Les AEN sont des interventions clés qui sont menées en amont de la malnutrition pour éviter que celle-ci n'apparaisse et fragilise l'état nutritionnel de la population, plus spécialement des enfants et des femmes.

Le PNSA va renforcer les interventions basées sur les AEN et appuiera dans les zones ciblées, la prise en charge des cas de malnutrition selon l'approche PCCMA, ou prise en charge communautaire de la malnutrition aigüe. L'accent sera mis sur l'appropriation des interventions par la communauté.

Résultat attendu N°40: La situation nutritionnelle des populations à risques est durablement améliorée

En vue d'améliorer durablement l'alimentation des ménages, une attention particulière sera accordée aux projets de fortification des aliments de grande consommation.

Il convient de noter que, sans appropriation par les communautés des interventions envisagées dans ce cadre, il n'y aura pas de changements durables en matière de nutrition et de sécurité alimentaire. Aussi, les interventions envisagées, devront tenir compte des besoins

ressentis par chaque communauté. La population sera impliquée dans l'identification des problèmes, l'analyse et la mise en œuvre des actions à travers les regroupements à la base. De façon concrète, le PNSA appuiera l'approche nutrition à assise communautaire (NAC) développée au Ministère de la Santé qui comprend, entre autres, les activités de sécurité alimentaire des ménages, la promotion de la santé et la promotion de la surveillance nutritionnelle à base communautaire.

De même, étant donné que la jeunesse est l'avenir de la nation, un programme de nutrition scolaire sera appuyé dans le cadre du PNSA.

Actions à réaliser

- 40.1 :** Elaborer et mettre en œuvre un plan de dissémination des informations quantitatives sur les conséquences fonctionnelles de la malnutrition
- 40.2 :** Mettre à jour le système de surveillance nutritionnelle
- 40.3 :** Organiser des enquêtes nutritionnelles dans les zones de santé concernées par le programme
- 40.4 :** Réaliser des séances de démonstration culinaire au niveau des unités de prise en charge nutritionnelle et au niveau communautaire
- 40.5 :** Promouvoir le planning familial et l'allaitement maternel exclusif jusqu'à six mois
- 40.6 :** Promouvoir la consommation des aliments nutritifs locaux
- 40.7. :** Appuyer les activités de fortification des aliments et de développement des aliments de complément
- 40.8. :** Appuyer le développement de la nutrition à assise communautaire
- 40.9. :** Appuyer les activités de nutrition scolaire

Mise en œuvre

Dans le cadre de la fortification des aliments de forte consommation, le PNSA va appuyer l'obtention des « premix » en vue de permettre aux opérateurs économiques de fortifier les aliments ciblés. Les aliments actuellement ciblés sont : le sucre, la farine de froment, l'huile de palme.

Pour le développement de la nutrition à assise communautaire, un accent sera mis sur le développement des jardins parcellaires et des petits élevages parcellaires. Les relais communautaires seront formés, des comités encadrés. Le programme va porter un appui aux comités de nutrition en fournissant des semences et autres intrants.

S'agissant de la nutrition scolaire, le Programme va appuyer le développement des jardins en vue d'améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle des élèves des établissements scolaires, ainsi, que leurs connaissances en matière de nutrition et de production agricole ;Le développement des cantines scolaires dans les zones à risque sera également envisagé dans le cadre du PNSA.

Résultat attendu N°41: La prévention et la prise en charge de la malnutrition protéino-énergétique sont améliorées

La stratégie des actions essentielles en nutrition (AEN) vise principalement la prévention alors que la stratégie prise en charge de la malnutrition aiguë communautaire (PCCMA) comporte un ensemble d'interventions destinées à combattre la malnutrition aiguë par l'implication de toute la communauté. La mise en œuvre de ces deux interventions implique un approvisionnement régulier des structures en intrants. Pour le PCCMA en particulier, ceci implique un approvisionnement régulier en intrants thérapeutiques de prise en charge.

Actuellement l'aliment thérapeutique par excellence utilisé dans les unités thérapeutiques intensives et ambulatoires (UNTI et UNTA) est le plumpynut fabriqué à base de l'arachide. En RDC, il existe une entreprise au niveau de la province du Katanga qui peut en fabriquer si elle est renforcée. Dans le cadre du PNSA, il faudra renforcer la production de l'arachide dans le pays et appuyer la transformation de l'arachide en plumpynut pour les différentes structures de prise en charge de la malnutrition aiguë.

Par ailleurs, pour la malnutrition aiguë modérée, l'accent sera mis dans la production du poisson ainsi que la transformation de cette denrée alimentaire en farine de poisson à utiliser dans la prise en charge des enfants souffrant de la malnutrition aiguë modérée dans les unités thérapeutiques de supplémentation (UNTS).

Actions à réaliser

41.1 : Appuyer la production et la transformation de l'arachide en plumpynut

41.2 : Approvisionner les zones de santé en fournitures et matériel de mise en œuvre des AEN

41.3 : Appuyer les familles d'enfants malnutris en intrants agricoles et autres

41.4 : Assurer le suivi et la supervision des structures de prise en charge nutritionnelle

Mise en œuvre

Il s'agit spécifiquement de mettre sur pied des mécanismes pour approvisionner les structures de prise en charge nutritionnelle ciblées en aliments thérapeutiques. **L'approche à la malnutrition protéino-énergétique des enfants devrait surtout être focalisée sur l'approvisionnement en intrants thérapeutiques, compléments, fabriqués sur place. Il faudrait développer pour cela une coordination avec d'autres agences comme l'UNICEF et l'OMS pour encourager la production/transformation de farine de poisson et leur intégration dans l'aliment de ces enfants malnutris. Ce faisant, on développe l'entrepreneuriat privé (pêche et transformation) mais aussi on apprend aux ménages (surtout les mamans) des solutions plus durables et saines.**

Pour les AEN, les structures de prise en charge nutritionnelle se trouvant dans les zones ciblées seront appuyées en toises, balances, fiches CPS, carnets de santé, cartes conseils, registres, et imprimés pour permettre l'intégration effective des AEN. Par ailleurs, il sera développé et mis sur pied un programme d'accompagnement des familles des enfants mal nourris qui fréquentent les structures en vue d'assurer la sécurité alimentaire des ménages concernés, grâce à un encadrement dans les activités agricoles et de pêche (transformation de l'arachide, du poisson en farine) et autres activités génératrices de revenus.

Résultat attendu N°42: Les capacités du personnel de santé sur les aspects nutritionnels sont renforcées

Actuellement, le Ministère de la Santé Publique vulgarise deux nouvelles stratégies : les AEN et le PCCMA pour mettre un terme à la détérioration de la situation nutritionnelle en RDC. Cette vulgarisation commence par la formation des acteurs de terrain. Dans le cadre du PNSA, il faudra intensifier les formations surtout dans les zones ciblées.

Actions à réaliser

42.1 : Elaborer et vulgariser le manuel de nutrition

42.2 : Organiser des ateliers de formation du personnel de santé des zones ciblées sur les AEN et PCCMA

42.3 : Organiser des ateliers de formation des relais communautaires sur les AEN et PCCMA

42.4 : Appuyer le suivi et la supervision des activités AEN et PCCMA mises en œuvre

Mise en œuvre

Il s'agit d'organiser des ateliers de formation en cascade dans les zones de santé là où les AEN ou le PCCMA ne sont pas encore intégrés. Le niveau central va former les équipes des provinces ciblées, ensuite ces derniers formeront les équipes cadres des zones de santé. Ce sont ces cadres des zones de santé qui seront appelés à intégrer les AEN et le PCCMA dans les structures des soins en formant à leur tour, les agents de santé des centres de santé ainsi que les relais communautaires.

Dans les zones de santé où il y a déjà l'intégration de ces paquets technologiques sur la nutrition, il faudra consolider les formations reçues par des recyclages à tous les niveaux.

Enfin, un accent particulier sera accordé au suivi et à la supervision des activités entreprises.

COMPOSANTE 5.3

Approvisionnement en eau potable et hygiène environnementale

L'accès à l'eau et l'hygiène sont des déterminants importants de l'état nutritionnel. L'analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité a montré que plus des 2/3 d'enfants malnutris boivent de l'eau impropre à la consommation ; ce qui constitue une source potentielle de maladies diarrhéiques. Pour améliorer l'accès à l'eau et l'hygiène, le PNSA va promouvoir l'accès à une eau de qualité et l'hygiène dans les zones où l'insécurité alimentaire est avérée.

Résultat attendu N°43: La desserte en eau potable est améliorée

Dans les zones en insécurité alimentaire avérée où l'eau potable n'existe pas, des activités de construction des sources d'eau seront développées et des comités de gestion d'eau constitués autour de ces points d'eau.

Actions à réaliser

- 43.1 :** Réhabiliter ou créer des points d'eau et sources d'eau potable
- 43.2 :** Appuyer l'organisation et l'installation de comités locaux de gestion des points d'eau
- 43.3 :** Elaborer et éditer des fiches techniques et de modules de formation sur les techniques de gestion et entretien des points d'eau et d'assainissement de l'environnement
- 43.4 :** Appuyer la formation des membres des comités locaux de gestion des points d'eau aux techniques de gestion et d'entretien des points d'eau et d'assainissement de l'environnement
- 43.5 :** Identifier et vulgariser une technologie simple de purification de l'eau (par exemple les graines de Moringa)

Mise en œuvre

Dans les zones d'intervention prioritaire, un inventaire des sites présentant des problèmes d'accès à l'eau sera réalisé au préalable. Ensuite, le programme prendra en charge dans un premier temps, l'aménagement de 6 675 sources, 5 340 puits avec pompe manuelle et 25 adductions gravitaires-réseau 3 km pour l'alimentation en eau potable. Pour chaque source ou point d'eau aménagé, un comité de gestion d'eau sera constitué. Ces interventions seront réalisées avec la collaboration des services techniques des Ministères de la Santé Publique et du Développement rural.

Résultat attendu N°44: L'hygiène et l'assainissement de l'environnement sont améliorés

Pour garantir la sécurité sanitaire des aliments, il faudra assainir l'environnement dans lequel la population évolue. Dans le cadre du PNSA, on organisera des campagnes de sensibilisation de la population sur l'hygiène alimentaire et environnementale.

Actions à réaliser

- 44.1 :** Elaborer les supports IEC pour l'hygiène alimentaire, l'eau et l'assainissement du milieu
- 44.2 :** Renforcer les capacités d'intervention des ONG en IEC pour l'hygiène alimentaire, l'eau et l'assainissement du milieu

Mise en œuvre

Le Programme élaborera un protocole d'enquête sur la salubrité des aliments et ensuite appuiera des enquêtes nécessaires dans les zones ciblées. Les résultats des enquêtes aideront à produire du matériel didactique en vue des campagnes de sensibilisation.

SOUS-PROGRAMME 6

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

COMPOSANTE 6.1

Renforcement des capacités des producteurs agroalimentaires

Contexte et justification

La République Démocratique du Congo, pays en situation de post conflit et en quête d'un nouvel élan, s'est fixé comme objectif d'améliorer les conditions de vies des populations à l'horizon 2015 dans le cadre des objectifs fixés par le Sommet Mondial de l'Alimentation et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en particulier l'objectif N°1 en matière de lutte contre la pauvreté et la malnutrition. L'atteinte de cet objectif exige, des structures publiques efficaces et efficaces marquées par une Administration publique apte à livrer les biens et services de qualité, un secteur privé productif, et une société civile dynamique. Elle exige aussi par ailleurs de la part du Gouvernement des politiques et stratégies appropriées et saines capables de favoriser une modernisation du monde rural, une meilleure organisation et une professionnalisation des acteurs de la production agricole ; il s'avère dès lors nécessaire de mener des actions coordonnées de renforcement des capacités dans le cadre d'un programme national impliquant les secteurs public, privé et la société civile au niveau central, provincial et décentralisé.

Résultat attendu N°45 : L'environnement économique est rendu favorable aux producteurs agro-alimentaires

Actions à réaliser

45.1 : Assister les producteurs agro-alimentaires pour la réalisation des études de faisabilité des unités de transformation et dans la prise de décisions.

45.2 : Promouvoir un partenariat en vue de soutenir de façon efficiente les producteurs agro-alimentaires à travers l'organisation d'un atelier annuel regroupant les investisseurs et les responsables des Petites et Moyennes Entreprises agro-alimentaires (5 responsables par province)

Résultat attendu N°46 : Un mécanisme efficient de soutien aux producteurs agro-alimentaires est mis en place et est opérationnel

Actions à réaliser

46.1 : Appuyer la collecte systématique et l'analyse des informations économiques pour les mettre à la disposition des éventuels investisseurs, à travers une étude diagnostique, puis organiser un atelier national de restitution des résultats de l'étude regroupant 5 participants par provinces

46.2 : Suivre l'application effective de la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires, et des dispositions en matière de libre circulation des capitaux, des biens et services et des personnes

46.3 : Mettre en place une politique d'incitation de l'Etat (réduction voire suppression de certaines taxations, suppression de taxation sur certains équipements agricoles et agro-industriels, mise en place de guichet unique, etc.)

46.4 : Mettre en place un mécanisme approprié de facilitation de l'accès au crédit pour les opérateurs du secteur des petites et moyennes unités de transformation

Résultat attendu N°47: La capacité d'amélioration de la qualité des produits agro-alimentaires est renforcée

47.1 : Assister les producteurs agro-alimentaires dans le contrôle de la qualité et l'assurance qualité ainsi que dans la recherche de technologies performantes pour assurer une meilleure conservation des produits alimentaires, à travers une séance annuelle de formation au niveau national regroupant 5 opérateurs par province

47.2 : Appuyer la formation des producteurs agro-alimentaires à l'identification des meilleures technologies de transformation dans la région, à la gestion des unités de transformation et à la prospection du marché (maîtrise de la demande et de son évolution). Un atelier national regroupant les opérateurs (5 par province) sera organisé à cette fin.

COMPOSANTE 6.2

Renforcement des capacités d'appui conseil

Contexte et justification

Le caractère multisectoriel et transversal du programme indique qu'un grand nombre d'acteurs sur l'ensemble du territoire national sera impliqué. Ce qui nécessitera des besoins importants en orientation politique, en coordination et en recherche de synergie ainsi que la nécessité de définir clairement les rôles respectifs des différents acteurs concernés

Résultat attendu N°48: Les capacités d'appui conseil des structures publiques et privées sont renforcées

Actions à réaliser

48.1 : Recenser et catégoriser les ONG et les autres acteurs du développement intervenant en milieu rural

48.2 : Elaborer un répertoire provincial et national des structures publiques et privées d'Appui Conseil.

48.3 : Elaborer des référentiels techniques et des guides de procédures techniques et de gestion au profit des agents d'Appui Conseil

48.4 : Former les animateurs des structures d'Appui Conseil

- 48.5 :** Réhabiliter les locaux et les bâtiments et infrastructures des structures d'Appui Conseil au niveau national et provincial.
- 48.6 :** Equiper les structures en moyens de déplacement et de fonctionnement pour un service performant auprès des producteurs et de leurs associations
- 48.7 :** Etablir un cadre de concertation pour aider au suivi des activités des ONG et autres acteurs du développement par thèmes d'intervention et par aire géographique (installer une base de données à tous les niveaux)

Résultat attendu N°49: Les capacités des Producteurs, des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Petites et Moyennes Entreprises Agricoles (PMEA) sont renforcées

Actions à réaliser

- 49.1 :** Réaliser une étude sur la typologie des acteurs de différentes filières participant à la sécurité alimentaire
- 49.2 :** Identifier les besoins en renforcement des capacités
- 49.3 :** Appuyer la formation et le perfectionnement des membres des structures de gestion des OPA, des PME et PMEA sur la base des besoins identifiés
- 49.4 :** Appuyer le fonctionnement de cadres de concertation et de réseaux des acteurs des filières participant à la sécurité alimentaire

Mise en œuvre

La mise en œuvre de cette composante reposera sur une synergie et un partenariat dynamique avec tous les projets environnants

La relation forte entre les services de recherche, de vulgarisation et les producteurs permet, en plus de la formation des bénéficiaires, la prise en compte de la demande dans l'orientation de la recherche et du savoir-faire local.

COMPOSANTE 6.3

Renforcement des capacités du Ministère de l'Agriculture (MA)

Contexte et justification

La *recherche agricole* est menée principalement par l'INERA, qui dispose de cinq stations et de quatre centres de recherche implantés dans les grands ensembles agro écologiques du pays. Les missions dévolues à l'INERA dans le cadre des productions végétales sont : (i) l'amélioration variétale ;(ii) la production des semences de base (GO), (iii) la production des semences de pré base (GI-G3), (iv) la production et la commercialisation des semences certifiées (G4), (v) la conduite des essais variétaux, des essais multi-locaux et élaboration des fiches techniques.

Les activités en cours portent essentiellement sur l'amélioration des cultures de grande consommation (manioc, maïs, riz, légumineuses à graines et bananier).

L'**encadrement des producteurs agricoles** est du ressort de tous les services techniques du Ministère de l'Agriculture (Projets et programmes, Inspections provinciales, Services nationaux, Centres agricoles etc.) et des associations et ONG du secteur agricole. Cet encadrement consiste : (i) en un renforcement des capacités des producteurs ; (ii) en la promotion d'une agriculture durable ; (iii) en l'amélioration de l'accès des exploitants agricoles aux services financiers ; (iv) en l'amélioration de l'accès des exploitants à l'information agricole et (v) en la sécurisation des terres agricoles.

La R.D Congo et la Belgique ont fait de l'agriculture congolaise, une des priorités pour le Programme Indicatif de Coopération (PIC) signé lors de la commission mixte, tenue à Kinshasa du 05 au 08 mars 2008. Parmi les actions prévues par les deux parties, l'appui à la mise en œuvre du plan de restructuration des services centraux et régionaux du Ministère de l'Agriculture, figure en bonne place. Le personnel actuel se répartit comme suit : catégorie Ingénieurs Agronomes Ao (1 666 agents) ; catégorie Ingénieurs Agronomes et Vétérinaires A2-A3 (7 560 agents) ; catégorie Médecins vétérinaires (650 agents).

La réforme des structures centrales et provinciales du Ministère de l'Agriculture est un processus de longue durée. Le projet d'appui à la mise en œuvre du Plan de Restructuration des services centraux et provinciaux du Ministère de l'Agriculture a été lancé le 1^{er} avril 2008. La mise en œuvre est progressive.

Il est connu que le secteur agricole a souffert de l'insuffisance des moyens que ce soit en termes de crédits ou d'intrants, de l'agonie de l'Etat, tant au niveau central que régional, avec comme corollaire un délabrement général du tissu économique et une détérioration des services agricoles. La diminution de la main-d'œuvre agricole, le problème de l'accès aux marchés et aux voies d'évacuation des produits, associés à l'inefficacité de la vulgarisation agricole ont accentué la dégradation de la situation.

Pour retourner cette situation, le programme dont l'objectif est d'engendrer une amélioration de la productivité est construit autour de certains axes dont :

- La planification nationale de la relance agricole, basée sur la décentralisation des services agricoles et le renforcement de la capacité institutionnelle aux niveaux central et provincial.
- Le recentrage de l'Etat sur ses fonctions régaliennes de planification et de contrôle, en incluant l'encadrement et la vulgarisation en partenariat avec les privés et la société civile au sens large.

Résultat attendu N°50: Les capacités des structures d'analyse, de suivi/évaluation et de coordination du Ministère de l'Agriculture sont renforcées

Actions à réaliser

50.1 : Appuyer la poursuite du plan de restructuration des services du Ministère de l'Agriculture

50.2 : Appuyer la formation et le perfectionnement de Cadres supérieurs et Techniciens supérieurs chargés de la programmation, de l'analyse, du suivi/évaluation et de la coordination des activités au niveau central et provincial

50.3 : Appuyer le renforcement en équipements techniques, en moyens de déplacement et le fonctionnement des services chargés de la programmation, de l'analyse du suivi/évaluation et de la coordination des activités au niveau central et provincial

Mise en œuvre

La mise en œuvre de cette composante va privilégier trois types d'activités de renforcement des capacités. Le premier type regroupe les activités de formation de courte ou de longue durée ainsi que les voyages d'études au profit des agents et fonctionnaires du secteur public. Le deuxième type concerne la mise à disposition d'équipements. Le troisième type identifie l'appui en consultance et expertise locale ou externe de courte et longue durée, la réalisation de différentes études en rapport avec les réformes en faveur des institutions du secteur public, secteur privé et de la société civile.

La mise en œuvre tiendra compte également du processus déjà entamé de la restructuration des services du Ministère de l'Agriculture par la Coopération Technique Belge. La performance des producteurs et de leurs associations ainsi que la mise en œuvre harmonieuse du PNSA permettant d'atteindre pleinement les objectifs fixés ne peuvent être obtenues sans un dispositif de recherche adapté et une vulgarisation active, agissant en interaction et basés sur la participation de l'ensemble des acteurs.

Une relation forte entre les services de recherche, de vulgarisation et les producteurs permet, en plus de la formation des agents des structures d'encadrement et des producteurs, la prise en compte de la demande dans l'orientation de la recherche et du savoir-faire local.

Résultat attendu N°51: Les capacités des structures de contrôle et d'inspection sont renforcées

Actions à réaliser

51.1 : Appuyer la formation et le perfectionnement de Cadres supérieurs et Techniciens supérieurs chargés du contrôle et de l'inspection au niveau central et provincial

51.2 : Appuyer le renforcement en équipements techniques et moyens de déplacement et le fonctionnement des structures de contrôle et d'inspection au niveau central et provincial

Résultat attendu N°52: Les capacités des structures de la recherche agricole et de la vulgarisation sont renforcées

Actions à réaliser

52.1 : Organiser le recyclage périodique des cadres et techniciens de la recherche et de la vulgarisation

52.2 : Réhabiliter et/ou équiper les structures de recherche et de vulgarisation au niveau central et provincial

52.3 : Appuyer le renforcement en équipements techniques et moyens de déplacement et le fonctionnement des structures de recherche et de vulgarisation au niveau central et provincial

COMPOSANTE 6.4

Mesures d'accompagnement du PNSA

Il s'agira de créer un environnement propice à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations. Pour cela, des mesures d'accompagnement sont envisagées pour permettre un meilleur accès des producteurs aux services financiers, pour rendre opérationnel un système de suivi et de stabilisation des prix et pour renforcer les capacités en alphabétisation des ruraux.

Résultat attendu N°53: L'accès des producteurs aux services financiers est amélioré

Contexte et Justification

Le secteur congolais de la micro finance, bien qu'embryonnaire et renaissant, offre des produits financiers et non financiers (épargne, crédit, transfert d'argent, assistance conseil, etc) aux agents économiques et aux ménages vulnérables exclus du système bancaire classique et ce, en vue de leur permettre de réaliser des activités génératrices de revenus indispensables pour réduire leur vulnérabilité.

Les développements récents du secteur font apparaître malheureusement une offre limitée face à une forte demande.

Les populations les plus vulnérables situées en milieu rural et périurbain ne sont pas desservies par l'offre de micro finance existante.

Les institutions de micro finance (IMF) internationales très professionnelles, sont déployées essentiellement dans la capitale et dans quelques chefs lieux des provinces. Les IMF locales connaissent des problèmes de gestion (sous capitalisation ou faible dotation en fonds propres). Par ailleurs, bon nombre des IMF évoluent dans l'informel et échappent à la supervision et au contrôle de la Banque Centrale ; cela constitue une menace pour la protection de l'épargne des membres en cas de mauvaise gestion.

En ce qui concerne particulièrement l'impact des activités financées par les IMF, il convient de relever que la part des prêts agricoles dans le portefeuille des prêts reste très faible malgré le fait que la majorité de la population reste dépendante du secteur agricole qui lui assure l'emploi et le revenu. Généralement, les financements des IMF sont à court terme et prioritairement dirigés vers les activités urbaines et particulièrement le petit commerce. Au niveau rural, la couverture des activités agricoles est quasi nulle. C'est pourquoi il est toujours difficile d'amorcer une augmentation substantielle de la production agricole sans promouvoir la micro finance et améliorer son accès aux producteurs agricoles.

Actions à réaliser

53.1 : Former les producteurs et leurs organisations aux techniques d'évaluation des besoins et d'élaboration des demandes de financement

53.2 : Renforcer les capacités des acteurs de la micro finance

53.3 : Mettre en place un système flexible et durable de financement du secteur agricole doté d'un mécanisme approprié de recouvrement des prêts contractés

53.4 : Mettre en place un fonds d'appui aux initiatives locales innovantes visant l'amélioration de la sécurité alimentaire

53.5 : Mettre en place un mécanisme facilitant l'accès des professionnels agricoles aux services financiers offerts par les IMF

Mise en œuvre :

Le PNSA ne va pas mettre en place un dispositif de micro crédit, mais un mécanisme qui facilite l'accès des producteurs agricoles aux services financiers offerts par les IMF en :

- Favorisant l'ouverture par les groupes et les individus des comptes auprès des IMF ;
- Encourageant la sécurisation de l'épargne des groupes et des individus auprès des IMF ;
- Mettant en place au sein de ces IMF des fonds de soutien, notamment des lignes de crédit ou des fonds de garantie

La population devra se regrouper en associations ou groupements où elle pourra bénéficier des formations sur les évaluations des besoins qui regroupent les actions suivantes (l'élaboration des projets bancables, les procédures d'accès au crédit et la facilitation du recouvrement).

Plusieurs activités seront réalisées par des prestataires privés selon la procédure d'appel à candidature.

Les bénéficiaires sont les administrations centrales et provinciales du Ministère de l'Agriculture et plus généralement les producteurs, les ONG et le secteur privé

Résultat attendu N°54: Un système de suivi et de stabilisation des prix est opérationnel

Actions à réaliser

54.1 : Réaliser une étude sur la mise en place d'un système de suivi et de stabilisation des prix

54.2 : Mettre en place un mécanisme de suivi et d'encadrement des prix

Résultat attendu N°55: Les capacités en alphabétisation des ruraux sont renforcées

Actions à réaliser

55.1 : Construire, réhabiliter et équiper les centres de formation et de lecture selon les besoins

55.2 : Produire les supports pédagogiques appropriés

55.3 : Organiser et évaluer les cours d'alphabétisation et de post-alphabétisation

Résultat attendu N°56: L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) par les différents acteurs est appuyée

L'utilisation des outils de communication part du principe que le développement en général, et le développement rural en particulier, supposent une participation active et consciente de ceux qui doivent en bénéficier

En effet, le développement ne peut se réaliser, et se comprendre sans un changement de mentalités et de comportements de la population concernée. Par rapport au monde rural, la communication devient un impératif, en raison des comportements, aptitudes et pratiques des paysans, souvent enclins aux traditions et au conservatisme. Elle induit chez les populations un changement d'attitude à l'égard du progrès, tout en garantissant la promotion de leur savoir-être et savoir-faire.

Il s'agit donc d'utiliser de façon systématique et organisée les nouvelles technologies de l'information et de la communication, au moyen d'outils de communication que sont : la radio, la télévision, les journaux, les affiches et les relations interpersonnelles.

Action à réaliser

56.1 : Organiser des séances de recyclage des acteurs de la production agricole sur l'utilisation des NTIC pour améliorer la diffusion des informations sur la sécurité alimentaire

COMPOSANTE 6.5

Mise en œuvre du PNSA et arrangements institutionnels

Contexte et justification

Le PNSA sera réalisé sur une durée de dix (10) ans, allant de 2012 à 2021 selon une approche programmée articulée en deux (02) phases de cinq (05) ans chacune. La première phase, allant de 2012 à 2016, sera consacrée aux interventions prioritaires orientées sur trois grands axes majeurs, à savoir :

- Amélioration de la productivité et développement des productions
- Amélioration de l'état nutritionnel de la population et suivi/gestion de la vulnérabilité
- Renforcement institutionnel

La mise en œuvre du programme se fera au niveau provincial et sera basée sur les principes de subsidiarité et de « faire faire ». Etant donné la dimension multisectorielle et transversale du programme, toutes les compétences locales au niveau des territoires et des districts doivent être mises en contribution à savoir : les pouvoirs publics, les entités décentralisées, les organisations des producteurs, le secteur privé, la société civile, les ONGs.

Cette option est dictée par le caractère multidimensionnel de la sécurité alimentaire et la nécessité de prendre en compte les différentes initiatives mises en œuvre dans le contexte de la sécurité alimentaire. Il sera ainsi développé des synergies en vue de maximiser l'impact des différentes actions entreprises par différents intervenants ; Ce qui nécessitera des besoins importants en orientation politique, en coordination et en recherche de synergie ainsi que la nécessité de définir clairement les rôles respectifs des différents acteurs concernés.

Le PNSA dans sa mise en œuvre devra se doter de structures de pilotage/orientation et de coordination/gestion (tant au niveau National que Provincial), capables de favoriser la synergie effective entre toutes les actions menées en faveur de la sécurité alimentaire par les services publics (ministères et projets), les ONG et les acteurs privés et d'éviter le double emploi sur le terrain. Il s'agira :

- Au niveau National, du Comité Interministériel de Pilotage et d'Orientation du PNSA, et de l'Unité Technique de Gestion et de Coordination du PNSA)
Le comité interministériel de pilotage et d'orientation sera composé des Secrétaires Généraux des Ministères concernés par la sécurité alimentaire, des Représentants des ONG, des Producteurs et du secteur privé.
L'unité technique de gestion et de coordination du PNSA sera placée sous la responsabilité d'un haut cadre technique nommé par le Ministère de l'Agriculture après sélection dans le cadre d'un appel national à candidatures. Dans le souci de renforcer cette unité technique de gestion et de coordination, on procédera à la désignation d'un cadre technique qui représentera en même temps le point focal du PNSA dans chaque Ministère sectoriel impliqué dans la sécurité alimentaire. Cette unité technique de gestion et de coordination du programme inclura un dispositif interne de suivi et évaluation des actions.
- Au niveau Provincial, de mettre en place une cellule technique provinciale de la sécurité alimentaire placée sous l'autorité du Gouverneur de la Province et constituée de cadres techniques à l'image de l'unité technique de gestion et de coordination du programme.

Enfin, un manuel de procédures de mise en œuvre du PNSA sera élaboré. Il précisera notamment la composition, les dispositions opérationnelles et les rôles respectifs du Comité interministériel de pilotage et d'orientation, de l'unité technique de gestion et de coordination et de la cellule technique provinciale de la sécurité alimentaire dans le respect des principes de la décentralisation.

Résultat attendu N°57: Les structures de coordination et de gestion sont opérationnelles

Actions à réaliser

- 57.1 : Mettre en place et rendre opérationnel le comité interministériel de pilotage et d'orientation du programme
- 57.2 : Mettre en place et rendre opérationnel l'unité technique de gestion et de coordination du programme
- 57.3 : Appuyer le fonctionnement des cellules techniques provinciales
- 57.4 : Elaborer les manuels de procédures

Résultat attendu N°58: Un dispositif de suivi et évaluation est mis en place

Actions à réaliser

- 58.1 : Mettre en place un dispositif interne de suivi et évaluation
- 58.2 : Renforcer les capacités du dispositif interne de suivi et évaluation
- 58.3 : Elaborer un manuel de Suivi et évaluation du programme
- 58.4 : Assurer un suivi de la mise en œuvre et la production régulière des rapports d'activités du programme (rapports d'avancement périodiques, programme de travail et budgets annuels)

58.5 : Réaliser une étude socioéconomique de référence, des enquêtes, des études thématiques, une étude d'impact environnemental au démarrage et à l'achèvement du PNSA.

Résultat attendu N°59: Le Partenariat et la Coopération avec les pays du Sud sont promus

La coopération Sud-Sud est une initiative qui a été lancée par la FAO en 1998, dans le cadre du programme spécial pour la sécurité alimentaire. Il permet aux pays bénéficiaires de profiter de l'expérience et des connaissances de pays en développement plus avancés en matière de production vivrière. Les techniciens qui seront mis à la disposition du pays hôte, devront travailler en rapport direct avec les agriculteurs dans les collectivités rurales visées.

Actions à réaliser

59.1 : Instaurer un partenariat avec les autres projets environnant

59.2 : Stimuler la coopération Sud-Sud

Mise en œuvre du PNSA:

Un dispositif interne de suivi et évaluation (S&E) sera mis en place afin de s'assurer de la gestion efficace du programme. Le Cadre Logique, qui constitue l'outil de planification, de suivi et d'évaluation des actions devra être revu dès la première année de mise en œuvre du Programme pour mieux détailler les actions et les différentes activités qui en découlent. Au cours de cette revue, on s'assurera de la pertinence des indicateurs initialement définis afin de les modifier le cas échéant. De même, l'approche Genre et Développement doit être constamment au centre des préoccupations lors de la mise en œuvre du PNSA. Des exercices participatifs devraient être organisés dans le cadre d'une analyse et de la prise en compte des besoins et des priorités des femmes et des hommes dans l'agriculture en général et dans la sécurité alimentaire des communautés en particulier.

La recherche de synergies et de partenariats avec d'autres projets/bailleurs de fonds sera systématiquement soutenue à travers une bonne coordination des interventions. Les structures déconcentrées des différents ministères sectoriels impliqués seront mises à contribution pour l'exécution des activités relevant de leurs compétences et bénéficieront des moyens complémentaires de la part du programme. A cet égard des protocoles d'accord seront établis et des ONGs qualifiées seront sollicitées par le PNSA pour la réalisation de certaines activités de leur compétence.

S'agissant plus spécifiquement de la coopération sud-sud, l'on ne devra recourir qu'à une expertise pour laquelle le pays ne dispose pas de compétences locales.

La coopération Sud-Sud sera introduite par étape et tiendra compte des avancées significatives enregistrées dans les autres pays de la région.

Les appuis seront fournis en fonction de l'évolution du financement du PNSA (c'est-à-dire en fonction des financements acquis et de ceux qui doivent être recherchés) pour réaliser les actions programmées. Les experts techniques devront justifier d'une grande expérience pratique et être capable d'assurer la formation des homologues nationaux et des producteurs. Enfin, le profil des experts et techniciens retenus sera annexé au document d'Accord Tripartite.

V. COUTS ESTIMATIFS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME.

V.1. Coût du programme

Le coût total du programme est estimé à environ **945 435 336 dollars US** (imprévus physiques et financiers compris) répartis entre les 6 sous-programmes, 21 composantes et 59 résultats attendus. La contribution du Gouvernement est fixée à **10%** , soit **94 543 534 USD**, tandis celles des bénéficiaires et des bailleurs de fonds au titre de gap à rechercher sous forme des dons et prêts concessionnels, représentent respectivement **5%** , soit **47 271 767 USD** et **85%** , soit **803 620 035 USD**.

Par ailleurs, l'impact financier annuel global du Programme qui est estimé à 189 087 067 \$US, est désagréé de la manière ci-dessous :

- Bénéficiaires : 9 454 353 \$US;
- Gouvernement : 18 908 707 \$US;
- Bailleurs : 160 724 007 \$US.

En outre, les programmes d'investissements prioritaires leviers, intégrateurs et déclencheurs de la garantie minimum de sécurité alimentaire projetée pour la période sont évalués à 380 389 620 \$US dont 56 429 843 de financement interne et 323 959 777 \$US de financement externe.

V.2. Financement du programme

Le coût du PNSA dont le financement est étalé sur cinq ans, dépasse de loin la part annuelle des prévisions et d'exécution des crédits budgétaires généralement modiques alloués à l'agriculture (environ 2%).

En effet, compte tenu de la recrudescence de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté dans le pays, le PNSA constitue une priorité devant laquelle le Gouvernement devra mobiliser des fonds nécessaires pour sa mise en œuvre afin de prétendre atteindre d'ici à l'horizon 2015 les Objectifs du Millénaire pour le Développement en rapport avec la faim et la réduction de la pauvreté.

Dans ce cadre, il sied de relever cependant, quelques contraintes majeures qui expliquent les tendances récentes de faibles enveloppes budgétaires sectorielles en général et celles allouées au secteur agricole en particulier. Il s'agit de :

- la faible mobilisation des ressources internes et externes liée, notamment à la mauvaise gouvernance et exacerbée par les effets de la crise financière internationale;
- la rigidité de la capacité d'absorption des ressources extérieures, entraînant un faible taux d'exécution physique et financière des projets et programmes financés par les partenaires au développement;
- la persistance des rigidités structurelles dont notamment, la lenteur dans la mise en œuvre des réformes ou des privatisations qui limitent la mobilisation optimale des ressources tant internes qu'externes, de même que la

productivité et la compétitivité des entreprises (coût élevé des facteurs de production);

- l'imprévisibilité de l'aide publique au développement ;
- les flux dérisoires des investissements directs étrangers au regard du mauvais climat des affaires, des opportunités insuffisantes de profit, d'un environnement macroéconomique et politique instable ;
- le manque de volonté politique, etc.

A la lumière de ces contraintes encore pendantes, il est retenu en ce qui concerne la contribution du Gouvernement, un taux de l'ordre de 10% comme engagement minimal pour les cinq premières années du programme en tenant compte toutefois des forces et opportunités ci-après :

- les perspectives favorables basées sur les hypothèses optimistes du cadrage macroéconomique et budgétaire à moyen terme : 2011-2015 qui prévoit un taux de croissance du PIB vers deux chiffres, ainsi qu'une allocation efficiente des ressources publiques basée, désormais, sur les programmes d'actions prioritaires et la gestion axée sur les résultats (PAP/CDMT ou budgets -programmes) ;
- le respect des engagements internationaux dont l'engagement de MAPUTO (2003) échu en 2008, recommandant aux Etats de consacrer à leurs secteurs agricole et rural au moins 10% des ressources budgétaires ;
- le respect des principes de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide à savoir : l'alignement, l'appropriation, l'harmonisation des interventions, la responsabilité mutuelle des acteurs et l'obligation de résultats ;
- la disponibilité des ressources additionnelles provenant des différents allègements de la dette extérieure ;
- la revue des contributions de quelques Gouvernements Africains dans leurs PNSA respectifs (Benin, Burundi, Congo-Brazzaville, Tchad, etc.) qui indique des taux moyens oscillant entre 15 et 50%, ainsi que des programmes de relance agricole en cours d'exécution comme PRAPE, PRAPO où la contribution du Gouvernement de la RDC est fixée à 13 %.
- la rupture avec le statu quo, soit la logique des urgences pour une migration vers la logique de développement durable, qui appelle donc une nouvelle gouvernance du secteur agricole (plus de 80% de la population active employée vivant dans l'extrême pauvreté avec moins d'un dollar par jour).

Vu l'ampleur du défi à relever et son importance pour l'avenir du pays, le financement du PNSA constitue une urgence, devant laquelle le Gouvernement est appelé à se mobiliser pour rendre disponible les fonds nécessaires à sa réalisation.

VI. COMMUNICATION, INFORMATION ET SUIVI ET EVALUATION DU PNSA

6.1- Production des rapports et exécution de différentes revues du programme

Rapports et revues

L'unité technique de gestion et de coordination du PNSA aura à produire des rapports semestriels et un rapport annuel sur les activités et l'exécution du budget et du programme. Le

responsable de cette unité technique aura la responsabilité de préparer et de soumettre les différents rapports nécessaires pour le suivi et l'évaluation du programme : un rapport de démarrage du projet trois mois après l'atelier de lancement, les rapports semestriels, les rapports de suivi-évaluation, le rapport de revue à mi-parcours et enfin le rapport d'achèvement.

Rapports d'avancement

Ces rapports produits sur base semestrielle et annuelle feront le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités prévues dans les plans annuels de travail. Ils donneront également une idée sur les obstacles rencontrés et les solutions préconisées.

Audits annuels

Les comptes ouverts pour la gestion des ressources mobilisées en faveur du PNSA seront audités chaque année par un auditeur extérieur dont le rapport sera soumis aux différents organes d'orientation et de coordination du Programme ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers du PNSA.

Revue à mi-parcours

Il est prévu une évaluation du projet à mi-parcours afin de vérifier la pertinence des stratégies et actions entreprises au cours des deux premières années, tirer les leçons et proposer des correctifs éventuellement nécessaires. Ainsi, au milieu de la troisième année après le début de la première phase de cinq ans, un rapport technique sur les résultats obtenus à mi-parcours sera produit en préparation d'une mission multipartite de revue à mi-parcours. Ce rapport sera basé sur les informations recueillies dans le cadre du système de suivi évaluation. La mission conjointe de revue impliquera le Gouvernement et les différents partenaires techniques et financiers ayant contribué significativement à la mise en œuvre du PNSA. Indépendamment de la revue à mi-parcours, des revues techniques peuvent être entreprises chaque fois que nécessaire.

Rapport d'achèvement et évaluation finale

Une évaluation de fin de programme (année 5), permettra d'analyser et de tirer les enseignements sur les actions menées et les résultats obtenus. Cet exercice permettra alors de proposer aux acteurs organisés des différentes filières, les orientations et les actions à entreprendre pour consolider et développer les acquis du programme. L'évaluation des résultats et des impacts préliminaires du programme sera effectuée par une équipe d'experts indépendants et le rapport sera soumis au Gouvernement et aux différents partenaires techniques et financiers du programme ainsi qu'aux bénéficiaires.

6.2 Suivi et évaluation

Processus de suivi-évaluation

Les différents sous-programmes à mettre en œuvre dans le cadre du PNSA feront l'objet d'un suivi évaluation ayant pour objet de suivre l'exécution de toutes les activités, d'évaluer la participation des différents acteurs sur le terrain et d'estimer l'impact des projets, en particulier

sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et le niveau de pauvreté aussi bien dans les zones d'intervention que dans l'ensemble du pays.

L'objectif majeur du système de suivi et évaluation est de générer des informations fiables sur la mise en œuvre du programme et l'impact des technologies démontrées sur la sécurité alimentaire des bénéficiaires, la conservation des ressources naturelles, et l'équité des genres. Par conséquent, le suivi doit concerner à la fois l'évaluation quantitative et qualitative des activités et la performance de la structure de gestion. A cet égard les réactions des bénéficiaires et les observations au champ sont des outils importants dans l'analyse. Aussi, dans le but de guider l'évaluation, des enquêtes sont nécessaires pour établir la situation de départ qui précède la mise en œuvre du programme.

Le suivi concernera les aspects suivants :

- **Activités réalisées dans le cadre des sous-programmes, composantes et résultats/volets qui les constituent.** Il s'agit de connaître l'état de réalisation des différentes activités au niveau physique et financier. Ce travail devra être mené en collaboration avec tous les acteurs participant aux projets.
- **Impacts des projets.** Ce travail nécessitera la réalisation d'une étude de base de la zone d'intervention afin de connaître la situation de référence avant le démarrage des projets. Les données concernant les indicateurs retenus seront relevés, afin d'évaluer l'impact des projets. Ce travail devra prendre particulièrement en compte l'évolution de la pauvreté.
- **Suivi participatif (participation des bénéficiaires).** Il s'agit d'associer les différents acteurs afin de connaître la perception des populations participant aux projets sur les différentes activités entreprises. Ce travail pourra être mené par le dispositif interne de suivi-évaluation. Il faudra s'assurer que ce dispositif interne englobe en son sein les représentants des services publics, des associations des producteurs et de la société civile.

Indicateurs clés de suivi

Outre l'enquête pour la détermination de la situation de référence, il convient également de s'entendre sur les indicateurs à utiliser pour le suivi et l'évaluation des impacts reliés aux objectifs du programme et de ses composantes. Quelques-uns de ces indicateurs, suivants les grands domaines d'intervention identifiés, sont indiqués ci-après :

Intensification agricole

- Le taux de croissance de la production agricole par an (%) ; le taux de croissance de la production vivrière par an (%) ; le taux d'accroissement moyen des rendements des principales cultures ; la quantité d'engrais utilisée par hectare ; la quantité de pesticides utilisée par hectare de terres cultivée ; le prix des intrants agricoles sur les marchés agricoles ; le nombre d'infrastructures réalisées (le nombre d'ouvrages hydrauliques réhabilités ; le pourcentage d'ouvrages hydrauliques fonctionnels ; la proportion des terres irriguées sous cultures vivrières ; les superficies annuelles de périmètres hydro agricoles réhabilités ; les superficies annuelles de nouveaux périmètres hydro agricoles aménagés ; le taux d'augmentation des paysans équipés en matériels agricoles).

Diversification agricole

- Le taux de croissance de la production animale par an (%) ; le taux de croissance de la production halieutique par an (%) ; le nombre de pêcheries aménagées ; la quantité totale de produits halieutiques commercialisés sur les marchés nationaux (tonnes) ; le nombre de filières agricoles organisées et fonctionnelles ; les effectifs d'animaux présentés sur les marchés à bétail ; le nombre d'animaux présentés par espèce sur les marchés à bétail.

Agriculture urbaine et périurbaine

- Le nombre de périmètres maraîchers aménagés ; le nombre de centres avicoles modernes ou d'élevage non conventionnel créés ; le nombre de centres d'alevinage ou d'étangs piscicoles créés ; la part des productions de l'horticulture urbaine et périurbaine dans le disponible vivrier ; le taux d'approvisionnement des marchés en produits de l'horticulture urbaine et périurbaine.

Valorisation agricole

- Le taux de réduction des pertes sur récoltes ; le nombre de Kilomètres d'infrastructures de désenclavement réhabilitées ou construites ; le nombre d'infrastructures de commercialisation, de conditionnement, de conservation et de transformation des produits agricoles ; le nombre d'infrastructures fonctionnelles de commercialisation, de conditionnement, de conservation et de transformation des produits agricoles ; le nombre d'infrastructures de conditionnement et de conservation des produits animaux ou halieutiques ; le nombre d'unités de transformation des produits halieutiques.

Vulnérabilité alimentaire

- La situation épidémiologique ; l'indice de sécheresse ; le prix à la production des principaux produits agricoles ; le prix à la consommation des principaux produits agricoles ; le taux d'inflation ; les quantités d'excédents existants par type de produits alimentaires ; l'indice de Gini de répartition des revenus ; l'indice des prix à la consommation des principaux produits agricoles ; le pourcentage du déficit alimentaire comblé par les aides alimentaires et les importations ; les réserves alimentaires familiales ; la quantité d'aide alimentaire reçue ; le nombre de personnes bénéficiant de l'aide alimentaire ; la part de l'aide alimentaire et des importations dans le disponible alimentaire national ; le pourcentage de ménages ayant changé leurs habitudes alimentaires ; le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en situation de malnutrition chronique sévère (%) ; le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en situation de malnutrition chronique modérée (%) ; le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en situation de malnutrition aiguë sévère (%) ; le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans en situation de malnutrition aiguë modérée (%) ; le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une carence en vitamine A ; le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (%) ; le pourcentage de femmes enceintes présentant une carence en vitamine A ; la prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes ; la prévalence de l'anémie chez les femmes allaitantes ; le pourcentage de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) atteintes de déficience énergétique chronique ;

le taux de couverture des ménages en sel iodé ; le nombre total de personnes vulnérables ; la prévalence du VIH/SIDA

Aspect institutionnel

- Le taux d'encadrement des paysans ; le nombre de paysans appliquant les conseils agro météorologiques sur les cultures vivrières ; le taux de mobilisation des financements extérieurs acquis dans le domaine de la sécurité alimentaire ; le taux de mobilisation des financements sur le budget national dans le domaine de la sécurité alimentaire ; le nombre de publications sur la sécurité alimentaire ; le nombre total de postes de contrôle dans le pays ; le nombre de SIM fonctionnels ; le nombre de réunions du Comité interministériel de pilotage et d'orientation du PNSA ; le taux d'exécution des décisions et recommandations prises par le Comité interministériel de pilotage et d'orientation du PNSA ; le nombre de réunions du Conseil Agricole et Rural de Gestion

VII. RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION.

Les contraintes exogènes qu'il faut surveiller pour éviter les difficultés dans la mise en œuvre du PNSA sont les suivantes :

- **Un manque de moyens financiers et matériels.** L'insuffisance des ressources financières pourra limiter sinon nuire à la mise en œuvre adéquate des actions ciblées. Il est recommandé ici de tenir compte de l'importance du secteur agricole dans l'économie nationale dans tout le processus de préparation, d'arbitrage et d'allocation budgétaire au sein du Gouvernement. Il en est de même dans la mobilisation et la répartition des ressources extérieures.
- **Faibles compétences des ressources humaines.** L'utilisation d'un staff techniquement peu formé et mal outillé dans la gestion administrative, technique et financière des projets de sécurité alimentaire peut constituer un facteur limitant des performances attendues. Le vieillissement et le départ à la retraite du personnel d'encadrement à la base pourraient constituer un sérieux handicap dans la mise en œuvre, l'animation et le suivi du programme, si un renouvellement dudit personnel n'est pas assuré dans l'immédiat. Dans tous les cas, le renforcement des capacités opérationnelles de ce personnel s'avère indispensable.
- **Possible manque de qualification des prestataires de services.** Les prestataires de service qui seront retenus pour l'exécution de certaines activités et n'ayant pas de qualification suffisante, peuvent être à la base de la contre performance du programme.
- **La non implication effective des acteurs et la non appropriation du programme par les bénéficiaires.** La réussite du PNSA est conditionnée non seulement par l'implication effective des acteurs dans la planification des activités, mais aussi et surtout par son appropriation par les bénéficiaires ; cela augmenterait les chances d'atteindre les objectifs fixés et assurer la durabilité du programme.
- **Des aléas climatiques imprévisibles.** Les perturbations climatiques se révèlent toujours imprévisibles et influencent les résultats des campagnes agricoles. Elles entraînent soit des retards de semis, soit des arrêts précoces des pluies suivis de récoltes insignifiantes, soit des excès des pluies suivi de recrudescence de maladies et ravageurs des cultures, des inondations de champs et de la destruction des ouvrages de franchissement. La mise

en place d'un système d'alerte rapide constituerait une bonne mesure d'atténuation et de prévention de ces risques.

VIII. REFORMES POLITIQUES ET MESURES PREALABLES.

Les mesures préalables à mettre en œuvre pour faciliter le démarrage du Programme et lui créer les conditions favorables à l'atteinte de ses objectifs de sécurité alimentaire concernent: i) les mesures incitatives pour rendre l'activité agricole rentable et encourager les investissements dans le secteur et ii) les mesures visant à rendre l'environnement favorable à la production agricole

VIII.1 Mesures incitatives.

Les mesures incitatives que le Gouvernement peut préconiser sont nombreuses, mais celles qui paraissent essentielles, avec des effets immédiats sont :

- Envisager des allègements fiscaux et des dispositions douanières favorables à l'importation des intrants et équipements d'agriculture, d'élevage et de pêche (engrais, semences, plants, produits phyto et zoo sanitaires, outillage de pêche et d'élevage, tracteurs, charrues, motopompes etc.) pour favoriser une intensification progressive de l'agriculture. Ces mesures sont susceptibles d'inciter les opérateurs privés à exercer les fonctions de distributeurs d'intrants, d'outillage et des équipements. Cette activité fait aujourd'hui largement défaut dans les campagnes.
- Soutenir les services d'appui et d'encadrement des producteurs (vulgarisation, formation, recherche) en renforçant leurs effectifs, en assurant leur formation et en les dotant de moyens d'intervention efficaces. Ce soutien a pour avantage la mise à disposition d'un encadrement de qualité aux producteurs. Le renforcement de ces services d'appui favoriserait l'adoption rapide, par les producteurs, des techniques disponibles et améliorerait la productivité, les revenus et les performances agricoles.
- Eradiquer les tracasseries administratives pour permettre au secteur privé de jouer le rôle de collecteur et de distributeur des produits agricoles, d'élevage et de pêche. Ainsi, un soutien à la mise en œuvre de la composante « commercialisation des produits agricoles » serait assuré.

VIII.2 Mesures de soutien pour un environnement favorable

L'insuffisance des moyens financiers au niveau de l'Etat pour soutenir la mise en œuvre de différents plans, programmes et projets agricoles, constitue actuellement l'une des causes de l'aggravation de la problématique du secteur agricole quant à sa capacité à assurer la sécurité alimentaire et à contribuer à la réduction de la pauvreté dans le cadre des OMD.

En effet, en dépit des engagements internationaux auxquels la RDC a souscrit en matière agricole, entre autres la déclaration de Maputo (2003) fixant à 10% du budget de l'Etat la part des dépenses ordinaires et en capital à consacrer à l'agriculture, n'est malheureusement pas respectée (moins de 2% des prévisions contre 1% d'exécution des dites dépenses).

Parmi les causes de la faiblesse des financements publics alloués à l'agriculture, on peut relever :

- La mauvaise gestion des finances publiques : celle-ci est caractérisée par des allocations budgétaires sur des bases historiques et non prioritaires (en se référant aux besoins réels) et une gestion budgétaire sur base caisse axée plus sur les moyens que sur les résultats attendus ;
- Les programmes d'ajustement structurel du FMI et de la Banque Mondiale : les réformes imposées par ces deux institutions de Bretton Woods ont conduit à des coupes budgétaires tant au niveau des secteurs sociaux que de la production.

En vue de garantir le succès du PNSA, il est impérieux que le Gouvernement et le Parlement de la RDC favorisent l'accroissement de la part des ressources en faveur de l'agriculture conformément à la déclaration de Maputo. L'effet de l'annulation de la dette extérieure (90%) et l'augmentation des apports extérieurs par les bailleurs de fonds dans le secteur permettraient d'atteindre à l'horizon 2015, le cadrage sectoriel agricole projeté à un taux moyen de croissance de 4% l'an pour la période 2011-2015 contre 3% enregistré en 2006-2010 et ce, pour réaliser les OMD relatifs à la lutte contre la faim et la réduction de la pauvreté.

Compte tenu du caractère prioritaire du secteur agricole, il est proposé que le déblocage des fonds alloués à l'agriculture au titre du budget des dépenses ordinaires (fonctionnement) et en capital (investissement) de l'agriculture soit exécuté en temps réel en suivant la chaîne de la dépense¹⁸.

Les autres mesures de soutien regroupent :

- *Une Politique foncière adéquate* : Il est urgent de prendre des mesures fortes pour la gestion de la situation foncière qui est actuellement explosive, en vue de sécuriser les petits exploitants agricoles et fixer les populations dans leurs terroirs. Il faut éliminer les risques potentiels des conflits fonciers sur le principal capital « Terre » pour la production et la survie des familles rurales.
- *La maîtrise de la croissance démographique* : Comme corollaire à la première mesure, le Gouvernement est conscient du danger que représente la pression démographique sur les ressources naturelles en général et en particulier sur le facteur terre, base de la productivité des différentes spéculations agricoles, sylvicoles et zootechniques. Des mesures seront prises en direction de la maîtrise de la croissance démographique à travers la sensibilisation et le planning familial.
- *Une politique d'investissements structurants* : Le Gouvernement doit mettre l'accent sur les investissements dans les domaines aussi importants que la maîtrise de l'eau et les infrastructures rurales d'entreposage, de transformation et de transport. De tels investissements permettront de rendre l'environnement favorable en agissant sur :
 - (i) La dépendance de la production agricole aux précipitations irrégulières ; celles-ci pèsent lourdement sur la productivité des cultures à cause de la faible utilisation des variétés à haut rendement et des produits fertilisants ;
 - (ii) L'amélioration des routes, devant réduire les frais et les délais de transport ; ce qui améliorerait la compétitivité et la rentabilité des exploitations ;

¹⁸ Cette chaîne de la dépense est opérationnelle depuis 2003 au niveau de l'exécution du Budget de l'Etat

- (iii) L'insuffisance des infrastructures d'entreposage et de transformation ; ce qui réduirait ainsi les pertes post-récolte et maximiserait les revenus des producteurs.

IX. IMPACT ET DURABILITE DU PROGRAMME.

Les études d'impact environnemental seront réalisées au démarrage de la mise en œuvre du PNSA. Mais d'ores et déjà, il peut être dit que la pertinence du Programme National de Sécurité Alimentaire est d'avoir un impact positif sur :

- (i) l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- (ii) la lutte contre la pauvreté ;
- (iii) l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations.

Dans le cadre de suivi d'impact direct sur la sécurité alimentaire, les indicateurs pourraient être : la disponibilité en énergie calorique par tête, la disponibilité en protéine par tête, les importations alimentaires totales, les importations agricoles par rapport aux importations totales, les exportations agricoles par rapport aux exportations totales, les quantités totales d'engrais utilisés par rapport à la superficie des terres arables.

Ces indicateurs peuvent se regrouper en :

- Risque social : situation alimentaire des populations ; place de l'agriculture dans l'emploi et pourcentage de la population vivant en milieu rural ; niveau de pauvreté nationale et niveau de pauvreté en milieu rural.
- Risque environnemental : perte de terre arable ; indice de dégradation des terres ; indice de dépendance pour l'eau.
- Potentiel économique : place de l'agriculture dans le PIB ; place des produits agricoles dans les exportations.

La durabilité des actions est conditionnée par le degré de leur appropriation par les bénéficiaires. Pour favoriser celle-ci, le programme a été conçu dans le cadre d'une approche participative. L'appropriation par les bénéficiaires sera davantage renforcée par le fait que les actions retenues du programme sont basées sur : les demandes et besoins prioritaires des bénéficiaires ; la participation et la responsabilisation de ces derniers dans la planification, la réalisation des travaux d'aménagements des plans d'eau ; la sensibilisation et la formation des organisations socioprofessionnelles à la gestion et l'entretien des infrastructures à réaliser.

L'apprentissage par l'action, le partenariat avec les institutions et la mise en place d'un cadre de politiques publiques favorables sont autant d'éléments essentiels pour la durabilité.

X. CONCLUSION

La mise en œuvre de PNSA nécessite de développer des synergies susceptibles de maximiser les différentes actions entreprises par les différents intervenants. En outre pour éviter au programme des difficultés dans sa réalisation et garantir une véritable durabilité aux actions, il faudra avoir à l'esprit les quelques points suivants :

- Les systèmes traditionnels de production et le savoir-faire local doivent être valorisés dans le cadre de la mise en œuvre des actions.
- Le transfert des responsabilités vers les collectivités locales doit être une constante au cours de toute la période de mise en œuvre du programme afin de faciliter la pérennisation des actions après la phase d'exécution du PNSA ; le but recherché étant que les bénéficiaires s'approprient le programme.
- Les choix techniques devront privilégier des technologies simples et faciles à reproduire avec une maintenance réduite.
- L'implication de la femme, des jeunes, des sinistrés et des démobilisés dans toutes les activités de l'exécution à l'évaluation.
- La politique d'aménagement et de mise en valeur devra être renouvelée et les efforts doivent s'orienter vers les techniques d'aménagement à coûts modérés et économiquement rentables, maîtrisables par les bénéficiaires et susceptibles d'être gérées durablement.
- La gestion rationnelle et durable des ressources sols/eau dans le domaine de l'irrigation est devenue une impérieuse nécessité compte tenu de la croissance démographique très rapide qui se traduit par une très forte pression sur les ressources. Elle passe par une meilleure connaissance du secteur de l'irrigation. A cet effet, des documents normatifs sur la conception et la gestion des périmètres irrigués devront être établis.
- Le Code Agricole traduit en « Loi portant principes fondamentaux relatifs au secteur agricole » qui est un élément essentiel dans l'élaboration d'une politique de gestion du sol en cohérence avec les zonages qui seront mis en œuvre dans le cadre d'autres secteurs dont les secteurs forestier et minier. Ce texte qui est indispensable à une gestion rationnelle et équitable des ressources naturelles doit être traduit en langues nationales pour une utilisation efficace.
- Le PNSA veillera également à minimiser les impacts négatifs globaux de l'irrigation, en particulier sur la santé et la pollution diffuse.

XI. ANNEXES

Annexe 1 : DONNEES SOCIO DEMOGRAPHIQUES (Base année 2010)

Annexe 2 : ZONES A FORTES POTENTIALITES

Annexe 3 : PRESENTATION SYNOPTIQUE DU PROGRAMME NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE DE LA RDC

Annexe 4 : CADRE LOGIQUE DU PNSA **Annexe 5 :** BILAN ALIMENTAIRE DE 2007 à 2009

Annexe 5 : BILAN ALIMENTAIRE

Annexe 6 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DES BESOINS EN SEMENCES POUR LES CULTURES VIVRIERES

EVOLUTION DE LA PRODUCTION ANIMALE

EVOLUTION DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE

EVOLUTION DES GENITEURS ANIMAUX

Annexe 7 : CARTOGRAPHIE DES ZONES EN INSECURITE ALIMENTAIRE SELON L'IPC

Annexe 8 : Liste des programmes d'investissement

SIGLES ET ABREVIATIONS

CAP	Cadre d'Assistance Pays
CARG	Conseil Agricole et Rural Gestion
CFSVA	Commitee for Food Security and Vulnerability Analysis
CHS	Community Household Surveillance
DSCR	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DSRP-I	Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DVDA	Direction des Voies de Desserte Agricole
ESA	Enquête Statistique Agricole
FAO	Food and Agriculture Organization
FSMS	Food Security Monitoring System
HUP	Horticulture Urbaine et Périurbaine
IEC	Information Education Communication
IITA	International Institut of Tropical Agriculture
IMF	Institut de Microfinance
INERA	Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique
IPC	Integrated Phase Classification (Cadre Intégré de Classification de la Phase humanitaire et de la Sécurité Alimentaire)
MA	Ministère de l'Agriculture
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONGD	Organisation Non Gouvernementale de Développement
OP	Organisation des Producteurs
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAP	Programme d'Actions Pluriannuelles
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PEG	Programme Economique du Gouvernement
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PIC	Programme Indicatif de Coopération
PIR	Programme Intérimaire Renforcé
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRONANUT	Programme National de Nutrition
PSSA	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RDC	République Démocratique du Congo

SFC	Sub Regional Office For Central Africa
SIM	Système d'Information sur les Marchés
SNHR	Service National de l'Hydraulique Rurale
UNICEF	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	Agence Américaine pour le Développement international
\$US ;\$EU ; USD	Dollar des Etats Unis

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ❖ Note de Politique Agricole de la RDC, Septembre 2007
- ❖ Note de Politique Agricole et de Développement Rural, Septembre et Décembre 2009
- ❖ Programme Alimentaire Mondiale (synthèse des résultats de l'analyse globale de la Sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA), données d'août 2007 et de février 2008
- ❖ Evaluation de la note stratégique « Agriculture et Sécurité alimentaire » de la Coopération Belge, Janvier 2009
- ❖ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (Manuel technique version 1.1.,) 2008
- ❖ Projet de Loi portant Code Agricole de la RDC
- ❖ Etude du Secteur Agricole – Rapport Préliminaire – Bilan, Diagnostic et Note d'Orientation ; République Démocratique du Congo ; Ministère de l'Agriculture Juin 2009
- ❖ Programme National de Sécurité Alimentaire de la République du Congo 1^{ère} phase 2008-2012, Juin 2006
- ❖ Programme National de Sécurité Alimentaire de la République du Tchad (2006-2015) 1^{ère} phase quinquennale (2006-2010) Version finale 2005
- ❖ Programme National de Sécurité Alimentaire de la République du Burundi (2009-2015)- Décembre 2008
- ❖ Programme National de Sécurité Alimentaire de la République du Bénin (version finale) Volume II : Rapport principal, Mars 2008
- ❖ Programme National de Sécurité Alimentaire de la République du Togo Stratégie et Plan d'Actions à court et moyen termes (2008-2015), Janvier 2009
- ❖ Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) en RDC – Focus du PAM en 2009
- ❖ Comprehensive Africa Agriculture Development Programme Pillar III Framework for African Food Security (FAFS) – Partnerships in Support of (CAADP), March 2009.